

Couverture : *Deux frères* – Wikipédia

© 2023 **Aubin**  **Blanchet recherches historiques**
L'Assomption, QC
Georges Aubin, 1942-
Renée Blanchet, 1941-

Infographie et imprimerie
Imprimerie Reflet, Boucherville

ISBN Papier : 978-2-924900-79-6
ISBN PDF : 978-2-924900-80-2

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2023
Bibliothèque et archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Malo et Lepailleur

Deux frères

Georges Aubin

Malo et Lepailleur

Deux frères

Essai biographique

Aubin  Blanchet
Recherches historiques

Première partie

Louis Malo
(1798-1870)

*Ceterum ex aliis negotiis quae ingenio exercentur,
in primis magno usui est memoria rerum gestarum*¹.

ÎLE SAINTE-THÉRÈSE, PRINTEMPS 1798. Catherine se leva, ce jour-là, avec des crampes dans le dos et une douleur tenace au bas-ventre. Elle avait mal dormi. Depuis une semaine, c'était le même rituel pénible. Par la fenêtre, qu'elle venait d'ouvrir, elle jeta un regard sur les champs labourés que son frère venait d'ensemencer en lançant les grains d'avoine à grandes poignées. À gauche, le soleil, déjà haut dans le ciel, inondait la plaine d'une lumière chaude qui agrandissait l'ombre des deux grands chênes à sa droite. Elle entoura son ventre de ses bras, recula d'un pas pour en mesurer la rondeur. Cette vie en elle donnait des signes d'aboutissement. Sa mère lui avait dit qu'elle aurait sa maladie au commencement de juin. Le Dr Schiller, comme toujours, n'osait se prononcer. Il hochait la tête et parlait d'un intervalle entre juin et juillet.

L'Île Sainte-Thérèse, d'une vaste étendue entre Varennes et Pointe-aux-Trembles, mesure trois milles de long sur 1½ mille dans sa plus grande largeur. Avec une vingtaine de petites îles, l'hiver, l'archipel est relié à Varennes et à Pointe-aux-Trembles par une route de glace balisée de sapins; l'été, les habitants voyagent en canot. L'Île Sainte-Thérèse, jetée dans le Saint-Laurent au milieu des vagues, avait vu les premiers Malo arriver de

¹ « Mais parmi les exercices qui sont du ressort de l'esprit, un des plus utiles est le rappel des événements passés. » Salluste, *Bellum Iugurthinum*, IV.

France au 17^e siècle. Jean Hayet, né près de Saint-Malo en Bretagne s'y est établi comme un des premiers habitants de la Nouvelle-France.

L'arrière-grand-père de Catherine porte d'abord le patronyme de Hayet dit Saint-Malo, puis de Hayet dit Malo. Il est engagé par René Cavelier de La Salle, gouverneur du roi et, plus tard, en 1673, seigneur du fort de Frontenac (Cataracoui – Kingston, Ontario), pour préparer le bois de chêne, abondant dans l'Île Sainte-Thérèse. Ces arbres, réquisitionnés par le roi, serviront à la construction de navires². En 1680, Hayet/Malo se marie dans la chapelle de la paroisse de Saint-Enfant-Jésus, à Pointe-aux-Trembles. L'abatteur de chênes devenu scieur de long, avait passé la quarantaine; sa femme, Catherine Galbrun, n'avait que 14 ans. Ils auront six enfants, dont deux fils qui continuent la lignée des Malo. Au recensement de 1681, le fief de l'Île Sainte-Thérèse contient 19 familles, comptant 53 personnes et 19 têtes de bétail³.

Le 21 décembre 1721, l'ancêtre Hayet/Malo meurt dans l'Île Sainte-Thérèse et est inhumé dans l'église de Varennes, comme le précise son acte de sépulture.

Les générations de Hayet ou Ayet se succèdent dans l'île. Catherine Malo est la dernière enfant de la famille de Jean Malo, de la troisième génération, et de Marie Brien. Née en 1774, elle a six frères et sœurs, qui vont tous se marier. Catherine, qui n'a jamais voulu d'un mari ou n'en a pas trouvé, a été engrossée au cours du mois de septembre 1797. C'est là son secret. Sa mère, l'esprit inondé de soupçons, ferme les yeux et préfère ignorer le nom du père de l'enfant que porte Catherine.

² Doris Horman, *Varennes, 1672-1972*, édité par le Comité du tricentenaire de Varennes.

³ Recensement de 1681, BAC, MG8-A1, série 2, Vol. 3; Mic. C-13995.

Enfin, le 8 juin 1798, des douleurs atroces se jettent sur la pauvre femme. Mandée par sa mère, la sage-femme de l'île fait son entrée dans la chambre et rassure la parturiente. Un garçon voit le jour en poussant de grands cris qui éloignent une nichée de corneilles au sommet des grands chênes. Elles partent en poussant des croassements intenses qui se répercutent jusqu'à la Pointe-aux-Trembles. Catherine a pensé, le lendemain, que les oiseaux noirs en fuite étaient de mauvais augure. Son enfant aura-t-il belle et bonne vie ?

Deux mois passent et le 30 juillet 1798, à Pointe-aux-Trembles, est baptisé « Louis-Benjamin Inconnu », né le 8 juin. Il s'agit de la naissance de Louis Malo. Le texte dit : « L'an mil sept cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juillet, je soussigné ai baptisé sous condition Louis Benjamin né le huit juin, sorti, au témoignage du parrain et de la marraine, de la paroisse de Varennes, de parents inconnus. Le parrain a été Ubaldin Richard et la marraine Marie Richard qui n'ont su signer, de ce enquis, &c. Girouard ptre. »

Ubaldin Richard est Ubald-Urbain Richard, né en 1781; Marie Richard est née en 1783. Tous deux, parrain et marraine, sont fils et fille d'Alexis Richard et de Marie Malo (sœur de Catherine). Les parrain et marraine sont donc choisis parmi les membres de la famille de Catherine, et, plus tard, l'enfant portera le patronyme Malo, celui de sa mère. Le curé de Pointe-aux-Trembles, qui baptise Louis-Benjamin, est Antoine Girouard (1762-1832), celui qui fondera plus tard le séminaire de Saint-Hyacinthe.

Qui est le père de Louis ? Et pourquoi avoir choisi les prénoms de Louis-Benjamin pour l'enfant ? Le père pourrait être un Richard : cette famille de Verchères conservera des liens avec Louis Malo. On sait aussi qu'un beau-frère tourne souvent autour d'une sœur de son épouse qui est plus jeune. J'ose avancer

que le père de « Louis-Benjamin Inconnu » pourrait être Louis Petit/Beauchemin (1745-1804), époux de Louise Hayet/Malo (grande sœur de Catherine). En septembre 1797, au moment où « Louis-Benjamin Inconnu » est conçu, Louis Petit/Beauchemin a 52 ans; Catherine Malo, sa jeune belle-sœur, en a 23. Mais il est bien possible aussi que ce Louis-Benjamin, qui plus tard sera appelé simplement Louis, ait été engendré par tout autre que Louis Petit/Beauchemin. Le nom du père de Louis Malo risque fort de n'être jamais connu.

Une première preuve que ce « Louis-Benjamin Inconnu », né en juin 1798, est bien fils de Catherine Malo, se trouve à la mort du même individu : sieur Louis Malo, ancien huissier de la Cour du banc de la reine, mourra à Montréal le dimanche 16 octobre 1870 « à l'âge de 72 ans et quatre mois ». C'est ce que précisent le journal *L'Ordre* du 18 octobre 1870, p. 3, *La Minerve* du même jour et l'acte de sépulture du 19 octobre. L'âge de 72 ans et quatre mois nous ramène à une naissance en juin 1798. J'aurai, plus loin, d'autres preuves à fournir.

Catherine Malo aura un autre enfant. Le 19 décembre 1806 a lieu à Varennes le baptême de François-Maurice, né la veille, « de parents inconnus »; en réalité cet enfant est fils de François-Georges Lepailleur⁴, notaire, et d'une inconnue (Catherine Malo). Parrain : Charles Laberge, bedeau et crieur public; la marraine, Marguerite Baron, est la mère de Catherine Dufresne – qui épousera Louis Malo. Cette fois, on connaît bien le père de François-Maurice, qui est notaire à Varennes. Plus tard, il reconnaîtra lui-même François-Maurice comme son fils.

⁴ Le notaire Lepailleur et François-Maurice Lepailleur écrivaient leur nom en plaçant la lettre i avant la finale eur : LEPALLIEUR. Cependant je persiste à écrire LEPAILLEUR pour simplifier et uniformiser les recherches en bibliothèque.

François-Maurice Lepailleur (1806-1891), patriote, dit à plusieurs reprises dans son journal que Louis Malo est son frère. Le nom des deux frères apparaît dans plusieurs actes notariés. Lepailleur, patriote, sera exilé en Australie en 1839 et y restera jusqu'en 1845. Sa femme Domitilde lui écrit souvent. Dans une lettre du 16 août 1842, elle lui annonce que le patriote Lepailleur vient de perdre sa mère. Qui est cette femme ?

Catherine Malo (1774-1842), qui habitait à Montréal avec sa bru Catherine Dufresne, meurt en effet dans cette ville, rue Sainte-Catherine, angle Saint-Denis, le 11 mai 1842. Son acte de sépulture, le 13 mai, révèle qu'elle est âgée de 70 ans. On arrondit souvent l'âge au décès. Catherine avait en réalité 68 ans. Dans son *Journal d'un patriote exilé en Australie*, Lepailleur parle alors de sa « vieille mère », qui vient de mourir, sans jamais la nommer. On sait maintenant qu'elle s'appelait Catherine Malo.

Une dernière preuve vient corroborer toutes ces découvertes. Voici un acte du notaire Alexis Pinet, de Varennes, daté du 29 janvier 1827 : Vente par Catherine Ayet/Malo à Jacques Roy et ux. Demoiselle Catherine Ayet/Malo, residant ci-devant à Varennes et de présent à Montréal, vend à Jacques Roy, forgeron, résidant à Varennes, et à dame Catherine Vallière, son épouse, un emplacement situé au village de Varennes, contenant 72 pieds de front sur 100 pieds de profondeur, tenant par-devant à la rue Sainte-Anne, et par-derrière à Michel Gatien, d'un côté à l'emplacement ci-après désigné et de l'autre côté à Michel Gatien, avec une petite bâtisse; aussi un emplacement situé au même lieu, contigu à celui-ci-après désigné, contenant 100 pieds carrés, tenant devant à la rue Sainte-Anne et par-derrière à M. de Villeray, d'un côté à l'emplacement ci-après désigné et de l'autre côté à Antoine Mongeau, avec une maison et d'autres bâties. Ces biens appartiennent à la venderesse (Catherine Malo)

en partie par cession qu'Isidore Malo, son frère, lui a faite (François-Georges Lepailleur, 22 octobre 1806); de l'autre partie par un legs fait par dame Marie Brien, sa mère, par testament (Joseph-Édouard Faribault, 5 novembre 1801). Les acquéreurs en ont pris possession depuis la Saint-Michel dernière (29 septembre 1826). Prix : 2000£ ancien cours, dont elle a déjà reçu 600£ ancien cours; le reste des paiements sera étalé sur six ans. Est intervenu le sieur Louis Malo, résidant à Montréal, qui a approuvé la présente vente et se porte caution pour Catherine Malo. Le contrat, passé à Varennes dans la maison de dame veuve Isidore Malo, porte la signature de Louis Malo.

Cinq ans plus tard, en janvier 1832, la quittance est signée devant le notaire Peter Lukin; le notaire Alexis Pinet, qui connaît la quittance, ajoute en marge de son acte de 1827 : « Par acte passé devant Peter Lukin, notaire à Montréal, daté du 5 janvier 1832, apportant la quittance de Louis Ayet dit Malo, se portant *pledge* et caution pour Catherine Ayet dit Malo, sa mère, en faveur de Jacques Roy pour la somme de quatorze cents livres ancien cours... Varennes, 16 janvier 1832. A. Pinet. »

CATHERINE AYET DIT MALO, SA MÈRE, écrit Alexis Pinet. Aucun doute ne subsiste. Catherine Malo, mère de Louis Malo, est aussi mère de François-Maurice Lepailleur, frère de Louis Malo.

Peu à peu Catherine s'exerce à son rôle de mère. Elle est appuyée et conseillée par Marie, sa mère, qui a décidé depuis longtemps de la garder près d'elle.

L'année de la naissance de Louis, Joseph Hayet/Malo, père de Catherine, donne la moitié de sa terre, dans l'île, et la moitié de la maison familiale à son fils Joseph. En 1801, il remise son violon dans la boîte et s'endort du sommeil du juste. Joseph Malo, laboureur, âgé de 72 ans, est inhumé dans l'église de

Varennnes. Catherine perd son père quand son petit Louis n'a que 3 ans. Commence alors un remue-ménage dans la maison de l'île. Marie Brien, veuve de Joseph et mère de Catherine, est une femme de décision. Fin juillet de cette année-là, un notaire de L'Assomption monte dans son canot avec son collègue et deux bons employés capables de manier l'aviron. Le groupe navigue sur la rivière L'Assomption, s'engage dans les remous dangereux que craignent tous les voyageurs à la jonction des eaux de la rivière des Prairies, du fleuve Saint-Laurent et de la rivière L'Assomption, réussit à remonter le courant vers l'Île Sainte-Thérèse. Joseph-Édouard Faribault, notaire, accoste sur la rive et se rend à la maison de veuve Malo.

L'inventaire et l'encan des biens de la communauté qui a existé entre Joseph Ayet/Malo et Marie Brien sont faits à la requête de Marie Brien, veuve Malo, demeurant dans l'Île Sainte-Thérèse, paroisse de Sainte-Anne de Varennnes. Tous les enfants de la veuve sont présents : Joseph, Isidore, Benjamin, François-Amable et Catherine Malo; et aussi Louise, épouse de Louis Petit/Beauchemin; Marie, épouse d'Alexis Richard. Les meubles sont vendus à la criée par Charles Laberge, bedeau et crieur public du lieu.

Catherine s'empare tout de suite d'un « paquet de laine filée » évalué à 6£. Parmi les biens, se trouvent « un violon et sa boîte », des instruments d'agriculture, des animaux de ferme et des ustensiles de ménage. Le Dr Charles Schiller a reçu 41£ 12 sols pour le traitement des maladies du père Malo. Charles Schiller, médecin à Varennnes, est un beau-frère d'Isidore Malo, frère de Catherine. Né à Breslau en Silésie, il est arrivé au Canada vers 1776 avec les troupes de Hesse-Hanau.

Les immeubles qui appartiennent à Malo dans l'île sont bien décrits par le notaire Faribault :

1^o Un arpent de terre de front sur 30 arpents de profondeur, dans l'Île Sainte-Thérèse, allant d'un travers à l'autre de l'île, tenant d'un côté, au sud-ouest, à un arpent appartenant à Joseph Malo, d'autre côté à Joachim Dalpé, avec la moitié d'une maison en pierre, une grange et d'autres bâtiments construits sur la totalité de cette terre, qui était de 2 arpents de front, avant que ledit Joseph Malo fût possesseur de la moitié d'icelle, lequel arpent de terre est tout en valeur.

2^o Un lopin de terre situé dans l'île Bouchard, de 2 arpents de front sur 13 arpents de profondeur, borné par-devant au fleuve Saint-Laurent, en profondeur à M. Ainsse, tenant des deux côtés à Joseph Dalpé; sans bâtiments mais tout en culture.

3^o Un lopin de terre situé à la Cabane Ronde [L'Épiphanie], d'un arpent et demi de front sur 13 arpents de profondeur, tenant d'un côté à François Desrochers, de l'autre côté à Michel Beauchamp, prenant par-devant à la ligne seigneuriale de L'Assomption, en profondeur au fief Martel.

Le notaire et sa suite sont invités à passer la nuit dans l'île et, le lendemain, ce sera le partage des biens. La masse de l'héritage monte à 2373£; une fois les dettes payées et le préciput donné à la veuve, il revient un montant à partager de 1896£ entre la veuve et ses 7 enfants. La veuve en aura la moitié, soit 948£. Les enfants se partageront les autres 948£. Les enfants Malo sont : Marie (1757) – épouse d'Alexis Richard; Joseph (1758), qui a fait des améliorations sur les immeubles de la communauté en faisant l'acquisition de la moitié de la terre et de la maison ancestrale; Louise (1760), épouse de Louis Petit/Beauchemin; François-Amable (1764), le seul, avec Isidore, à pouvoir signer son nom; Isidore (1766) : comme il a acheté pour 172£ de biens à l'encan, il redoit à la communauté une somme de 93£; Benjamin (1771) qui redoit aussi à la communauté une somme de 618£.

Catherine (1774) a droit à 172£, moins les 6£ d'achat de laine à l'encan; il lui revient une somme de 166£.

Le même jour, Marie Brien, veuve Malo, donne son héritage à son fils Joseph et désire vivre encore dans l'île à certaines conditions. Joseph-Édouard Faribault note minutieusement les désirs de la veuve dans un acte qu'il intitule : « Donation par Marie Brien, épouse de feu Joseph Ayet/Malo, en faveur de Joseph Ayet, son fils, et Charlotte Desnoyers, sa femme, et cession par les héritiers Ayet au profit des donataires. »

L'acte précise que la veuve Malo, étant dans un âge avancé et désirant s'assurer, sur le bien qu'elle possède, de quoi subsister pour le reste de ses jours, a volontairement reconnu avoir donné à Joseph Ayet/Malo et Charlotte Desnoyers, sa femme, un arpent de terre de front sur 30 arpents de profondeur, dans l'Île Sainte-Thérèse, allant d'un travers à l'autre de l'île, tenant d'un côté, au sud-ouest, à un arpent appartenant à Joseph Ayet/Malo, son fils, de l'autre côté, à Joachim Dalpé, avec la moitié d'une maison en pierre, une grange et d'autres bâtiments en bois; l'autre moitié des bâtiments appartenant déjà à Joseph Malo, son fils. Elle donne aussi la terre située à l'île Bouchard et la terre à bois de la Cabane Ronde [L'Épiphanie].

La donatrice se réserve sa chambre dans la maison de l'Île Sainte-Thérèse, sa vie durant, avec un droit dans les dépendances pour y vaquer et y loger ses revenus à son besoin; de plus elle se réserve la moitié du jardin à légumes et 90 pieds carrés de bonne terre pour y faire des denrées. Son fils Joseph sera tenu de labourer et fertiliser ces terrains avec du fumier et de les entourer d'une clôture, si nécessaire.

À compter de la Saint-Michel prochaine [29 septembre 1801], la donatrice recevra une rente, composée de 15 minots⁵

⁵ Minot : ancienne mesure de capacité équivalant à environ 40 lb.

de bled loyal et marchand, fait en farine; 10 minots de pois, un cochon maigre d'environ 18 mois; une demi-livre de poivre, un demi-minot de sel, un quartier de bœuf ou de vache et « de bonne viande »; une velte [7½ litres] de bon rhum, un gallon de bon vin, 2 lb de sucre du pays, 2 lb de suif, une lb de thé vert, 6 lb de tabac en poudre (grand nombre de femmes savaient priser), deux cordes de bon bois de cheminée, rendues à sa porte; on lui fournira une bonne vache à lait chaque année, dans les premiers jours du mois de mai, qu'elle tirera à son profit jusqu'à la Toussaint, alors qu'elle la remettra à son fils. Joseph son fils sèmera à son profit un quart de graines de lin et lui hivernera chaque année 6 poules, 2 mères oies et un jars, avec une mère dinde et 5 dindes, dont elle prendra les œufs et les plumes à son profit. Elle aura droit de loger avec elle une personne pour avoir soin d'elle. On pense évidemment à sa fille Catherine et à son petit-fils Louis. Il sera fourni à la veuve Malo, chaque année, une douzaine de beaux poulets et 12 douzaines d'œufs. On lui procurera tous les soins spirituels et temporels dont elle aura besoin, jusqu'à son décès.

Les frères et sœurs de Catherine Malo, présents, approuvent cette donation.

Pour venir en aide encore davantage à sa fille Catherine, Marie Brien décide d'ajouter un testament en sa faveur. Avant la venue de l'hiver, en novembre 1801, le notaire Faribault revient à l'île et met sur papier les dernières volontés de la veuve. Marie Brien, veuve Malo, demeurant dans l'Île Sainte-Thérèse, donne à Catherine Ayet/Malo, sa fille, demeurant avec elle, tous ses biens meubles et immeubles, l'instituant sa légataire universelle. L'exécuteur testamentaire est Isidore Ayet/Malo, un de ses fils. Les témoins sont Laurent Blot, de la Rivière-des-Prairies, et Amable Lavigne, de l'Île Sainte-Thérèse.

Catherine Malo n'est pas une Madeleine de Verchères mais elle a du sang breton dans les veines. Bien que ne sachant pas signer son nom, elle encourage son fils aîné, Louis, à aller à l'école. Il n'y en a pas sur l'île, semble-t-il. Aussi mère et fille quitteront l'Île Sainte-Thérèse vers 1806 pour s'installer au village de Varennes. Isidore Malo, frère de Catherine, est un personnage important du lieu. Il est cultivateur, menuisier et il tient une auberge, rue Sainte-Anne, au centre du village. Une école⁶ est ouverte à Varennes avant 1800, rue Sainte-Anne, en face de la maison Massue. Le jeune Louis y fera son entrée. L'instituteur est Louis Labadie, un original qui avait la grande qualité d'aimer son travail.

Louis Labadie⁷ (1765-1824) a enseigné à Berthier-en-Haut (Berthierville), à Saint-Eustache, à L'Assomption, à Varennes et à Verchères. Il arrive à Varennes en 1805 et y reste jusqu'en 1813, pour se déplacer ensuite à Verchères.

J'imagine donc le jeune Malo fréquenter l'école de Varennes. Il y apprend à lire et à écrire. Il signera toujours tous les actes le concernant. Une lettre conservée, écrite en 1847, montre que Louis Malo sait écrire un français sans faute.

Louis Malo apprend aussi les mathématiques, la géographie et sans doute aussi un peu de latin. Il excelle en calcul et aimerait bien se lancer en affaires.

Quand Marie Brien, sa grand-mère, meurt en 1815, Louis est âgé de 17 ans. Et son frère utérin, François-Maurice Lepailleur, n'a que 8½ ans. Catherine Malo trouve des expédients pour survivre. Sa mère lui a laissé quelque argent, mais il vaut mieux

⁶ Doris Horman, *Varennes, 1672-1972*.

⁷ Voir « Labadie, Louis », *DBC*. Voir aussi le journal (1793-1797) de Louis Labadie, manuscrit, aux Archives du Séminaire de Québec (Mss 74); une copie de l'original et une copie dactylographiée se trouvent à BAnQ, P1000, S3, D1061.

parer aux mauvais coups du sort. En 1819, elle partage sa maison de Varennes avec un médecin. On trouve un bail par Catherine Ayet à John Morley, écuyer, signé devant le notaire Alexis Pinet. Demoiselle Catherine Ayet dit Malo, résidant dans la paroisse Sainte-Anne de Varennes, a baillé dès ce jour (20 janvier 1819) jusqu'à la Saint-Michel prochaine (29 septembre 1819), à John Morley, médecin, résidant à Longueuil, une maison de bois de pièce sur pièce, située dans le village de Varennes, occupée actuellement par Catherine Malo. Celle-ci se réserve néanmoins le jardin.

La bailleresse se réserve aussi le droit de rester dans sa maison avec tout son ménage. Le preneur aura droit de mettre une vache dans l'étable. À charge par le preneur de chauffer la demoiselle bailleresse, du jour qu'il prendra possession de la maison, qui sera quand bon lui semblera; la bailleresse aura droit de prendre du bois du preneur pour faire le feu nécessaire dont elle aura besoin, et ce pour le prix du présent bail, « sans aucunes autres obligations quelconques. » On précise que ce bail « est fait de bonne foi, pour être exécuté strictement. »

Comment ne pas comprendre ici que Catherine avait besoin de compagnie et surtout de bois de chauffage pour faire cuire ses repas et se chauffer. En scrutant le passé de ce Dr Morley, on découvre qu'il est né vers 1784 à Canandaigua (NY); il est de religion protestante, mais en 1809, à 25 ans, six jours avant son mariage, Morley abjure et est baptisé à Varennes par le curé François-Joseph Deguise, après avoir reçu l'approbation de Mgr Plessis, « vu qu'il a témoigné un grand désir d'être admis dans le sein de l'Église catholique. » Il a fait la rencontre d'une femme issue d'une grande famille : Marguerite-Apolline Trottier-DesRivières-Beaubien. Après nombre d'années, le Dr Morley, veuf, ira finir ses jours à 82 ans à Saint-Timothée de Beauharnois.

Louis Malo a quitté Varennes pour Montréal. Le projet de se lancer en affaires prend corps. Il est commis marchand quand il se marie en janvier 1821. Le registre mentionne que Louis Malo est « né de père et mère inconnus ». Son épouse est Catherine Dufresne, fille de Philippe Dufresne, laboureur, et de défunte Marguerite Baron. Malo a signé; son épouse, non. Le mariage, sans contrat devant notaire, a lieu dans l'église de Montréal en présence d'André Rambert, bedeau, François Cantin, beau-frère de l'épouse, Michel Sanders (en réalité Michael Alexander), Ignace Plamondon⁸ et Louis Senot. L'acte ne mentionne pas la présence du père Dufresne. Et, en calculant un peu, le jour de son mariage, Catherine Dufresne pourrait être enceinte de trois mois.

La famille Dufresne compte une dizaine d'enfants. Le père, Philippe (1752-1828), est un grand propriétaire terrien de plusieurs lots ou emplacements dans l'axe de la rue Saint-Denis, entre les rues Sainte-Catherine et De la Gauchetière. Les biens fonciers de la famille Dufresne ont été cédés au fils homonyme, Philippe Dufresne (1783-1834), frère de Catherine. Après la mort de ce dernier, un journal⁹ annonce que « seront vendus par autorité de justice, lundi le 27 d'avril prochain (1835), sur les lieux, au plus offrant et dernier enchérisseur, environ 90 emplacements dépendant de la succession de feu Philippe Dufresne, depuis la rue Sainte-Catherine jusqu'à la rue De la Gauchetière; les conditions seront très avantageuses pour les acquéreurs. Pour plus amples informations, un éventuel acheteur s'adressera à M. Antoine Dubord-Latourelle, faubourg de Québec, ou au soussigné, L.S. Martin, N.P. » [Louis-Séraphin Martin dit Ladouceur, notaire public].

⁸ Ignace Plamondon est un ami de Malo. Il est pendant quelques années menuisier, meublier, à Varennes. Voir Alexis Pinet, 4 octobre 1821.

⁹ *L'Ami du peuple*, 8 avril 1835, p. 3.

Au cours de la décennie de 1820, Malo brasse des affaires, accède à la profession d'huissier, et engendre quatre enfants avec Catherine Dufresne. Il perdra son fils aîné à 15 ans en 1836; un autre fils, Jean-Baptiste, né en 1823, atteindra l'âge adulte et se mariera. Les deux autres enfants Malo, un garçon et une fille, mourront quelques jours après leur naissance.

La même année 1823, Malo signe un cautionnement aux bénéfices de F.W. Ermatinger, shérif, de Montréal. Un aspirant au poste d'huissier doit procéder de cette façon : il hypothèque des biens pour une assez forte somme au bénéfice du shérif. C'est là une assurance que l'huissier obéira aux ordres de son supérieur. Le 5 avril 1823, Louis Malo, aubergiste (*innkeeper*), John Roy, épicier, et Nathan Starnes, forgeron, s'engagent comme huissiers envers Frederick William Ermatinger¹⁰ pour une valeur de 400£ courant.

Quand un nouveau shérif succédera à Ermatinger, il y aura un autre cautionnement qui sera signé par les huissiers du district, et ainsi de suite à chaque changement.

Peu de temps après son mariage, ou le jour même, Louis a emmené sa mère à Montréal. Catherine Malo vivra dans la même maison que son fils. En 1824, un notaire nous en fournir la preuve : un protêt de la Banque de Montréal est porté à la maison de Malo, qui avait promis de payer à John Roy une somme de 27£ 3 shillings, pour une « valeur reçue ». Le 30 août 1824, le notaire Griffin se rend, avec le protêt en main, à la résidence

¹⁰ Frederick William Ermatinger (1765-1827), mourra célibataire à Montréal le dernier jour de février 1827. *La Minerve* du lendemain fait son éloge : « Doué d'une activité peu commune, il a rempli pendant plus de quinze ans la place de shérif de ce district avec une exactitude scrupuleuse et la probité la plus stricte... Sa conduite régulière et l'aménité de son caractère lui avaient procuré de nombreux amis qui le regretteront vivement. »

de Malo, où, parlant à sa mère, elle répond « that her son was not at home¹¹. »

Où demeure donc la jeune famille Malo après son mariage ? On sait que Malo loue de Joseph Roy une maison au marché neuf (Place Jacques-Cartier) qui pourrait être ensuite ce qu'on appelait l'hôtel Nelson. Joseph Roy, marchand, loue pour un an à la famille de Louis Malo, aubergiste, « une maison de pierre à deux étages, située sur le nouveau marché, tenant d'un côté à Louis Partenais, de l'autre côté à une ruelle qui conduit à une cour, dont le preneur jouira en commun avec deux autres locataires, et par-derrière à une maison neuve appartenant au bailleur, avec le droit au preneur de jouir du rez-de-chaussée et de la cour de la maison neuve et de la moitié du grenier. » Le contrat précise que Malo aura la place pour une vache ou un cheval dans l'écurie dépendant de la maison et aussi un quart dans le grenier à foin, et pourra se servir des bâtiments qui sont près de l'écurie. Petite corvée : Malo devra « ôter la neige de sur la couverture de la maison, à chaque abat de neige. »

En même temps, Malo s'associe à Jean Prenoveau. Ce dernier qui avait été homme du guet¹² et lampiste à Montréal, en 1818, et se promenait, de nuit, avec un long bâton, en criant à toutes les demi-heures : « All is well », si tout allait bien, est devenu aubergiste comme Malo, un métier plus reposant. Et sans doute plus lucratif. Mais l'association ne survivra pas, car Prenoveau, est promu tout à coup huissier, et il mourra à 33 ans en 1825.

¹¹ Protêt par la Banque de Montréal à Louis Malo. Notaire Henry Griffin, 30 août 1824, minute 5359.

¹² Émilie Girard, « Le métier de policier à Montréal avant 1865 », Mémoires des Montréalais. Le « All is well » crié à tue-tête en pleine nuit avait donné le surnom de *bazouelle* aux hommes du guet.

En plus de son rôle d'huissier, Malo ne néglige pas les affaires de sa mère, car on le voit présent à Varennes en septembre 1826, occupé à donner en location, pour un an, à Louis Brien, journalier, une propriété que possède sa mère au village de Varennes, avec ses dépendances, pour la somme de 10 piastres d'Espagne, payable à chaque quartier de l'année, en commençant le 29 décembre. Malo prend même une assurance d'être payé par l'intervention de F.X. Gauthier, cultivateur du lieu, qui se constitue caution de Brien envers Malo.

Le frère de Catherine, Isidore Malo a été conduit au cimetière en mai 1826. F.J. Deguise, curé et grand vicaire, mentionne qu'un grand nombre d'habitants de Varennes ont assisté à la cérémonie. En même temps, Catherine, résolue à ne plus retourner à Varennes, vend sa propriété de la rue Sainte-Anne. Encore une fois, son fils Louis prend les choses en main. La propriété contient deux emplacements considérables, dont l'un mesure 100 pieds sur 100 pieds, un autre emplacement contient maison et dépendances. Le tout est vendu à Jacques Roy, forgeron, de Varennes, et à dame Catherine Vallière, son épouse. Le notaire Pinet précise que les biens vendus appartiennent à la venderesse en partie par cession qu'Isidore Malo lui a faite, et aussi par le testament de Marie Brien, sa mère.

Les acquéreurs ont pris possession des lieux depuis la Saint-Michel dernière (29 septembre 1826). Le prix demandé et obtenu est de 2000£, ancien cours. Catherine Malo avoue avoir déjà reçu des arrhes de 600£ et consent à étaler le reste des paiements sur six ans. Sieur Louis Malo est intervenu et a approuvé la vente, se constituant caution de sa mère. Le contrat, passé à Varennes dans la maison de Marie-Thérèse Delfosse, veuve d'Isidore Malo, belle-sœur de Catherine, porte la signature de Louis Malo.

En 1832, quand le forgeron Roy aura fini de payer son acquisition, le notaire Alexis Pinet apprend que la quittance a été signée devant le notaire Lukin, de Montréal. Pinet fouille dans son greffe, retourne au contrat qu'il a signé en 1827, saisit sa plume mal aiguisée et ajoute en marge une brève quittance datée de janvier 1832. Ce faisant, il nous donne une preuve irréfutable que Catherine Malo est bien la mère de Louis : « Par acte passé devant Pierre Lukin, notaire à Montréal, daté du 5 janvier 1832, apportant la quittance de Louis Ayet dit Malo, se portant *pledge* et caution pour Catherine Ayet dit Malo, sa mère, en faveur de Jacques Roy pour la somme de quatorze cents livres ancien cours. Varennes, 16 janvier 1832. A. Pinet. »

L'effervescence politique se répand dans le Bas et dans le Haut-Canada. Papineau, orateur à la Chambre d'assemblée des députés, à Québec, est devenu l'homme important du Parti patriote, face aux bureaucrates ou aux tories. Aux élections de 1827, les Patriotes font élire 42 députés; les bureaucrates, 4; les non affiliés, 4.

Jetons un coup d'œil sur un article de *La Minerve* traitant d'une offre qui aurait été faite à Malo pour qu'il s'occupe efficacement de ces élections de 1827 : « Avant le commencement des élections de Montréal, il a été offert à un nommé Louis Malo, reconnu avec raison pour être extrêmement fort et actif, £25 par jour, et plus s'il le voulait, pour organiser une troupe d'assassins dont il devait être le chef, afin de massacrer, à un signal donné, les Canadiens, ses compatriotes! Cette offre barbare, digne de nos adversaires, a été faite de la part d'une personne revêtue d'une charge très élevée sous l'administration! Il est inutile de dire que cette offre infâme a été rejetée avec indignation par ce généreux Canadien. Nous espérons pouvoir dans quelque temps informer le public de la part de qui, et par qui, cette offre a été

faite, et quel devait être le signal! Ce même homme est aussi un des huissiers de la Cour du banc du roi. Jusqu'au moment de l'élection, il était très employé par le shérif, mais à présent il ne veut plus l'employer; nous ne pouvons dire si c'est parce qu'il a pris une part très active dans l'élection pour ses compatriotes; nous sommes d'autant plus porté à le croire, que le shérif en a toujours fait de grands éloges. Mais quoiqu'on veuille arracher à cet homme-là les moyens de subsistance, nous espérons qu'il n'en sera que plus employé par les avocats, en autant qu'il ne dépendra pas du shérif de les en empêcher¹³. » Est-ce là une enflure verbale de Ludger Duvernay, ardent patriote et écrivain ? Ou un article écrit à partir de ouï-dire sans fondements ?

Louis Malo ne profitera pas très longtemps de la petite fortune de sa mère. En juin 1829, son union avec Catherine Dufresne prend fin abruptement par le départ de sa femme du foyer conjugal. Selon les coutumes¹⁴, Malo fait aussitôt paraître un entrefilet dans *La Minerve* :

AU PUBLIC. Le soussigné prévient le public que Catherine Dufresne, son épouse, ayant laissé sa maison sans sa permission et son consentement, – il ne payera aucune dette contractée par elle. LOUIS MALO, 4 juin, 1829.

Et il fait paraître le même avis en langue anglaise. Catherine Dufresne ne retournera jamais vivre avec son mari; et elle emmène avec elle sa belle-mère. Peut-on imaginer une scène ou une

¹³ *La Minerve*, 27 août 1827, p. 4.

¹⁴ Entre 1829 et 1852, une douzaine d'avis semblables seront publiés dans les journaux, mentionnant le départ d'une conjointe du foyer et la volonté ferme du mari de ne rien déboursier pour les nécessités de son épouse.

dispute assez grave au cours de laquelle la mère Malo prend la part de sa bru au détriment de son fils ?

Les deux garçons du couple sont mis en pension; Catherine Malo et sa bru emménagent rue Sainte-Catherine, près de Saint-Denis, certainement dans une des anciennes propriétés de la succession Dufresne.

L'huissier Malo, qui n'habite pas très loin de son ex-femme, continue de brasser des affaires en se portant acquéreur d'emplacements et de maisons qu'il mettra en location. Il sait peut-être que le métier d'huissier, bien que lucratif, peut avoir des hauts et des bas.

Un bail est signé avec Zéphirin Gauvreau. Malo lui loue sa maison en bois à un étage, dans le faubourg Saint-Laurent, rue Sainte-Élisabeth. Mais Malo, bousculé par ses ennuis de ménage, a oublié de signer le contrat de location. Advenant le 6 mai 1829, Zéphirin Gauvreau déclare qu'en autant que Louis Malo n'a pas signé le présent bail, il rétracte sa signature et n'entend aucunement en exécuter les conditions. Zéphirin Gauvreau (1805-1834), maître organiste et professeur de musique, fils de François Gauvreau, tanneur, de Québec, est un nouveau venu à Montréal; il ne fait qu'y passer et retourne à Québec avec sa femme, Madeleine Duval. Il mourra à Saint-Roch de Québec après une maladie de deux ans. Malo, qui ne veut pas perdre une vingtaine de louis, loue aussitôt la même maison de la rue Sainte-Élisabeth, angle De la Gauchetière, à Tancred Payfer, marchand épicier, de Montréal.

La maison Malo¹⁵ est en bois à un étage, rue Sainte-Élisabeth, faubourg Saint-Laurent. Le propriétaire se réserve le droit

¹⁵ Cette maison Malo, rue Sainte-Élisabeth, acquise en 1828 du marchand regrattier Louis Longpré, sera louée à plus de dix personnes pendant une dizaine d'années. La plupart sont des femmes dont un certain nombre ont été accusées et condamnées pour s'être trouvées dans une maison de

d’aller et venir dans sa cour; il conserve aussi pour ses chevaux deux places dans l’écurie, le grenier à foin et le droit d’aller dans la cave. Pour étayer le sérieux de cette location, Payfer prie le notaire Louis Marteau d’annexer à son contrat un écrit sous seing privé par lequel Jean-Baptiste *Cuvillon* se porte caution pour le paiement du loyer.

MARY BURT – 1833
 JOSÉPHINE RAYMOND – 1834
 ANGÉLIQUE LECLÈRE – 1838
 GEORGE ROY – 1840
 HONORÉ PARISEAU – 1842
 MARGUERITE CLENCY – 1845
 HELEN ROSS – 1845
 LOUIS CANTIN – 1845
 CATHERINE KING - 1846
 JULIE BARETTE – 1846

Locataires de la maison Malo, rue Sainte-Élisabeth

Le même notaire Marteau nous apprend qu’en cette année terrible de 1829 Malo a des dettes. L’huissier du faubourg Saint-Laurent doit à Louis-Narcisse Roy, marchand épicier, une somme de 70£ qu’il lui remettra à sa première demande, avec les intérêts. Pour effacer cette dette, Malo trouve un expédient commode : les frais de location de sa maison, dus par Tancrede Payfer, iront dans la bourse de l’épicier Roy.

débauche. C’est dans cette maison que Malo fait installer après 1840 un jeu de quilles et un billard.

L'année suivante, Jean-Daniel Vallée, notaire, se pointe à la Chambre d'audience et trouve l'huissier Malo en plein travail. Le notaire a en main un protêt venu de Joseph Courcelles-Chevalier, bourgeois, qui exige une somme de 41£ 17 chelins qu'il avait prêtée à Malo. Ce dernier est sommé *instantanément* de payer sa dette. Malo répond qu'il a l'intention de renouveler la note en litige. Il donne congé poliment au notaire Vallée et continue son travail.

Est-ce pour se sortir du guêpier des dettes que Louis Malo s'engage en septembre 1830 à James Keith, agent de la Hudson Bay Company à Lachine ? Un petit travail de deux mois qui devrait lui rapporter 30 dollars (première mention de cette monnaie) ou 7£ 10 shillings par mois. Malo devra se rendre à Québec et, de là, à Portneuf pour superviser les entrées et sorties du commerce maritime de ce port.

Brève parenthèse dans sa vie, car trois ans plus tard Louis Malo, appelé maintenant « gentilhomme », et Abraham Richard, barbier, doivent une forte somme de 60£ (cours actuel¹⁶) au confiseur Paul Kauntz, qu'ils s'engagent à remettre dans un an, sans intérêts.

Revenons à la crise politique qui secoue le Bas-Canada. Le printemps 1832 est marqué à Montréal par une élection qui tourne mal. L'armée anglaise tire dans la foule et tue trois Canadiens-français, rue Saint-Jacques, rue qui prendra ensuite quelque temps le nom de rue du Sang.

Louis Malo, promu connétable de Montréal, travaille avec le policier et juge de paix Pierre-Édouard Leclère et se range cavalièrement du côté des antipatriotes. Il fait paraître fièrement un billet dénonçant une manœuvre de ses adversaires : « Permettez-

¹⁶ Le cours actuel équivaut à 14 fois le cours ancien. 60£ (cours actuel) = 840£ cours ancien.

moi de signaler au public les moyens vils et disgracieux dont se sert un parti prétendu patriote, pour augmenter le nombre des signataires à sa requête tendant à obtenir des changements dans notre constitution. Deux messieurs de ce parti, porteurs de la requête, sont dernièrement entrés dans une maison où deux de mes enfants sont en pension; ils dirent à l'aîné, âgé d'environ dix ans¹⁷, que cette requête avait pour but d'empêcher de [faire] venir en ce pays des étrangers qui y apportaient le choléra-morbus, et la firent signer; quant à l'autre, âgé de 8 ans¹⁸, ils se contentèrent de mettre son nom à la suite. Louis Malo¹⁹. »

L'après-midi du 21 mai 1832 est ponctué de bagarres et de gestes d'intimidation lors d'une élection. Malo est sur place et sera appelé comme connétable, à témoigner. Ce jour-là, William Sharp, voiturier, de Montréal, a quitté sa demeure pour aller au marché à foin et il tombe au milieu de l'agitation. Il voit un nommé Stone, connétable spécial, frappé par quelqu'un, pendant qu'un autre saisit aussitôt son couteau et se dirige vers Stone. Louis Malo se rue sur l'assaillant au couteau et lui arrache son arme des mains. C'était, affirme W. Sharp, un couteau « de l'espèce de ceux dont se servent les cordonniers²⁰. »

Malo, fin limier, a toujours l'oreille collée sur un mur pour écouter ce qui se dit dans la pièce mitoyenne. Il commente l'attitude des jurés, séquestrés pour juger l'émeute²¹ du 21 mai

¹⁷ Louis-François Malo, fils aîné de Louis Malo et de Catherine Dufresne, né en juillet 1821. Il mourra à 15 ans en 1836.

¹⁸ Jean-Baptiste Malo, fils de Louis Malo et de Catherine Dufresne, né en avril 1823.

¹⁹ Le billet signé Louis Malo paraît dans *L'Ami du peuple* (journal antipatriote), 28 novembre 1832, p. 3.

²⁰ Déposition de William Sharp devant George Moffatt, juge de paix, dans *L'Ami du peuple*, 16 janvier 1833, p. 1-2.

²¹ Voir James Jackson, *L'Émeute inventée : la mort de trois Montréalais sous les balles de l'armée britannique en 1832 et son camouflage par les*

1832 : « Louis Malo, connétable, de la cité de Montréal, après serment prêté sur les évangiles, dépose et dit : que vendredi dernier, le 25 [mai 1832] du courant, étant dans une des chambres du palais de justice avoisinant celle où étaient renfermés douze jurés à délibérer sur enquête dont ils avaient pris connaissance, et ayant rapport aux événements arrivés le 21 du courant, aurait entendu le nommé Louis Trudeau, connétable, ayant sous sa garde les dits jurés et étant là et alors à la porte de la chambre des jurés, dire que la maison de M. Dubois (un des jurés) avait été volée de tout son argent, que sa fille avait été maltraitée et qu'elle était bien malade; que ce déposant ayant, à plusieurs reprises, entendu Louis Trudeau dans le cours de la journée, dire la même chose, et même lorsque quelques-uns des jurés sortaient de la chambre pour aller dans la cour, lui aurait remarqué combien de tels propos étaient impropres et déplacés de sa part, et combien cela pourrait tendre à influencer l'idée de M. Dubois, et demandé de qui il pouvait tenir de pareilles informations; sur quoi Louis Trudeau avait répondu qu'il s'en *sacrait*, et que personne ne pourrait l'obliger à le dire, ou quelque chose à cet effet; que ce déposant, d'après la réponse de Louis Trudeau, croit vraiment qu'il se servait de tel langage pour influencer sur l'esprit de M. Dubois, et lui faire rendre un verdict plus vite qu'il n'aurait peut-être fait autrement. Louis Malo. Assermenté par-devant moi, à Montréal, ce 28^e mai 1832. Jos. Shuter, J.P. [Juge de Paix]; John Delisle, G.P. [Greffier de la Paix]²². »

Sont-ce les prises de position de Malo contre les patriotes qui amènent des voleurs chez lui ? Le même *Ami du peuple* annonce que dans la nuit du 7 au 8 janvier 1833, on a « enlevé de la

autorités, Montréal, VLB éditeur, 2014. Traduction de *The riot that never was : the military shooting of three Montrealers in 1832 and the official cover-up*, Montreal, Baraka Books, 2009.

²² Ce texte paraît dans *L'Ami du peuple*, 30 janvier 1833, p. 1.

maison de M. Louis Malo, plusieurs articles de ménage, hardes, etc²³. »

À un connétable avisé le boulot ne manque jamais. Au cours de l'été 1833, Malo reçoit la consigne de se rendre à Burlington pour mettre la main au collet d'Adolphe Dewey, marchand à Montréal, qui s'est enfui au Vermont après avoir tué sa femme, Euphrosine Martineau. Le procès pour meurtre, assez expéditif, se déroule à Montréal les 16 et 17 août et Dewey sera pendu le 30 août 1833, en face de la prison, non loin du Champ-de-Mars, devant une foule d'environ 10 000 personnes²⁴.

Le journal *Le Canadien* du 21 octobre 1836 (p. 4) annonce, en citant un écrit du *Vindicator*, de Montréal, qu'une bande de 20 à 30 vagabonds, hommes et femmes, ont finalement, quitté Québec pour Montréal. Voilà du gibier pour un Malo en mal de publicité. Quelques jours plus tard, un journal de Montréal publie qu'une dizaine d'individus « soupçonnés de faire partie de la fameuse bande de voleurs, ont été arrêtés par les efforts du grand connétable et de Louis Malo, son lieutenant général. » Malo ne mérite certes pas une médaille de bravoure pour son exploit, car on rapporte qu'un brigand, membre de la bande, s'est constitué délateur auprès des connétables de Montréal.

Aura-t-il plus de mérite la prochaine fois ? Le scénario s'annonce parfait. Les troubles de 1837 prennent de l'ampleur et Louis Malo dénonce la présence d'une foule de personnes assemblées et faisant des exercices militaires, sur une terre appartenant à l'honorable Denis-Benjamin Viger, dans la côte à Barron. Il a reconnu, dit-il, Bonaventure Viger et Rodolphe

²³ *L'Ami du peuple*, 16 janvier 1833, p. 3.

²⁴ Hector Berthelot, *Le bon vieux temps*, p. 102-103. *La Minerve* du 31 août 1833 (p. 3) décrit la pendaison et reproduit l'adresse pathétique du condamné devant la foule présente.

Desrivières parmi les chefs de cette cohorte qui se donnait le nom de « Fils de la Liberté ».

Quelques jours plus tard, muni de mandats d'arrestation, il est envoyé à Saint-Jean-sur-Richelieu pour s'emparer de deux comparses patriotes, le Dr Joseph-François Davignon et le notaire Pierre-Paul Démaray qui ont partout demandé aux notables de la région de renvoyer leur commission de milice. Cette demande, jugée anticonstitutionnelle, valait une accusation de « haute trahison ». Pour accomplir sa mission, Malo est accompagné de la cavalerie royale de Montréal, une vingtaine de cavaliers joliment armés. Malo devra attacher solidement et conduire Davignon et Démaray à la prison de Montréal. Ordre du nouveau shérif Roch de St-Ours, envers qui Malo, en gage d'obéissance et de fidélité, a donné en cautionnement sa maison de la rue Sainte-Élisabeth. Malo a la sensation d'accomplir la mission la plus importante de sa vie.

Tout se passe bien : l'arrestation du notaire et du médecin a lieu en pleine nuit à Saint-Jean. Davignon et Démaray sont solidement ligotés et attachés dans une charrette. Boucher-Belleville dit même qu'ils avaient la corde au cou. En passant au bassin de Chambly, aux petites heures du matin, une trentaine de patriotes armés de fusils et de bâtons auraient tenté de s'emparer des prisonniers, mais la cavalerie réussit à les éloigner.

Malo et ses prisonniers continuent leur chemin vers Longueuil en empruntant le Chemin de Chambly. Sur le côté droit de la cavalerie, aux premières lueurs du soleil levant, plus d'une centaine de patriotes, mieux armés, surgissent d'un fossé. Commandés par Bonaventure Viger, ils se mettent à tirer sur la cavalerie, tuant quelques chevaux. La débandade des militaires commence, la plupart des cavaliers n'ont pas les moyens de riposter, laissent là leur monture et s'enfuient à travers champs. Malo emboîte le pas aux fuyards. On le retrouvera beaucoup plus tard à

Longueuil, transi, caché sous un four à pain²⁵. Davignon et Démaray sont conduits par les patriotes en liesse vers un forgeron de Longueuil, Olivier Fournier dit Lagrenade, qui va les déforger.

Le lendemain, le procureur général Ogden, ébranlé par l'événement de la veille, ordonne de faire une visite au domicile de Malo. Le policier P.E. Leclère et Sydney Bellingham forcent l'entrée de la maison du connétable absent et n'y trouvent rien de suspect, si ce n'est un fouet.

Les bruits de bottes de novembre et décembre 1837 ont augmenté le nombre des dépositions de tout genre. Tout le monde a son petit mot à dire sur les événements. Si on en veut à mort à un voisin détestable, on le dénonce comme patriote et il y a de fortes chances qu'on le voie en route vers le Pied-du-Courant, tête basse et les mains dans le dos.

Catherine Dufresne, l'épouse séparée de Malo, semble avoir le même gabarit antipatriote dans l'âme que son ancien mari. Dans sa déposition, elle déclare habiter le faubourg Saint-Laurent, rue Sainte-Catherine, « dans une maison occupée d'un côté par la déposante et sa belle-mère [Catherine Malo], et de l'autre par Joseph Gagné²⁶, forgeron. » Comme Malo, elle a la manie de se coller l'oreille sur la cloison la séparant du forgeron. Elle entend dire, de l'autre côté du mur, par « le nommé Cencine Rivet, cultivateur, de la paroisse de Saint-Paul », que les habitants de Saint-Paul viendraient à Montréal pour renverser le

²⁵ Alexandre Jodoin, *Histoire de Longueuil et de la famille Longueuil*, 1889, p. 338.

²⁶ Joseph Gagné, forgeron, en 1842, demeure toujours rue Sainte-Catherine, près de l'intersection de la rue Saint-Denis. *LMD*.

gouvernement²⁷. Elle imagine, dans l'effervescence générale, que les cultivateurs de Saint-Paul de Joliette arriveraient en masse à Montréal et, en criant lapin, renverseraient le gouvernement de Sa Majesté.

Qui est donc ce Cencine Rivet ? Son prénom ressemble à une vue de l'esprit. Je n'ai rien trouvé à son sujet. Il faudrait mettre un habile argousin là-dessus.

Toujours à l'affût d'une primeur, Malo se rend chez le juge de paix George Johnson Holt (1796-1842), marchand, de Montréal, pour lui annoncer qu'il a découvert, le 13 décembre 1837, l'existence d'un sentier secret allant de la Cour de justice à la demeure du Dr Robert Nelson, patriote invétéré. La découverte de Malo ne semble pas avoir eu de répercussion : le Dr Robert Nelson a été emprisonné le 24 novembre 1837 et relâché le lendemain.

La deuxième insurrection s'enclenche en novembre 1838. Dans le Bas-Canada, Colborne est devenu l'homme fort du régime britannique. Le notaire Cardinal et son clerc de notaire Duquet, tous deux de Châteauguay, deux Frères Chasseurs, sont pendus devant la prison neuve du Pied-du-courant. Lepailleur, de Châteauguay, est parmi les premiers arrêtés, en essayant d'*emprunter* les armes des Mohawks de Kahnawake; il sera condamné à mort avec une centaine d'autres, mais Colborne l'expédie en exil en Australie pendant six ans avec 57 autres patriotes.

Pendant ce temps, Malo continue de brasser des affaires. Une allonge est construite à sa maison de la rue Sainte-Élisabeth, qui contient maintenant un jeu de quilles. Les baux se succèdent. Il a dû emprunter une centaine de louis (£) à Charles-Édouard Schiller, gentilhomme, de Montréal, qu'il promet de lui remettre

²⁷ Déposition de Catherine Dufresne, épouse du connétable Louis Malo, contre Cencine Rivêt, 22 novembre 1837. BAnQ, E17, S37, D995.

en un an, et il achète de Pierre Irbour dit Mathurin, boucher, une nouvelle maison dans le faubourg Saint-Louis, rue Perthuis²⁸, qu'il paie 300£. Il achète presque en même temps, au faubourg Saint-Laurent, sur la rue Dorchester, une vieille maison en bois et une écurie neuve, aussi en bois, lors d'une vente à la criée devant l'église de Montréal. La veuve de Paul Forget/Dépaty, propriétaire des lieux, a bien besoin d'argent depuis qu'elle est tutrice de trois enfants mineurs. Son défunt Paul, charretier d'eau, n'avait aucune parenté avec Crésus. Le mois suivant, Catherine Brabant (1816-1895), veuve de Forget/Dépaty, épousera Augustin Morneau, un tout jeune homme, ferblantier et charretier, de Saint-Vincent-de-Paul. Malo a le sentiment d'avoir fait une heureuse. Il se trouve cependant un peu à l'étroit sur son nouvel emplacement de la rue Perthuis. Aussi achète-t-il le terrain voisin mitoyen, sans bâtiment, qu'il paie 75£, cours actuel. Et la première édition du *Lovell Directory* de Montréal (*LMD*) écrit que Louis Mallo, en 1842, habite rue Perthuis dans un *Pleasure garden*. Mais le recensement du Canada-Est (Bas-Canada), aussi de 1842, note que Louis Malo habite à Montréal, rue Campeau²⁹, dans le quartier Sainte-Marie, voisin de Charles McHenry. On lui donne le métier d'aubergiste et non d'huissier; neuf personnes vivent à cette adresse, mais le recenseur ne les nomme pas. Ce seraient des locataires de Malo. Quant à Catherine Dufresne, appelée « Mme Malo » dans ce recensement, elle habite le même quartier, dit de Sainte-Marie, rue Sainte-Catherine. Deux personnes vivent à cette adresse. Le recenseur est peut-être passé avant le décès de Catherine Malo, mère de Louis, survenu en mai 1842.

²⁸ La rue Perthuis, une petite rue est-ouest, est à l'endroit aujourd'hui de la gare Viger. *Le bon vieux temps*, p. 55.

²⁹ C'est que le terrain de Malo, rue Perthuis, se prolongeait jusqu'à la rue Campeau, une rue nord-sud, aujourd'hui rue Saint-André.

Certes, à la mi-mai, la mort de Catherine Malo passe inaperçue à Montréal. Louis Malo et Catherine Dufresne ont-ils suivi le convoi, de l'église Notre-Dame vers le cimetière Saint-Antoine ? Aucun journal ne mentionne la mort de Catherine Malo dans ses nécrologies. Une vie toute simple s'arrête à jamais pendant que reflleurissent les parterres et chantent les mainates noirs à longue queue. Eustache Picard, jeune vicaire de 25 ans, enregistre six sépultures, ce jour-là, à Montréal. Y a-t-il un début d'épidémie de variole qui aurait emporté Catherine, femme de 68 ans ?

L'huissier Malo, bien que secoué par la disparition de sa mère, n'en continue pas moins sa vie comme si rien ne pouvait l'atteindre. Il renouvelle son cautionnement, cette fois auprès des shérifs John Boston & William Foster Coffin en hypothéquant encore sa maison de la rue Sainte-Élisabeth.

Réflexion faite, la mort de Catherine Malo produit subitement, pour la première fois sans doute, une prise de conscience chez son fils. Il songe à sa propre mort et il fait un premier testament en 1843, donnant une rente viagère, après son décès, de 40£ à sa femme légitime, même s'il en est séparé. Il donne ses biens à son seul fils, Jean-Baptiste, instituant Catherine Dufresne son exécutrice testamentaire. Ce testament ne sera jamais effectif, puisque Malo en fera plusieurs autres jusqu'à son décès en 1870.

En 1843, Malo demande à la ville de Montréal de réduire les frais de son permis de billard. L'échevin John Redpath dit qu'il est de toute justice que Malo fût protégé, puisque son billard est le seul qui soit public à Montréal. On adopte alors la résolution que le propriétaire de tout billard public paiera une taxe de 50£ par an.

À mesure que le temps passe, Louis Malo est de plus en plus appelé bourgeois, au lieu d'huissier ou connétable. On accole le

mot bourgeois habituellement à un individu qui est à la retraite ou qui vit de ses rentes. Un jour, il passe quelques heures dans la procure du séminaire de Montréal en présence de Joseph Comte, p.s.s., procureur, et du notaire Valotte. Les sulpiciens, habiles à récolter le moindre denier qui leur est dû, lui demandent 62£ 4 chelins 8 deniers pour les lods, ventes et arrérages de rentes constituées. Cette dette provient de l'achat de terrains et de maisons par Malo dans la seigneurie de Montréal appartenant aux Messieurs de Saint-Sulpice. Les lods et ventes sont des droits qui se paient au seigneur par l'acquéreur, lors de la vente d'une terre en censive; ils sont équivalents à environ la douzième partie du prix de la vente.

Malo a sans doute pris en charge les intérêts de son frère exilé en Australie. Aussi, dès son retour à Montréal, Lepaillieur remet sans rechigner une somme de 29£ à Malo, son frère. Les Dames Grises de l'Hôpital général de Montréal et seigneures de Châteauguay devaient pareille somme à Lepaillieur.

Malo est encore présent à Varennes le 4 mai 1846, cette fois pour le mariage de son fils Jean-Baptiste, qui épouse Marie Lamontagne, de cette paroisse. Louis Malo signe le registre, de même qu'Abraham Richard, un parent des Malo.

On n'entendra presque plus parler de ce Jean-Baptiste Malo, qui sera davantage prénommé John, dit sa mère. A-t-il eu une descendance ? À part quelques mentions dans un testament de sa mère ou de son père, le mystère le plus grand pèse sur ce quidam, qui aurait pu s'expatrier vers les États-Unis. Un fichier Ancestry milite en ce sens...

Un *Fieri facias*³⁰ paru dans un journal nous fournit les noms des frères et sœurs de Catherine Dufresne et de leurs conjoints. On voit que Catherine Dufresne est issue d'une famille

³⁰ *Fieri facias* (lat.) : saisie-exécution.

nombreuse et plutôt aisée financièrement. Ce *Fieri facias*, reproduit ici en partie, est très utile pour éclaircir certains liens de parenté.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } **L**AURENT ROBIDOUX, maître cor-
 No. 865. } donnier, comme ayant épousé
 Victoire Dufresne, et la dite Victoire Dufresne, Marie Mar-
 guerite Dufresne, veuve de feu Charles Demers, Charles
 Dumaine, comme ayant épousé Marie Dufresne, et la dite
 Marie Dufresne autrement appelée Marie Josephite Dufresne,
 Marie Rosalie Dufresne alias Rose Dufresne, veuve de feu
 Joseph Tribot dit Lafricain. Louis Malo, connétable, comme
 ayant épousé Catherine Dufresne, et la dite Catherine Du-
 fresne alias Marie Catherine Dufresne, François Dufresne,
 maître maçon, tous de la cité de Montréal, dans le district
 de Montréal, la dite Victoire Dufresne, Marie Josephite
 Dufresne et Catherine Dufresne, étant dument autorisées
 par leur dits maris à l'effet de ces présentes, et héritiers
 aussi la dite Marie Marguerite Dufresne, la dite Rose Du-
 fresne et le dit François Dufresne, leurs frère, pour
 un dixième dans la succession de feu Jean Baptiste
 Dufresne, leur frère décédé, Phillipe Dufresne, gentil-
 homme, Remi Courcelle Chevalier, marchand tailleur,
 comme ayant épousé Marguerite Dufresne et la dite Mar-
 guerite Dufresne autrement appelé Marie Marguerite Du-
 fresne, Charles Godfroy Payfer, maître menuisier, comme
 ayant épousé Marie Louise Dufresne, étant dument autori-
 sées par leur dit mari pour poursuivre la présente action, et
 représentant aussi le dit Philippe Dufresne, leur frère, pour
 les trois quarts, feu Philippe Dufresne, leur père, qui était
 habile à se porter héritier pour un dixième du dit feu Jean
 Baptiste Dufresne, son frère, demandeurs; contre AN-

La Gazette de Québec, 2 juillet 1846, p. 4-5

En février 1847, Malo achète un emplacement situé rue Saint-Nicolas-Tolentin (aujourd'hui rue Saint-Timothée) avec une maison en bois. Cet achat deviendra important plus tard pour François-Maurice Lepaillieur.

Malo est occupé, cette année-là, avec la cité de Montréal qui veut prolonger la rue Craig vers l'est, de la rue Saint-Hubert à la rue Campeau (Saint-André). Ce prolongement empiètera sur une propriété de Louis Malo, qui écrit au maire de Montréal John E. Mills, l'avisant qu'il est sur le point de bâtir un édifice sur la partie de son terrain requis par la ville. Un rapport est fait en juin 1847 par le Conseil de ville, révélant que l'offre de Malo de céder la partie de son terrain pour la somme de 300£, cours actuel, avec l'obligation par la Corporation de faire reculer toutes les bâtisses dessus construites n'est pas acceptée. Mais, vu l'avantage pour la ville de continuer la rue Craig, tous s'entendent pour référer la question à des experts qui seront choisis par les deux parties, procédé auquel Malo n'a aucune objection.

La Ville a nommé Louis-Pascal Comte, entrepreneur, de Montréal, comme expert; Malo a choisi Jean-Baptiste Dubuc, menuisier. Il s'agit d'examiner un certain lopin de terre, au faubourg de Québec, quartier Saint-Jacques, appartenant en plus grande étendue à Malo, ce lopin étant requis pour continuer la rue Craig. Les experts font rapport un mois plus tard et évaluent le terrain de Malo à 300£; mais la Ville ne veut pas prendre la responsabilité de déménager les bâtisses de Malo; elle paiera 45£ à Malo pour qu'il recule lui-même les bâtisses gênantes. Et au cours de l'hiver de 1848, Malo vendra ce terrain à la Corporation de Montréal (le maire est Joseph Bourret, qui a succédé à Mills).

Le notaire qui a conservé les détails de ces longues transactions est Denis-Émery Papineau, un neveu de Louis-Joseph, dont l'étude est établie rue Saint-Jacques, où le rejoindra son frère puîné Casimir-Fidèle. Minutieux et d'une intégrité à toute épreuve, le notaire Papineau a conservé même la lettre de Malo au maire Mills et un plan de la propriété litigieuse :

Montréal, 3 avril 1847. Monsieur, Vu qu'il a été il y a quelque temps question dans la Corporation de cette Cité, d'acquérir un certain terrain que je possède et dont je suis propriétaire en cette ville, situé sur la rue Craig, j'ai cru devoir vous communiquer, avant d'aller plus loin l'intention où je suis maintenant d'y ériger un jeu de pelottes³¹. Je vous prierais en conséquence de vouloir bien soumettre à la Corporation de ma part, que je ne prendrai aucune détermination finale à ce sujet avant de savoir si la Corporation désire encore faire l'acquisition de ce lot, afin que dans ce cas je ne fasse aucune démarche qui puisse m'exposer à des frais considérables, pour lesquels la Corporation serait plus tard dans la nécessité de m'indemniser.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et ob^t serviteur. Louis Malo.

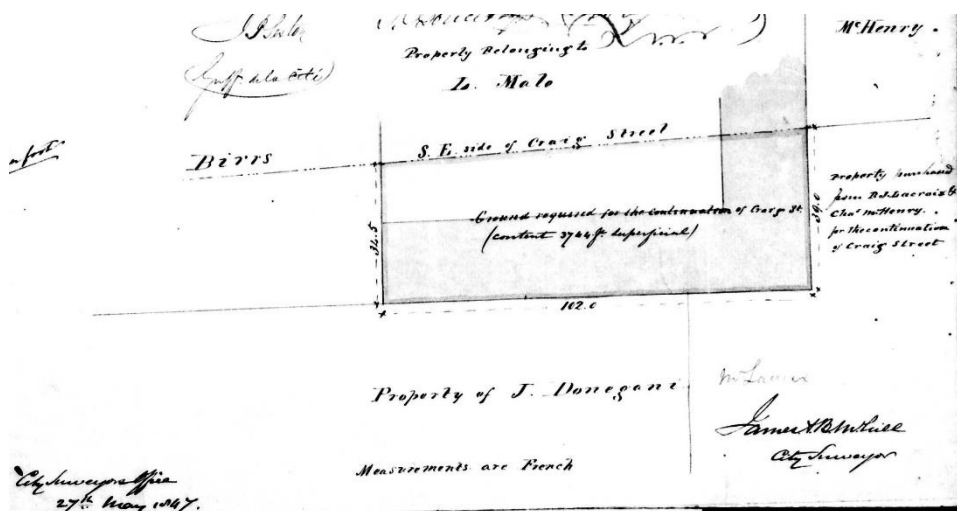
³¹ « Pelote : jouer à la *pelote*, jeu de *pelote*, sont des expressions vicieuses, attendu que le jouet employé n'est pas une *pelote*, mais bien une balle. Dites : jeu de paume, jouer à la paume ou à la balle. » J.F. Gingras, traducteur au Parlement, *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, Outaouais, Imprimerie du « Canada », 1867 (reproduction interdite).

la Corporation désire encore faire
l'acquisition de ce lot, & afin
que dans ce cas elle ne fasse
aucune démarche qui puisse
lui exposer à des frais considérables,
pour lesquels la Corporation devrait
plus tard dans la nécessité de
lui indemniser.

M^r l'Honorable M^r de la
Garde des Sceaux
Louis Malo

M^r l'Honorable
Le Ministre de la Justice
de Montréal

Extrait d'une lettre de Louis Malo, 3 avril 1847
Dans Denis-Émery Papineau, 7 février 1848, minute 2149



*Propriété de Louis Malo sur la rue Craig
Dans Denis-Émery Papineau, 7 février 1848, minute 2149*

Malo, identifié depuis quelque temps comme bourgeois ou gentleman, de Montréal, redevient subitement huissier en 1849, réhypothéquant sa maison au bénéfice des shérifs Boston et Coffin et réussissant un exploit qui, sans doute, le remplit de fierté. Le chef de police de Montréal, Hippolyte Denaud/Jérémie³² tombe malade et est remplacé par Malo. Ce dernier en profite pour faire une descente chez plusieurs boulangers des faubourgs de Québec et de Saint-Laurent et procéder à une saisie de pains qui n'avaient pas le poids voulu par la loi. Cette bonne aubaine pour les pauvres a été distribuée, dit *La Minerve*, aux différents asiles de bienfaisance de Montréal. Le journal continue la réprimande en donnant avis à ces boulangers malhonnêtes! « Les

³² Hippolyte Denaud/Jérémie sera inhumé à Montréal le 2 août 1851.

pauvres paient pour six livres de pains, tandis qu'ils n'en reçoivent que cinq à cinq et demie. »

Un autre jour, Malo, qui prend très au sérieux son rôle de chef temporaire de police, annonce que des objets trouvés en la possession de délinquants notoires ou de personnes suspectes, des effets supposés avoir été volés, seront exposés à la « station de police du Marché Bonsecours » pour être réclamés par leurs propriétaires; sinon ils seront vendus le 23 octobre 1849 à 10 h a.m.

LES ANNÉES 1850-1860

Les bons coups de Louis Malo ne lui gonflent pas pour autant les goussets. Il se croit cependant riche et il emprunte encore de l'argent, car depuis qu'il est en affaires il a pris conscience qu'on ne prête qu'aux riches. L'année 1850 s'ouvre justement avec un emprunt de Malo à Joseph Ainsse, seigneur de l'Île Sainte-Thérèse (Varennnes) : 150£, cours actuel, une forte somme.

Le contrat de transport et obligation est passé au village de Varennnes, chez le seigneur. Sur-le-champ, Malo cède, quitte et transporte à Joseph Ainsse la somme de 115£ 9 chelins et 4 deniers, cours actuel, qui lui est due en vertu de deux reconnaissances par la Corporation de la cité de Montréal, datées du 8 février 1848. Il ne lui reste plus alors qu'une dette d'un peu moins de 35£. La vie peut continuer son cours.

Est-ce encore pour recouvrer l'argent qu'on lui doit que Malo a engagé les avocats Moreau, Leblanc & Cassidy dans une poursuite contre Louis Cantin, marchand épiciier, de Montréal ? Qui aurait pu prévoir que Cantin s'enfuirait aux États-Unis ? En tout cas, l'huissier Lafontaine déclare que Cantin a laissé son domicile du Canada-Est et qu'il est introuvable dans le district de Montréal.

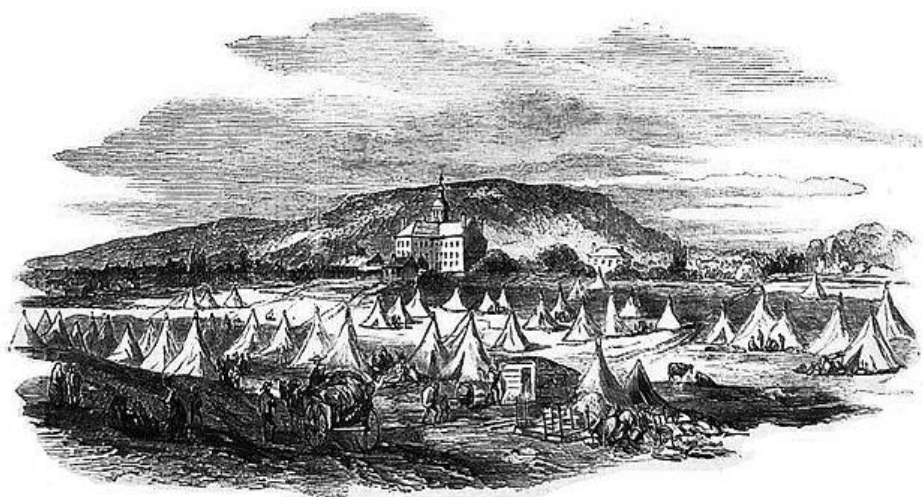
La ronde des cautionnements envers le shérif se poursuit. C'est donc dire que le bourgeois Malo occupe toujours ses fonctions d'huissier. Louis Malo, huissier à la Cour supérieure du district de Montréal, résidant à Montréal, promet à John Boston de remplir ses fonctions d'huissier, sous hypothèque spéciale de l'immeuble désigné, qu'il déclare lui appartenir. Pour prolonger encore quelque temps son métier d'huissier, Malo hypothèque le côté nord-est d'un terrain, rue Perthuis, borné d'un côté par les représentants Birtz, de l'autre par le côté sud-ouest de ce terrain appartenant à Louis Malo, par-derrière par la continuation de la rue Craig, avec des bâtiments. Le shérif Boston met-il l'honnêteté de Malo en doute ? On ne trouvera pas une telle révélation sous la plume d'un notaire. Il est cependant révélateur que Boston ne semble pas s'être satisfait de l'hypothèque de Malo. Ce dernier fait intervenir en sa faveur Walter Prendergast, maître boucher, et Pierre Boismenu, commerçant, tous deux de Montréal. Prendergast, un voisin de Malo, hypothèque (pour sauver l'emploi de Malo) deux emplacements contigus, rue Campeau (Saint-André), contenant 80 pieds carrés, avec une maison et d'autres dépendances, bornés d'un côté par l'asile de la Madeleine, de l'autre par James Doyle et, par-derrière, aux représentants Garrish. Boismenu hypothèque un emplacement, rue Bleury, dans le faubourg Saint-Laurent, contenant 56 pieds de front sur un arpent de profondeur, avec une maison et une écurie. Les hypothèques consenties par Prendergast et Boismenu ne seront levées qu'en 1860.

Walter Prendergast (1816-1890), né en Irlande, s'est marié à Montréal en 1841 avec Basilisse Masson, fille d'un charpentier. Boucher à Montréal, dans le voisinage de Malo, il sera plus tard un bourgeois de la Côte-des-Neiges où il est décédé, veuf de sa seconde épouse Joannah Griffith. Pierre Boismenu, qui se porte aussi garant de Malo est appelé Pierre Monette dit Boismenu; il

a été commis, marchand et hôtelier à Montréal, où il a épousé Catherine Girard/Lavérité en 1843 et Marie Ouimet en 1858.

En 1853, les sulpiciens rappellent une seconde fois pour faire payer à Malo ses lods et ventes sur un terrain, encore sans aucune bâtisse, acheté en 1828 de Louis Longpré. La taxe monte à 32£. Pierre Bilaudèle, supérieur des sulpiciens, et Joseph Comte, prêtre procureur, empochent la somme comme si elle était due à Dieu. Quatre jours plus tard, Malo vend ce terrain à Simon-McTavish Charles (1804-1866), peintre et vitrier, et empoche à son tour 290£, le prix de la vente.

En juillet 1852, un terrible incendie devenu incontrôlable détruit un grand nombre de maisons du centre-ville de Montréal. Malo subit des dommages à sa propriété de la rue Craig, donnant à l'arrière sur la rue Perthuis. (Voir la vente du 29 mai 1841). Son *Pleasure Garden* est fini et il devra emprunter 500£ courant pour reconstruire sa maison à deux étages. *The Trust and Loan Company of Upper Canada* peut lui avancer cette somme « with the guarantee of re-payment, &c., by the Corporation of Montreal ». L'emprunt est signé chez le notaire Théodore-Benjamin Doucet, en présence de Jonathan Würtele fils, représentant de la Compagnie de prêt du Haut-Canada à Montréal.



Campement des sinistrés de 1852 près du Mont-Royal

Le 27 mai 1854, un baptême très spécial a lieu à Montréal, celui de Henry-Adolphe Malo, « fils illégitime de Louis Malo, huissier, absent, et de Sophie Lajoie, de cette paroisse. » Le parrain de l'enfant est Jean Malo, probablement Jean-Baptiste Malo, fils de Louis; la marraine, Angélique Blache, a déclaré ne pas savoir signer, comme le parrain. Le sulpicien Pierre Rousseau, qui baptise l'enfant, est né à Nantes; il vient tout juste d'arriver à Montréal et enseigne en belles-lettres et en rhétorique au Collège de Montréal. A-t-il été autorisé par ses supérieurs de révéler le nom du père et de la mère de l'enfant ? Les actes de baptême contenant les mots « fils illégitime de » sont rarissimes. C'est pourtant ce qui se produit ici avec le fils de Louis Malo. La mère, Sophie Masseleau/Lajoie (1825-1864), est née à Saint-Denis-sur-Richelieu. Fille de Joseph Masseleau dit Lajoie, cultivateur, et de Marie Therrien, elle a vraisemblablement quitté son patelin pour s'engager comme domestique dans une des

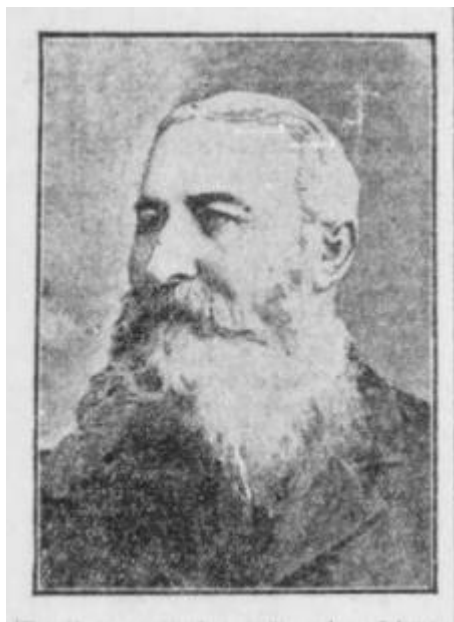
maisons de Louis Malo, qui révélera plus tard avoir cohabité avec elle.

Après avoir vendu une de ses maisons, rue Saint-Nicolas-Tolentin (rue Saint-Timothée), à Montréal, à son frère François-Maurice Lepailleur, Malo s'établit à Sorel, en 1857, avec sa nouvelle conjointe Sophie et le jeune Henry-Adolphe. Ils y resteront jusqu'au tournant des années 1860.

À Trois-Rivières, Louis Malo se rend chez le notaire Denis Genest dit Labarre pour signer le contrat d'acquisition de deux lots à Sorel, propriété d'Antoine Dehay dit St-Cyr, ingénieur de moulins, de Trois-Rivières. Un de ces lots contient une maison en brique à deux étages, avec cuisine, hangar, écurie et remises. Il paie le tout 125 louis, dont 25 louis comptant, et un billet promissoire de 100 louis, échangeable à demande. Il fait une très bonne affaire : deux ans plus tard, il revendra le tout 500 louis à un de ses parents de Varennes. 375£ de profit net.

Malo a signé un premier contrat chez le notaire Joseph Simard, de Montréal. Il s'agit d'une vente de meubles et d'articles de ménage appartenant à la défunte Marceline Quesnel *alias* Hart. C'est Jean-Baptiste Quesnel, journalier, père de Marceline³³, du township de Templeton dans le district d'Ottawa, qui est venu à Montréal pour faire la transaction. Le notaire Simard, un homme affable, sera choisi bientôt par Malo, dès son retour à Montréal, pour ses nombreux baux. Le notaire, qui signe parfois une vingtaine de locations en un jour, a jugé bon de griffonner ses contrats de baux et de protêts dans un cahier à part de ses autres contrats. Procédures exceptionnelles chez un notaire.

³³ Marceline Quesnel, âgée de 32 ans, a été inhumée à Montréal le 10 mai 1856.



Joseph Simard (1828-1905), notaire à Montréal

Malo, qui réside maintenant à Sorel dans une maison à deux étages, en brique, agréablement située rue Queen, ne délaisse pas pour autant ses maisons de Montréal. En 1857-1860, il fait souvent la navette entre les deux villes. Pendant ses déplacements, il songe à l'avenir de son jeune fils qui le préoccupe : qu'advient-il de lui si son père ou sa mère mourait ? Aussi à Henry-Adolphe, âgé de 4 ans, il fait élire un tuteur, en présence de Charles-Édouard Schiller, greffier à la Cour; Sophie, sa mère, devient tutrice de son enfant; le rôle de subrogé tuteur ou tuteur de substitution est confié à François-Maurice Lepailleur.

L'été suivant, Malo brasse encore des affaires de famille. Il vend sa nue-propriété³⁴ de Sorel à Abraham Richard, de Varennes. Le contrat est passé à Varennes, dans la maison d'Ubalde Richard. Cette famille Richard, Malo a, toute sa vie, conservé des liens avec elle. Son parrain et sa marraine, en 1798, étaient des Richard, de Varennes. Abraham Richard (1813-1890), qui achète la propriété de Malo à Sorel, est fils d'Urbain ou Ubalde Richard et de Joséphine Girard; il est maire de la paroisse.

En même temps, Malo en profite, pendant son séjour à Varennes, pour transporter officiellement à Sophie Lajoie, sa conjointe, et surtout à leur enfant, « tous les meubles de ménage et effets mobiliers garnissant la maison et dépendances » qu'occupe [Malo] en la ville de Sorel. L'acte notarié précise que ce transport est fait au bénéfice de Henry-Adolphe « pour lui tenir lieu d'aliments ». Sophie pourra en profiter pour élever et instruire son enfant, et ce jusqu'à la fin de sa vie ou jusqu'au jour de son mariage. Ce geste de Malo est en fait une donation pure et simple, « en considération de l'affection qu'il lui porte ».

La liste de tout ce qui a été donné à Sophie, écrite de la main de Malo, montre que le bourgeois de Montréal vivait très à l'aise, à Sorel, dans un petit palace. Le salon est couvert d'un tapis de laine. S'y trouvent un grand sofa en acajou, un grand miroir à cadre doré, une table d'acajou pliante, six chaises de noyer noir, une lampe montée en cuivre avec un pendant de cristal. Dans une petite salle, un autre sofa en acajou bourré en crain, trois images dans des cadres en noyer noir, dont une contient la Sainte Famille. Une pendule en cuivre de huit jours³⁵, montée en fonte. Dans la salle à dîner, six chaises tournées, deux douzaines

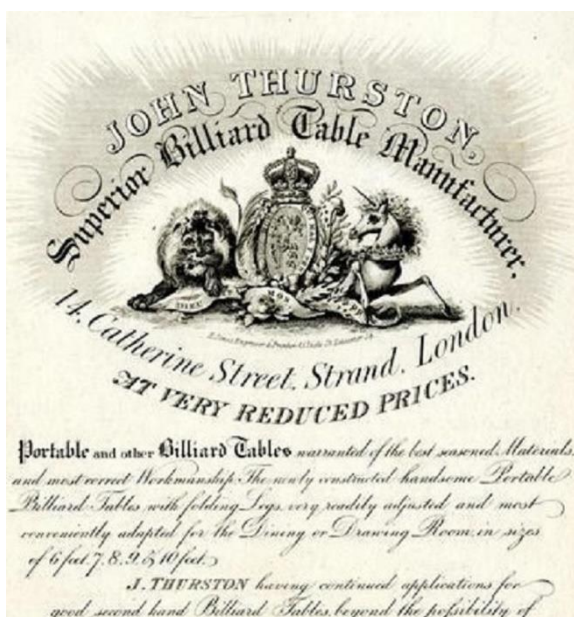
³⁴ Nue-propriété (dr.) : propriété d'un bien sur lequel quelqu'un d'autre a un droit d'usufruit.

³⁵ Une pendule de huit jours est habituellement munie d'un coucou au mouvement mécanique à poids; elle doit être remontée aux huit jours.

de pièces de porcelaine pour ornements de corniche. Il y a même une salle de billard, le passe-temps préféré de Malo, contenant deux tables, une en acajou, l'autre en ardoise, de la manufacture de Thurston³⁶ & Co., de Londres. Trois chambres à coucher, toutes joliment meublées; l'une d'elles, qui semble avoir servi à Sophie et Louis, contient un lit en bois franc à quatre poteaux tournés, un lit de plume et toute sa garniture complète, une petite couchette d'enfant, de bois franc, les quatre poteaux aussi tournés. Dans les armoires de la cuisine, on trouve un set à dîner en faïence bleue, un ensemble de thé, aussi en faïence de même couleur, un autre en faïence blanche, une avalanche d'ustensiles en argent, des chandeliers argentés, quatre paires de martinets en cuivre et leurs mouchettes. Pour cuire les repas, trois poêles de fonte. Dans la cour, des voitures, une jument brune, à « crinière noire et les pattes noires », un harnais argenté, une *sleigh*, des robes de bœuf, une vache à poil noir et blanc, deux cochons, 20 moutons loués à Alex. McPherson, 20 à 25 cordes de bois de poêle et, retrouvés quelque part, peut-être dans la grange, une montre en or avec chaîne, un fusil double et un simple.

Le notaire Girard annexe cette liste au contrat, passé dans la maison d'Ubalde Richard. Sophie Masselot/Lajoie, ne sachant pas écrire, y appose sa marque.

³⁶ John Thurston (1822-1892), célèbre fabricant de tables de billard et de backgammon, à Londres.



Le même jour, Abraham Richard, écuyer, cultivateur, de Varennes, donne à son tour à Henry-Adolphe Malo, « enfant illégitime, encore mineur », pour lui tenir lieu d'aliments, et aux enfants à naître en légitime mariage de Louis Malo et dame Sophie Masselot dit Lajoie, demeurant à Sorel, sa mère et tutrice, suivant l'avis des parents et amis, un lot de terre ou emplacement, à Montréal, au faubourg Sainte-Marie, rue Sainte-Catherine, contenant 30 pieds de front sur 90 pieds de profondeur; avec une maison en brique et en pierre à un étage, une boutique, un hangar, des remises, une écurie. Louis Malo, bourgeois, demeurant à Sorel, présent et acceptant, pourra aussi jouir de ce lot de terre et de ses dépendances. Abraham demande que les biens cédés soient insaisissables.

Pierre Boismenu, qui avait appuyé la candidature de Malo comme huissier auprès de Boston, est maintenant hôtelier à Montréal et tient un « billiard saloon », rue Saint-Jacques. Il a

conservé des liens d'amitié avec Malo, liens assez solides pour emprunter une somme de 271£ à Sophie Masselot/Lajoie.

Malo avait fait un testament en 1843. En 1860, sa vie a changé considérablement. Il se dit malade, mais sain d'esprit. Il demande à Boismenu présentement à Sorel de lui servir de témoin, avec Édouard Crépeau, huissier, de Sorel, car le notaire Précourt est invité à prendre en note son nouveau testament. Malo, bourgeois, de la ville de Sorel, annonce sa principale volonté en disant : « J'approuve et confirme la donation de meubles et effets que j'ai faite à demoiselle Sophie Masselot dit Lajoie, en usufruit et en propriété à Henry-Adolphe Malo (désigné dans cette donation comme enfant illégitime mais que je reconnais par les présentes être mon enfant naturel, né par suite de la cohabitation que j'ai eue avec ladite Sophie Masselot dit Lajoie); passée cette donation à Varennes devant M^e Girard qui en a gardé la minute, et collègue, notaires, le 20 juillet 1859, voulant et entendant que cette donation soit suivie et exécutée selon sa forme et teneur, et qu'elle vaille et ait son plein et entier effet. »

« Comme il existe une communauté de biens entre moi et dame Catherine Dufresne, mon épouse légitime, avec laquelle j'ai eu un enfant, nommé Jean-Baptiste Malo, encore vivant, je considère que ma dite épouse se trouve suffisamment avantagée par suite de cette communauté de biens, et comme elle ne se trouve à avoir aucun autre héritier que ledit Jean-Baptiste Malo, son fils et le mien, ce dernier, en héritant de sa mère, se trouvera avoir suffisamment. C'est pour ces raisons que je dispose des biens de ma succession de la manière ci-après mentionnée, de laquelle succession j'exclus Jean-Baptiste Malo, mon fils, soit qu'il hérite par la suite de sa mère ou non. »

« Je donne tous mes biens à Sophie Masselot dit Lajoie, à la charge par elle d'élever, nourrir, entretenir et faire instruire convenablement mon enfant naturel, Henry-Adolphe Malo. »

Toujours en bons termes avec son frère, il ajoute : « Au cas du décès de Henry-Adolphe Malo sans enfants, je donne et lègue la propriété de tous mes biens à François-Maurice Lepailleur, huissier, de la cité de Montréal et aux enfants de ce dernier. »

Pour ses exécuteurs testamentaires, Malo choisit Alexandre-Maurice Delisle, greffier de la Couronne, François-Maurice Lepailleur, huissier, et Charles-Édouard Schiller, député³⁷-greffier de la Couronne.

Mais Abraham Richard se ravise et tempère ses largesses. Après y avoir longuement réfléchi, il rétrocède à Malo « sans garantie aucune » la nue-propriété de deux lots de terre, à Sorel, dont l'un a une maison sur la rue Reine (*Queen Street*). En outre, Richard regrette d'avoir été trop généreux envers Sophie, femme de Malo, craignant que son geste puisse faire naître des contestations, étant donné l'illégitimité de Henry-Adolphe. Lui et Malo, accompagnés de Sophie, convoquent le notaire Marc-Amable Girard à l'hôtel Empire, propriété de Jean-Baptiste Émond, rue Bonsecours, l'ancienne demeure de Louis-Joseph Papineau.

³⁷ Le mot député (*deputy*), anglicisme, a ici le sens de suppléant, adjoint.

SALON EMPIRE
 CI-DEVANT OCCUPE' PAR
FRANCIS FRANCISCO,
 SERA OUVERT le PREMIER MAI 1859, par
 le Soussigné qui vient de lui faire subir de
GRANDES AMELIORATIONS.

RESTAURENT.
 Ce colosse Etablissement sera le plus VASTE
 RESTAURANT de notre cité. La TABLE
 D'HOTE sera ouverte à TOUTE HEURE et contiendra les mets les plus recherches.

JEUX DE QUILLES.
 LES PLUS BELLES ALLEES QUI SOIENT
 SUR CE CONTINENT où l'ordre et la tranquillité seront STRICTEMENT observés.

LA BARRE
 Sera tenue d'après le SYSTEME SUIVI dans
 les GRANDS CAFES de l'EUROPE où l'on trouvera les meilleurs Vins, Eau-de-Vie et boissons rafraîchissantes, de toutes sortes ainsi que Cigares et Tubes en verre pour limonades à la napolitaine.

J. B. EMOND,
 Propriétaire.

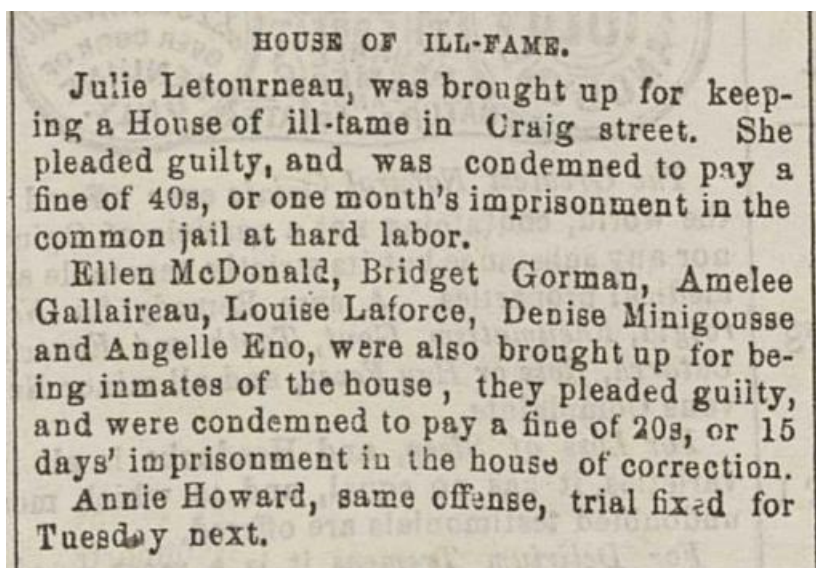
Montréal, 23 avril

La Minerve, 31 mai 1859, p. 1

Après de longs pourparlers, le notaire en arrive à coucher sur le papier un texte assez bien figolé : Sophie Masselot dit Lajoie est majeure et agit comme tutrice de Henry-Adolphe Malo, son enfant, encore mineur, charge qu'elle a eue sur avis de parents et amis et homologuée par la Cour supérieure du district de Richelieu, le 10 novembre 1858. Elle, Abraham Richard et Louis

Malo déclarent qu'en vue de pourvoir à la nourriture, éducation et position sociale de Henry-Adolphe Malo, et assurer à Sophie Masselot dit Lajoie une subsistance honnête, après la mort de Louis Malo, le lot de terre ou emplacement ci-après désigné, avait été transmis à Abraham Richard qui, plus tard, le 20 juillet 1859, en fit donation à Henry-Adolphe Malo, sa mère et tutrice acceptant, avec certaines réserves d'usufruit au profit de Louis Malo et de Sophie Masselot dit Lajoie; attendu que vu la position dans laquelle se trouvaient les parties contractantes, telles transactions pourraient donner lieu à des contestations en justice qu'il importe d'éviter, les parties sont convenues entre elles ce qui suit : Sophie Masselot et Abraham Richard se désistent au profit de Louis Malo sur un lot de terre ou emplacement situé au faubourg de Sainte-Marie, rue Sainte-Catherine, de 30 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, par-derrière à Jacques Asselin, avec une maison en brique et en pierre à un étage, boutique, hangar, remises, écurie et autres dépendances; avec un passage de 10 pieds de largeur. Ces rétrocessions ajoutent de plus grandes responsabilités sur les épaules de Malo.

Les trois maisons qu'il possède dans le quartier Saint-Jacques ont été transformées en logis ou appartements. Il signe des baux en grand nombre chez les notaires Joseph-Évariste-Odilon Labadie et Joseph Simard. Avant tout, il se débarrasse d'une locataire encombrante. Julie Létourneau occupe à titre de locataire une maison en brique à deux étages, située rue Craig, dans le quartier Saint-Jacques, appartenant à Louis Malo; et son bail expire le 1^{er} mai. En conséquence, notification lui a été donnée d'évacuer la maison et de payer les arrérages de loyer actuellement dus. Quelque temps plus tard, on retrouve le nom de Julie Létourneau dans le *Montreal Herald and daily commercial Gazette*, du 15 juin 1861, p. 2 :



Entre mars 1861 et avril 1869, Malo signe une quinzaine de baux. Depuis l'esclandre de Julie Létourneau, il ne loue plus qu'à des hommes. Les baux sont habituellement d'un an, commençant le 1^{er} mai. Ses locataires sont barbier, charretier, menuisier, commis, journalier, peintre, tailleur, imprimeur et commerçant. Les trois maisons louées par Malo ont pignon sur rues :

Rue Sainte-Catherine : une maison en brique à un étage, avec mansardes (un contrat parle d'un étage et demi). Une partie de cette maison est habitée par Malo, qui a été chassé de la rue Perthuis depuis l'incendie de 1852; elle est située au 397, rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Nicolas-Tolentin (Saint-Timothée) et Campeau (Saint-André).

Rue Amherst [Atateken] : une maison en brique à deux étages.

Rue Craig : une maison en brique à deux étages.

Les appartements loués possèdent une cour avec une écurie, un hangar et parfois des latrines, avantages auxquels le locataire a droit, et des passages pour communiquer avec les rues principales.

Le prix annuel de ces loyers varie :

31£ ou louis, cours d'Halifax

33£ ou louis, cours d'Halifax

48 louis, cours actuel

60 louis cours actuel

15£ cours actuel

24£ cours actuel

45£ cours actuel

48 piastres

72 piastres

96 piastres

108 piastres

En même temps, Louis Malo essaie de vendre ou de louer une très belle maison de Sorel, sur les bords du Richelieu. Lui appartient-elle ? Le contrat d'achat n'a pas été trouvé. Malo, homme d'affaires, est-il devenu agent d'immeubles ? Il fait paraître cette annonce dans *La Gazette de Sorel* :

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ
ou
A LOUER.

 Cette superbe MAISON EN BRIQUES agréablement située sur le bord du Richelieu, rue du fleuve, à deux étages avec dépendances, cuisine à part la maison, hangar, étables, glacière, etc.

Cette maison est très convenable comme habitation privée elle pourrait être convertie en un très bel Hotel. Possession immédiate.

Pour les conditions s'adresser à

LOUIS MALO,
Sorel.

Sorel, 27 août 1861.

La Gazette de Sorel, 17 septembre 1861, p. 4

L'année suivante, Malo dit avoir recouvré la santé; il demande au notaire Précourt d'ajouter un codicille à son testament. Il change une clause impliquant son frère Lepaillieur. On lit maintenant : « Je donne et lègue en usufruit à François-Maurice Lepaillieur, huissier, de la cité de Montréal, la moitié de tous mes biens meubles et immeubles, et tel que le tout se trouvera être et consister après le décès de demoiselle Sophie Masselot dit La-joie, ou du moment du convol en mariage de cette dernière, et

aussi après le décès de mon fils naturel Henry-Adolphe Malo, mort sans enfants ou descendants nés en légitime mariage, pour par ledit François-Maurice Lepailleur user, faire et disposer de titre d'usufruitier de la moitié de mes biens meubles et immeubles. »

Il ajoute encore d'autres modifications mineures et ajoute le nom de Jean-Baptiste Émond comme exécuteur testamentaire.

Enfin un avocat de Sorel, Eugène Bruneau, se porte acquéreur des immeubles sorelois que Malo avait mis en vente. Ce dernier fait un véritable coup d'argent : 2400 piastres du cours actuel, dont 1400 piastres comptant, le reste payable d'année en année. L'avocat Bruneau n'a pas besoin d'années : trois mois passent et sa dette est effacée.

Sophie avait connu belle vie à Sorel. Habitée au luxe que lui procure Malo, elle fait l'acquisition à Montréal, en juin 1864, d'une moitié de maison, rue Amherst. C'est le notaire J.E.O. Labadie qui brode les clauses de cet achat.

Pierre Poitras, couvreur en fer-blanc, de Montréal, vend à Sophie Masseleau/Lajoie, « la juste moitié » d'un lot ou emplacement, rue Amherst, où il réside lui-même.

Prix : 471£ dont 375£ déjà payés.

Pour rendre la vie plus agréable à l'acquéreuse, Poitras, le vendeur, s'oblige à « peindre tous les appuis et couvertures des ouvertures de la façade de la maison, de la couleur de la pierre de taille; imiter en chêne l'ouvrage en bois des appartements de devant au second étage, boiser ou plafonner en bois la galerie à l'arrière de la maison et peindre cette galerie avec deux bonnes couches de peinture de la couleur au goût du vendeur » et, comme il est ferblantier de son métier, il posera « des barres en feuillard assez fortes pour que les voitures n'endommagent pas la porte du porche sur le devant de la maison »; il imitera aussi en chêne cette porte et posera un dalot de grandeur suffisante

pour recevoir les eaux sales de l'étage supérieur pour aller dans le canal de la rue Amherst, poser un canal en madriers pour égoutter les latrines de la maison dans le canal de la rue Amherst; faire une bonne clôture en planches de 10 pieds de hauteur, avec coiffe pour diviser la cour de l'acquéreur de celle du vendeur; lambrisser une écurie à deux côtés « en bonne brique dure et capable de résister aux intempéries des différentes saisons » [...] peindre en vert français toutes les jalousies, poser un escalier propre et solide pour l'entrée du premier étage à l'arrière de la maison. Tous ces ouvrages seront faits aux frais du vendeur au plus tard à la Saint-Michel.

Dame Ézilda Montcalm, épouse de Pierre Poitras, le vendeur, est présente et approuve entièrement la transaction. Intervient aussi Joseph Duhamel, avocat, de Montréal, représentant les intérêts de Léocadie Serre/St-Jean dans cette affaire.

Avec son testament et son codicille, Malo se démenait à juste titre : Sophie, à son tour, tombe malade et tient à mettre par écrit ses dernières volontés. Elle n'a même pas eu le temps d'emménager rue Amherst. À 2 heures et demie de l'après-midi du 23 septembre 1864, deux notaires se présentent au 141, rue Sainte-Catherine, domicile de Marie-Sophie Masseleau dit Lajoie, où ils la trouvent au lit, malade.

Elle veut absolument donner à Louis Malo, bourgeois, de Montréal, l'usufruit et la jouissance de tous les biens meubles et immeubles qui lui appartiendront au jour de son décès, sans exception. Mais arrivant le décès de Louis Malo, l'usufruit et jouissance est donné à son enfant naturel connu sous le nom de Henry-Adolphe Malo.

Son exécuteur testamentaire est Louis Malo. L'acte porte les signatures des notaires J.E.O. Labadie et Médéric Content.

Quatre jours passent et Sophie rejoint l'au-delà, laissant son fils âgé d'une dizaine d'années. Malo le mettra en pension à

Montréal dans la famille de George Reinhardt, boucher, originaire d'Écosse, qui habite au 52, rue Beaudry, dans le quartier Saint-Jacques. C'est dans cette maison de la rue Beaudry que le jeune Henry-Adolphe rencontre sa future épouse, Albina Roulé. Reinhardt, aimable avec ses nombreux clients, est un imposant gaillard qui exerce son commerce au Marché Bonsecours, lançant de grands coups de voix derrière l'étal N° 7.



Joseph-Évariste-Odilon Labadie (1828-1908), notaire

Je reviens à Catherine Dufresne. Depuis la mort de Catherine Malo, sa belle-mère, elle a vécu un temps rue Devienne, puis elle retourne sur la Sainte-Catherine. Elle renoue des liens avec ses nombreux neveux et nièces. Elle hérite des vêtements et des meubles de sa sœur Rose Dufresne, veuve de Joseph Tribot dit

Lafricain, menuisier. Norbert Dumas (1812-1869), avocat guil-
leret chez les patriotes, a été l'exécuteur testamentaire de Rose.

Dans son testament de novembre 1868, Catherine Dufresne, toujours épouse de Malo selon la loi, donne à Mathilde Beauchamp, sa nièce, veuve de Joseph Tribot-Lafricain fils, aubergiste, 25 louis, cours actuel; elle donne à Joseph Martel, son neveu, marchand épiciier, de Montréal, tous ses biens meubles et immeubles, à la charge d'entretenir Jean-Baptiste Malo, son fils, sa vie durant, de tous vêtements convenables. Joseph Martel est exécuteur testamentaire; son nom revient dans les autres testaments de sa tante. Marchand épiciier, fils de Louis Martel, et de Marie-Madeleine Beaumont, il a épousé (Montréal, 16 octobre 1850) Victoire Dumaine, fille de Charles Dumaine, tonnelier, et de Marie Dufresne. Victoire Dumaine est une nièce de Catherine Dufresne.

Malo, à son tour, sentant la mort venir, fait un testament solennel en novembre 1869, devant le notaire J.E.O. Labadie qui se rend au 397, rue Sainte-Catherine. Malo donne tous ses biens à son enfant naturel, Henry-Adolphe Malo, constitué son légataire universel. L'exécuteur testamentaire est François-Maurice Lepailleur, huissier, de Montréal.

Il renouvelle son testament en janvier 1870, en présence du même notaire. Ce sera son dernier testament, celui qui a force de loi. Malo, malade de corps, donne tous ses biens à Henry-Adolphe Malo³⁸, son enfant naturel. Malo ne sait pas qu'il va

³⁸ Cet enfant naturel, Henry-Adolphe Malo, hôtelier, fils de défunt Louis Malo et de Sophie *Marsolais* [Masselot/Lajoie], épousera (Montréal, Sainte-Brigide, 2 octobre 1877) Albina Roulé, fille mineure de Martin Roulé et de Lucie Pominville. Avant son mariage, il avait fait un bref séjour aux États-Unis. Il aura plusieurs enfants entre 1878 et 1899. Les registres lui donnent le métier de journalier, hôtelier, *driver*, boucher, etc. Sa femme, Albina Roulé, meurt veuve à Montréal en janvier 1930.

mourir à l'automne qui vient. Aussi, demande-t-il, si ce dernier n'a pas de descendants, que ses biens soient légués à François-Maurice Lepailleur et à ses enfants, et, en cas d'impossibilité pour Lepailleur, à demoiselle Adèle Bélanger, sa ménagère. Les exécuteurs testamentaires : F.M. Lepailleur, Alexandre-Maurice Delisle et Charles-Édouard Schiller.

Sur la page titre de ce testament, le notaire Labadie et diverses mains ont ajouté : « Expédié à la réquisition de F.M. Lepailleur, à Gauthier, avant 20 oct. 1870; à Moussette, N.P., 23 nov, 1871; à C.E. Schiller, 17 août 1872; exp. et délivré à M. Ernest-Rémi Décary, N.P., 9 août 1907 : \$2,50 p.; exp. et délivré à M. Rémi Courcelles, 29 septembre 1908, \$2,50. »

Si Catherine Dufresne avait appris à lire, elle aurait pu voir dans le journal *L'Ordre* du 18 octobre 1870, à la page 3, l'entre-filet : « DÉCÈS, dimanche le 16 octobre courant, à Montréal, à l'âge de 72 ans et quatre mois, sieur Louis Malo, ancien huissier de la Cour du banc de la reine. » *La Minerve* du même jour en ajoute un peu plus : « Les funérailles auront lieu demain matin à 7 heures. Le convoi funèbre partira de sa résidence, N° 397, rue Sainte-Catherine, pour se rendre à l'église Saint-Jacques, et de là au lieu de la sépulture. Les parents et amis sont respectueusement priés d'y assister, sans autre invitation. »

À Catherine Dufresne, la succession de son défunt mari apparaît comme une montagne insurmontable. Elle se met au travail, commençant à récolter divers loyers en retard, pense à faire l'inventaire des biens immenses de Louis. Elle n'a d'autres ressources que d'engager Théophile Gauthier, avocat, qui devient son agent, pour régler correctement toutes les opérations. Elle contacte le notaire Séraphin-Pierre Moussette et lui confie le mandat de faire l'inventaire.

Ce bon monde se met à la tâche et, le 21 octobre 1870, l'inventaire des biens ayant appartenu à la communauté qui a existé entre feu Louis Malo et dame Catherine Dufresne commence; il se termine le 8 novembre. Le notaire produit un document de plus de 40 pages.

Catherine Dufresne est représentée par Théophile Gauthier, avocat, son procureur. Présents aussi Charles-Édouard Schiller, greffier de la paix, tuteur de Henry-Adolphe Malo, fils de Louis, et François-Maurice Lepailleur, huissier à la Cour supérieure, subrogé tuteur de Henry-Adolphe Malo.

Catherine Dufresne réclame qu'on lui rembourse 60\$ pour ses habits de deuil, un manteau en fourrure noire d'alpaga. Au cours de cet hiver 1870, le notaire Moussette s'active et multiplie les contrats en rapport avec cette affaire : procès-verbal et vente des biens de la succession; autorisation à vendre, etc. *La Minerve* du 26 janvier 1871 annonce qu'il y aura licitation volontaire des immeubles ayant appartenu à la communauté de biens qui a existé entre Catherine Dufresne et du défunt Louis Malo, en son vivant bourgeois, de Montréal, et que la vente aura lieu le 31 janvier, au plus offrant et dernier enchérisseur. En tout, huit lots avec maisons sont vendus. La moitié du produit de ces ventes doit aller à Catherine Dufresne; l'autre moitié « à la substitution des biens délaissés par ledit feu Louis Malo, créée en vertu du testament solennel de ce dernier, reçu à Montréal, devant M^e J.E.O. Labadie et son confrère, notaires, en date du 5 janvier 1870. »

Affligée profondément, malgré son héritage, la veuve Malo a beaucoup vieilli depuis un an. Le matin du 1^{er} février 1871, elle convoque le notaire Joseph-Augustin Labadie, père de J.E.O. Labadie. Il se transporte dans la demeure de la dame Malo, au second étage de sa maison, dans le quartier Saint-Jacques, [122] rue Amherst, près de l'intersection de Dorchester [boulevard

René-Lévesque], appartenant à dame Toussaint Demers. Il y trouve la dame Malo, malade, couchée dans son lit. Elle donne à Catherine Dufresne, sa nièce, épouse de Toussaint Demers, toutes ses pelleteries, consistant en une victorine³⁹ et deux paires de mitaines de vison et une robe noire d'*alpaka* (qui n'est pas encore faite); ces articles lui seront livrés aussitôt après son décès.

Catherine, qui a plusieurs nièces, veut les contenter toutes. Elle donne à Sophie Demers/Dumais, sa nièce, son manteau neuf de drap noir, et à Marguerite Demers/Dumais, sa nièce, son vieux manteau de drap noir; et elle donne à Sophie et Marguerite Demers/Dumais le surplus de ses hardes et linges de corps. Elle donne à Mathilde Beauchamp, une autre nièce, veuve de Joseph Lafricain fils, 25 louis, cours actuel.

Elle donne enfin tous ses meubles et immeubles à Joseph Martel, son neveu, marchand épicier à Montréal, son légataire universel, à la charge par lui de nourrir et loger Jean-Baptiste, *alias* John Malo, son fils, sa vie durant, soit chez lui ou ailleurs, et l'entretenir de tous vêtements convenables, et, à son décès, de le faire enterrer avec un service d'une cloche.

L'exécuteur est Joseph Martel. La testatrice a déclaré ne savoir signer. Témoins : John Mahoney, demeurant au 119 rue Amherst, et Stanislas Valiquet, épicier demeurant au 116 rue Amherst.

Bousculée par les événements, Catherine Dufresne rappelle le même notaire six jours plus tard, rue Amherst, et elle dicte un testament qui ressemble étrangement à celui de la semaine dernière.

Avec les années, Catherine Dufresne soupçonne que le règlement de la succession de Malo n'a pas été fait correctement. Elle

³⁹ Victorine (angl.) : pèlerine ou petite fourrure portée autour du cou. D'après Victoria, reine d'Angleterre.

fait appel à un notaire plus expérimenté, une sommité pour la rigueur et le savoir. Le notaire Casimir-Fidèle Papineau (1826-1892), dont l'office est situé rue Saint-Jacques, en société avec Denis-Émery Papineau, notaire, son frère. Le 17 février 1874, Casimir-Fidèle produira un document de 40 pages, qu'il intitule : « Compte de liquidation et partage de la communauté d'entre feu Louis Malo et dame Catherine Dufresne, sa veuve, et de la succession du dit défunt. »

Après de savants calculs précis, qui éblouissent le lecteur, il aboutit à la conclusion qu'il revient à Catherine Dufresne, veuve Malo, une somme de \$1488,77½; une somme identique va aux autres légataires, dont le fils Henry-Adolphe Malo, encore mineur, âgé de 20 ans.

Catherine Dufresne a demandé l'assistance de François Benoît, assistant clerc au Marché Bonsecours, résidant en la cité de Montréal, son procureur. Charles-Édouard Schiller et François-Maurice Lepailleur agissent en qualité d'exécuteurs testamentaires de Malo, un autre exécuteur, Alexandre-Maurice Delisle, ayant refusé ce rôle (voir S.P. Moussette, 26 décembre 1870). C.E. Schiller agit encore en tant que tuteur élu en justice à Henry-Adolphe Malo, enfant naturel du défunt; F.M. Lepailleur agissant aussi en tant que subrogé tuteur du même enfant.

Michel-Jacques Vilbon (1814-1890), huissier et crieur, a procédé à la vente des propriétés de la succession le 31 janvier 1871. Il a reçu \$8 pour son salaire. Ce terrible Vilbon est en réalité Michel Jacques dit Vilbon; il est né à Contrecoeur, fils de Michel Jacques et de Marie-Geneviève Cormier. Il a épousé (Montréal, 3 mars 1835) Zoé Poulin, fille de Joseph Poulin et de Louise Chicoine. « Mr. Jacques Vilbon vient d'être admis à exercer comme huissier de la Cour du banc du roi, dans toute l'étendue du district de Montréal. Ce jeune Canadien, doué d'une bonne éducation, a fait un cours d'études notariales; il est de mœurs et

d'habitudes réglées, d'une intégrité reconnue et pensant bien⁴⁰. » Le journal passe évidemment sous silence le rôle d'espion que jouera Vilbon à Saint-Charles-sur-Richelieu en novembre 1837.

Les locataires occupant les immeubles au temps du décès de Malo n'étaient pas tous solvables. Quelques-uns ont payé leur dû; d'autres en ont payé une partie puis ils ont laissé les lieux furtivement, sans qu'on pût collecter davantage, ni louer de nouveau. Enfin d'autres, comme Émond, ont été poursuivis en recouvrement de dette et éjection. MM. Trudel et DeMontigny, avocats des demandeurs (Lepailleur et autres, représentant le défunt) ont reçu \$22,70 pour plaider leur cause contre Cléophas Émond, défendeur, pour le recouvrement d'une somme de \$78,30, de loyer. Jugement a été rendu le 1^{er} mars 1871, en faveur des demandeurs. Mais le défendeur est considéré comme insolvable.

Dettes sur les loyers, après le décès de Malo : Martha Smith doit ½ mois de loyer ou \$0,85, après quoi elle a laissé l'appartement furtivement. Joseph Chevalier, 6½ mois, du 15 octobre 1870 au 1^{er} mai 1871, à \$3.50 = \$22.75, moins déductions pour réparations (\$3.55). Jean-Marie Léveillé, 6½ mois de loyer, du 15 octobre 1870 au 1^{er} mai 1871, plus taxes : \$20. F.X. Malo, 6½ mois, du 15 octobre 1870 au 1^{er} mai 1871, à \$6 = \$39, plus taxes (\$5.40) = \$44.40. Alphonse Cinq-Mars, 5 mois de loyer, du 1^{er} décembre au 1^{er} mai 1871, pour le logement que le défunt occupait, à \$6 = \$30. William Wadsworth, 4 mois de loyer, du 1^{er} novembre 1870 au 1^{er} novembre 1871, après quoi il a laissé les lieux, à \$6 = \$24. *Notà* : Il ne devait rien au décès parce qu'il payait toujours son mois d'avance au défunt. Les diverses sommes de loyer et taxes ci-dessus ont été collectées par M. Schiller ès qualités : \$138.45. Benjamin Lépine, ½ mois de loyer

⁴⁰ *Le Populaire*, 6 octobre 1837, p. 3.

dû le 1^{er} novembre 1870; après quoi il a laissé. *Notà* : cette dernière somme a été collectée par la veuve, par son ancien procureur Théophile Gauthier. Total des loyers et revenus des immeubles accrus et collectés après le décès : \$144.45

Catherine Dufresne, apaisée pour quelque temps, continue cependant la danse de ses testaments. En novembre 1874, elle donne tous ses biens au neveu Martel. Ce sera son dernier testament. Mais elle revient encore sur le même sujet, au cours de l'été 1877, en faisant une donation entre vifs au même Joseph Martel, épicier. Il s'agit cette fois d'une somme de 190\$, lorsqu'elle deviendra due en vertu d'un acte de main levée de Charles-Édouard Schiller, ès qualité, à John Jordan, en date du 4 avril 1871, devant Moussette, notaire; elle donne en outre au neveu Martel tous ses biens.

Cet acte est passé en la demeure de la donatrice, qui a déclaré ne pouvoir signer, « la main lui tremblant » (quand on sait pertinemment qu'elle ne savait pas écrire son nom). Joseph Martel, a signé.

Enfin, veuve Malo décède à Montréal le 31 octobre 1885, âgée de 90 ans. Sa sépulture est enregistrée le 2 novembre. Aucun journal ne semble avoir signalé l'événement.

La mort de Henry-Adolphe Malo surviendra le 19 février 1929. Il était journalier à Montréal, époux d'Albina Roulé.

Quant à Jean-Baptiste, surnommé *John* Malo, fils de Louis et de Catherine, il semble perdu à travers les dédales du temps.

Repères chronologiques

(Louis Malo)

1774 – 20 janvier – Baptême à Varennes de Marie-Catherine Ayet dit Malo, née la veille, fille de Joseph Ayet/Malo (1729-1801) et de Marie Brien (1735-1815). Dernière enfant de cette famille.

1778 – 2 février – Montréal, mariage de Philippe Dufresne (25 ans) et Marguerite Baron (22 ans), fille de Jean-Pierre Baron et de Marie-Anne Brassard.

1796 – 2 novembre – Catherine Dufresne, née à Montréal, baptisée le lendemain, fille de Philippe Dufresne, cultivateur, et de Marguerite Baron. Parrain, Étienne Baron, cultivateur; marraine, Marguerite Dufresne, qui n'ont pu signer.

1798 – 25 avril – Donation par Joseph Ayet/Malo père à Joseph Ayet/Malo fils. Notaire Joachim-Pierre Gauthier.

1798 – 30 juillet – À Pointe-aux-Trembles, est baptisé « Louis-Benjamin Inconnu », né le 8 juin. Il s'agit de la naissance de Louis Malo.

1801 – 18 juin – À Varennes, Joseph Malo, laboureur, est inhumé à l'âge de 72 ans. Présence de Charles Laberge.

1801 – 29 juillet – Inventaire et encan de la communauté d'entre feu Joseph Ayet-Malo et Marie Brien, sa veuve. Notaire Joseph-Édouard Faribault.

1801 – 30 juillet – Partage de la succession et communauté d'entre feu Joseph Ayet/Malo et Marie Brien, sa veuve. Notaire Joseph-Édouard Faribault.

1801 – 30 juillet – Donation par Marie Brien, épouse de feu Joseph Ayet/Malo, en faveur de Joseph Ayet, son fils, et Charlotte Desnoyers, sa femme, et cession par les héritiers Ayet au profit des donataires. Notaire Joseph-Édouard Faribault.

1801 – 5 novembre – Vente d'un emplacement par Isidore Ayet/Malo à Marie Brien, veuve Malo, sa mère. Notaire Joseph-Édouard Faribault.

1801 – 5 novembre – Testament de Marie Brien, veuve de Joseph Ayet/Malo, en faveur de Catherine Ayet, sa fille. Notaire Joseph-Édouard Faribault.

1806 – 22 octobre – Donation par Isidore Malo en faveur de Catherine Malo. Notaire François-Georges Lepailleur, minute 126.

1807 – 10 novembre – Quittance par Marie Brien, veuve Malo, et Catherine Ayet, sa fille, à Benjamin Ayet. Notaire François-Georges Lepailleur, minute 232.

1810 – 30 juillet – Testament de Marguerite Baron. Notaire Joseph Papineau, minute 4136.

1815 – 14 juin – Sépulture à Varennes de Marie Brien/Desrochers, mère de Catherine Malo, âgée de 81 ans. Présence de Joseph et Benjamin Ayet/Malo, ses fils, et François Fradet.

1818 – 9 février – Marguerite Baron est inhumée à Montréal, âgée de 62 ans.

1818 – 17 mars – Testament de Philippe Dufresne père. Notaire Jean-Marie Cadieux, minute 140.

1819 – 20 janvier – Bail par Catherine Ayet à John Morley, écuyer. Notaire Alexis Pinet.

1821 – 8 janvier – À Montréal, mariage de Louis Malo et Catherine Dufresne. Louis Malo, commis, marchand, « né de père et mère inconnus », épouse Catherine Dufresne, fille de Philippe Dufresne, laboureur, et de défunte Marguerite Baron.

1821 – 11 juillet – Baptême à Montréal de Louis-François Malo, né hier, fils de Louis Malo, aubergiste, et de Catherine Dufresne. Parrain, François Cantin; marraine, Victoire Dufresne, son épouse.

1822 – 23 avril – Bail à loyer d'une maison au nouveau marché, par Joseph Roy à Louis Malo. Notaire Louis Huguet-Latour, minute 1688.

1822 – 17 août – Société entre Jean Prenoveau et Louis Malo. Notaire Paul-Édouard Daveluy, minute 490.

1822 – 17 août – Bail à loyer d'une maison au nouveau marché par Louis Malo à Jean Prenoveau. Notaire Louis Huguet-Latour, minute 1710.

1823 – 5 avril – *Bond* [cautionnement] de Louis Malo et *al.* À Frederick W. Ermatinger. Notaire Henry Griffin, minute 4623.

1823 – 21 avril – Baptême de Jean-Baptiste Malo, né la veille, fils de Louis Malo, marchand, et de Catherine Dufresne. Parrain, Jean-Baptiste Roy; marraine, Elizabeth alias *Betsy* Henry, épouse du parrain.

1824 – 16 mars – Quittance par Louis Malo envers Joseph Miville portant subrogation. Notaire Paul-Édouard Daveluy, minute 856.

1824 – 25 août – Baptême de Georges-Philippe Malo, né le 23, fils de Louis Malo, huissier, et de Catherine Dufresne. Parrain, Philippe Dufresne; marraine, Marie-Louise Dufaux, épouse du parrain, oncle et tante de l'enfant. Il sera inhumé à Montréal le 17 septembre 1824, âgé de 22 jours.

1824 – 30 août – Protêt par la Banque de Montréal à Louis Malo. Notaire Henry Griffin, minute 5359.

1826 – 12 juin – Baptême de Catherine-Rachel Malo, née le 10 juin, fille de Louis Malo, huissier, et de Catherine Dufresne. Parrain, Charles Demers/Dumais; marraine, Marguerite Dufresne. Seul le père a signé. Elle sera inhumée à Montréal le 30 juin 1826, âgée de 18 jours.

1826 – 28 septembre – Bail par Louis Malo à Louis Brien. Notaire Alexis Pinet.

1827 – 29 janvier – Vente par Catherine Ayet/Malo à Jacques Roy et ux. Notaire Alexis Pinet.

1827 – 23 juillet – Obligation consentie par Joseph Hémond en faveur de Louis Malo. Notaire Louis Marteau, minute 66.

1828 – 26 février – Vente par Louis Longpré à Louis Malo. Notaire Jean-Marie Mondelet fils, minute 4776.

1829 – 1^{er} avril – Bail par Louis Malo à Zéphirin Gauvreau. Notaire Louis Marteau, minute 465.

1829 – 29 mai – Bail par Louis Malo à Tancrede Payfer. Notaire Louis Marteau, minute 515.

1829 – 4 juin – *La Minerve*, p. 4 : AU PUBLIC. Le soussigné prévient le public que Catherine Dufresne, son épouse, ayant laissé sa maison sans sa permission et son consentement, – il

ne payera aucune dette contractée par elle. LOUIS MALO, 4 juin, 1829.

1829 – 18 novembre – Obligation par Louis Malo envers Louis-Narcisse Roy. Notaire Louis Marteau, minute 655.

1829 – 18 novembre – Transport par Louis Malo à Louis-Narcisse Roy. Notaire Louis Marteau, minute 656.

1830 – 18 septembre – Protêt de Joseph Courcelles dit Chevalier à l'encontre de Louis Malo. Notaire Jean-Daniel Vallée, minute 14.

1830 – 20 septembre – Louis Malo s'engage à la Hudson Bay Co. Notaire Henry Griffin, minute 9002.

1832 – 5 janvier – Quittance par Louis Ayet/Malo à Jacques Roy et son épouse. Notaire Peter Lukin fils, minute 2370.

1833 – 15 avril – Bail par Louis Malo à Mary Burt. Notaire Peter Lukin fils, minute 2861.

1833 – 23 octobre – Obligation par Louis Malo et Abraham Richard à Paul Kauntz. Notaire Charles Desève, minute 225.

1834 – 27 août – Procuration de Dlle Victoire Brunelle à Louis Malo. Notaire Antoine-Eusèbe Bardy, minute 1276.

1834 – 26 novembre – Bail par Louis Malo à Joséphine Raymond, veuve Deagon. Notaire Peter Lukin fils, minute 3409.

1836 – 10 août – À Montréal est inhumé Louis[-François] Malo, décédé avant-hier, âgé de 15 ans et 28 jours, fils de Louis Malo, connétable, et de Catherine Dufresne.

1837 – 12 avril – Cautionnement par Louis Malo à l'honorable Roch de St-Ours. Notaire Charles-Alexandre Terroux, minute 207.

1837 – 8 novembre – Affidavit de Louis Malo. BAnQ, E17, S37, D1.

1837 – 14 novembre – Déposition de Louis Malo devant le juge de paix P.E. Leclère, à Montréal. BAnQ, P224, S2, P11.

1837 – 18 novembre – Affidavit de Louis Malo, connétable, de la cité de Montréal. BAnQ, E17, S37, D68.

1837 – 22 novembre – Déposition de Catherine Dufresne, épouse de Louis Malo, contre Cencine Rivet. BAnQ, E17, S37, D995.

1837 – 14 décembre – Déposition de Louis Malo, de Montréal, contre des personnes inconnues. BAnQ, E17, S37, D996.

1838 – 20 février – La Reine contre F.M. Lepailleur et *al.* BAnQ, TL19, S1, SS1, D32

1838 – 5 mars – Bail par Louis Malo à Angélique Leclere. Notaire Étienne Guy, minute 1823.

1838 – 5 mars – Obligation de Joseph Montferrand à Louis Malo. Notaire Étienne Guy, minute 1824.

1840 – 5 mars – Bail par Louis Malo à George Roy. Notaire Étienne Guy, minute 2773.

1841 – 26 mai – Obligation par Louis Malo à C.E. Schiller. Notaire Étienne Guy, minute 3509.

1841 – 29 mai – Vente d'un terrain au faubourg Saint-Louis, mesurant 80 x 120 pieds, sur la rue Perthuis, avec maison et bâtiments, par Pierre Irbourd/Mathurin, boucher, et Angélique Joachim/Laverdure, son épouse (mariage, Montréal, 1815), à Louis Malo, un des huissiers de la Cour du banc du roi. Notaire Étienne Guy, minute 3519.

1841 – 1^{er} juillet – Vente par dame veuve Paul Forget à Louis Malo. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 7077.

1841 – 26 octobre – Vente par dame Marie-Charlotte et Dlle Louise Lacroix à Louis Malo. Notaire Pierre Lamothe, minute 179.

1842 – 31 janvier – Congé par Louis Malo à Julie *alias* Félicité Irbour/Mathurin. Notaire Étienne Guy, minute 3889.

1842 – 14 avril – Bail par Louis Malo à Honoré Pariseau. Notaire Henry Lappare, minute 665.

1842 – 13 mai – À Montréal, sépulture de Catherine Malo, décédée le 11, âgée de 70 ans [en réalité 68 ans].

1842 – 2 septembre – Cautionnement de Louis Malo à Boston & Coffin, shérifs. Notaire Charles-Alexandre Terroux, minute 475.

1843 – 27 mars – Reconnaissance par Louis Malo aux seigneurs de Montréal. Notaire Henry Valotte, minute 254.

1843 – 4 novembre – Testament de Louis Malo. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 8061.

1845 – 12 avril – Bail à loyer par Louis Malo à Margaret Clency. Notaire Joseph-Hilarion Jobin, minute 4925.

1845 – 12 avril – Bail à loyer par Louis Malo à Helen Ross. Notaire Joseph-Hilarion Jobin, minute 4926.

1845 – 3 mai – Notification et protêt par Louis Malo à Charles McHenry. Notaire Joseph-Hilarion Jobin, minute 4960.

1845 – 3 mai – Bail à loyer par Louis Malo à Louis Cantin. Notaire Joseph-Hilarion Jobin, minute 4960½.

1845 – 16 décembre – Transport par François-Maurice Lepailleur à Louis Malo. Notaire Henry Lappare, minute 1404. Le même jour : Signification du transport.

1846 – 4 mai – À Varennes, mariage de Jean-Baptiste Malo, de Montréal, fils de Louis Malo et de Catherine Dufresne, avec Marie Lamontagne, de Varennes, fille des défunts François-Xavier Lamontagne et Marguerite Valin.

1846 – 14 mai – Bail (Lease) par Louis Malo à Catherine King. Notaire Joseph-Hilarion Jobin, minute 5479.

1846 – 14 mai – Vente de meubles de ménage par demoiselle Marguerite Clency à Louis Malo. Notaire Joseph-Hilarion Jobin, minute 5480.

1846 – 3 octobre – Bail par Louis Malo à Julie Barette. Notaire Charles-Emmanuel Belle, minute 158.

1847 – 26 février – Vente par Godfroy-Napoléon Robert dit Lafontaine à Louis Malo. Notaire Henry Lappare, minute 1683.

1847 – 28 mai – Protêt par la Banque de Montréal à Louis Malo. Notaire John Carr Griffin, minute 2732. (Acte manquant).

1847 – 26 juin – Commutation accordée par le Séminaire de Montréal à Louis Malo. Notaire Patrice Lacombe, minute 2183.

1847 – 27 juillet – Acte d'expertise entre Louis Malo et la Cité de Montréal. Notaire Denis-Émery Papineau, minute 2033.

1848 – 7 février – Vente par Louis Malo à la Corporation de la Cité de Montréal. Notaire Denis-Émery Papineau, minute 2149.

1848 – 1^{er} mars – *Montreal Herald and daily commercial Gazette*, p. 3 : NOTICE. The undersigned gives notice that,

after this date, he will not be responsible for any debts made in his name. Louis Malo, Montreal, 1st March, 1848.

1848 – 2 mars – *La Minerve*, p. 3 : Avis est donné par le présent que le soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom après ce jour. Louis Malo, Montréal, 2 mars 1848.

1848 – 16 novembre – Obligation de Louis Malo envers Hannah Merren. Notaire William Nicolas Crawford, minute 1117.

1848 – 17 novembre – Obligation de Louis Malo envers Hannah Merren. Notaire William Nicolas Crawford, minute 1118.

1849 – 29 janvier – Cautionnement de Louis Malo à John Boston & William Foster Coffin, shérifs. Notaire Pierre-Jacques Beaudry, minute 187.

1849 – 15 juin – Protêt par la Banque de Montréal à Louis Malo. Notaire John Carr Griffin, minute 6626. (Acte manquant).

1849 – 21 juillet – Signification d'une renonciation à un douaire de 1000£, à la réquisition de Pierre Mathurin, à Louis Malo. Notaire F.X. Racicot, minute 197.

1849 – 7 septembre – Quittance et décharge par Pierre Hirbour dit Mathurin et son épouse à Louis Malo. Notaire Joseph-Hilarion Jobin, minute 7029.

1850 – 16 mars – Protêt de l'Assurance mutuelle à Louis Malo. Notaire Théodore-Benjamin Doucet, minute 3177. (Acte manquant).

1850 – 20 août – Transport et obligation par sieur Louis Malo à Joseph Ainsse. Notaire Marc-Amable Girard, minute 1302.

1851 – 23 mars – Bail (*lease*) par Mrs Malo à James Leavers. Notaire John Helder Isaacson, minute 1676. (Acte manquant).

1851 – 1^{er} juillet – Cautionnement de Louis Malo à John Boston, shérif. Notaire Charles-Alexandre Terroux, minute 709.

1853 – 18 février – Commutation accordée par le Séminaire de Montréal à Louis Malo. Notaire Patrice Lacombe, minute 2854.

1853 – 22 février – Vente par Louis Malo à Simon-McTavish Charles. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 13374.

1853 – 23 mai – Quittance par Georges-Casimir Dessaulles à Louis Malo. Notaire Casimir-Fidèle Papineau, minute 781.

1853 – 10 septembre – Obligation and mortgage by Louis Malo in favor of The Trust and Loan Company of Upper Canada, with the guarantee of re-payment, &c. by the Corporation of Montreal. Notaire Théodore-Benjamin Doucet, minute 6284.

1854 – Mrs Louis Malo habite à Montréal, rue Devienne.
LMD.

1854 – 27 mai – Baptême à Montréal de Henry-Adolphe Malo, fils illégitime de Louis Malo, huissier, absent, et de Sophie Lajoie, de cette paroisse. Parrain, Jean Malo [probablement Jean-Baptiste Malo, fils de Louis]; marraine, Angélique Blache, qui ont déclaré ne savoir signer.

1854 – 19 juillet – Vente par Louis Malo à François-Maurice Lepailleur. Notaire Henry Lappare, minute 2721.

1854 – 27 décembre – Quittance par Louis Boyer à Louis Malo. Notaire Henry Lappare, minute 2777.

1856 – 27 mai – Vente de meubles par Jean-Baptiste Quesnel à Louis Malo. Notaire Joseph Simard.

1857 – 7 mai – Cautionnement de Louis Malo à John Boston, shérif. Notaire Joseph Simard.

1857 – 17 août – Vente par A.D. St-Cyr, écuyer, à Louis Malo. Notaire Denis Genest dit Labarre, minute 4601.

1859 – 20 juillet – Vente par Louis Malo, bourgeois, de Sorel, à Abraham Richard, écr, cultivateur, de Varennes. Notaire Marc-Amable Girard, minute 3327.

1859 – 20 juillet – Transport de mobilier par Louis Malo à Sophie Masselot (Masseleau/Lajoie) ès qualité. Notaire Marc-Amable Girard, minute 3328.

1859 – 20 juillet – Donation par Abraham Richard, écuyer, à Henry-Adolphe Malo. Notaire Marc-Amable Girard, minute 3329.

1860 – 31 octobre – Obligation par Pierre Boismenu à Demoiselle Sophie Masselot/Lajoie. Notaire Jean-Baptiste-Louis Précourt, minute 624.

1860 – 31 octobre – Testament de Louis Malo. Notaire Jean-Baptiste-Louis Précourt, minute 625.

1861 – 22 mars – Notification à la réquisition de Louis Malo à Julie Létourneau. Notaire Joseph Simard, minute 6590.

1861 – 22 mars – Bail par Louis Malo à Benjamin Lépine. Notaire Joseph Simard, minute 6593.

1861 – 30 mars – Rétrocession par Abraham Richard, écuyer, à Louis *Malot*. Notaire Marc-Amable Girard, minute 3782.

1861 – 1^{er} avril – Rétrocession par Sophie Masselot et autres à Louis Malo. Notaire Marc-Amable Girard, minute 3784.

1861 – 9 avril – Bail par Louis Malo à Cyrille Marsan-Lapierre et son épouse. Notaire Joseph Simard, minute 6684.

1861 – 18 octobre – Codicille et testament de Louis Malo. Notaire Jean-Baptiste-Louis Précourt, minute 956.

1863 – 5 mai – Quittance et décharge par dame Catherine Dufresne, épouse de Louis Malo, à Norbert Dumas. Notaire Joseph Simard, minute 8602.

1863 – 19 septembre – Vente par Louis Malo à Eugène Bruneau. Notaire Jean-Baptiste-Louis Précourt, minute 2117.

1863 – 19 décembre – Quittance de Louis Malo à Eugène Bruneau. Notaire Théodore-Benjamin Doucet, minute 21055.

1864 – 16 février – Bail par Louis Malo à Joseph Labelle. Notaire Joseph Simard, minute 9088.

1864 – 18 mars – Bail par Louis Malo à Jean-Baptiste Brunet. Notaire Joseph Simard, minute 9355.

1864 – 25 juin – Vente par Pierre Poitras à Marie-Sophie Masseleau dit Lajoie. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 9499.

1864 – 23 septembre – Testament solennel de Marie-Sophie Masseleau/Lajoie. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 9648.

1864 – 29 septembre – À Montréal, Sophie Masseleau/Lajoie, morte le 27 septembre, est inhumée, âgée de 40 ans.

1864 – 22 octobre – Obligation de Pierre Poitras envers Louis Malo. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 9714.

1864 – 19 novembre – Obligation de Pierre Poitras envers Louis Malo. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 15542.

1864 – 3 décembre – Quittance finale par Pierre Poitras à la succession de Marie-Sophie Masseleau dit Lajoie. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 9825.

1864 – 26 décembre – Notification et protêt par Louis Malo à Damase Guibord. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 9884.

1864 – 31 décembre – Notification par Damase Guibord et *ux.* à Louis Malo. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 9897.

1865 – 31 janvier – Quittance par Jean-Baptiste Homier à Louis Malo ès qualité d'exécuteur testamentaire et légataire usufruitier de Marie-Sophie Masseleau/Lajoie. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 9950. (Acte manquant).

1865 – 13 mars – Quittance (*idem* à 31 janvier 1865). Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 10088. (Acte manquant).

1865 – 1^{er} mai – Bail par Louis Malo à Magloire Brunet. Notaire Joseph Simard, minute 10512.

1865 – 3 mai – Bail par Louis Malo à Joseph Labelle. Notaire Joseph Simard, minute 10529.

1865 – 26 mai – Bail par Louis Malo à Georges Belleau. Notaire Joseph Simard, minute 10562.

1866 – 23 mars – Bail par Louis Malo à Louis Lemarble. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 10970.

1866 – 14 avril – Bail par Louis Malo à Charles David. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 11039.

1866 – 25 avril – Bail par Louis Malo à Jean-Baptiste Marchand. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 11079.

1867 – 26 février – Bail par Louis Malo à Grégoire Malo. Notaire Joseph Simard, minute 11557.

1867 – 19 avril – Bail par Louis Malo à Joseph Boisvert. Notaire Joseph Simard, minute 11788.

1868 – 7 mars – Quittance de Louis Malo à la Corporation épiscopale de Montréal. Notaire Narcisse Gaudry dit Bourbonnière, minute 3628.

1868 – 27 juin – Obligation de Louis Malo envers le Trust and Loan Company. Notaire Jean-Baptiste Varin, minute 7040.

1868 – 16 juillet – Quittance générale et finale par Augustin Larose à Louis Malo. Notaire Alexandre Terroux, minute 1247.

1868 – 25 novembre – Testament de Catherine Dufresne. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 15781.

1869 – 22 mars – Bail par Louis Malo à Cléophas Émond. Notaire Joseph Simard, minute 13151.

1869 – 9 avril – Bail par Louis Malo à William Wadsworth. Notaire Joseph Simard, minute 13214.

1869 – 12 novembre – Testament solennel de Louis Malo. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 13826.

1870 – 5 janvier – Obligation par Louis Malo envers Charles-Édouard Schiller. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 13903.

1870 – 5 janvier – Testament de Louis Malo. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 13904.

1870 – 17 octobre – Procuration de dame Catherine Dufresne-Malo à Théophile Gauthier. Notaire Séraphin-Pierre Moussette, minute 452.

1870 – 17 octobre – Agence de dame Catherine Dufresne à Théophile Gauthier. Notaire Séraphin-Pierre Moussette, minute 453.

1870 – 21 octobre – Inventaire des biens ayant appartenu à la communauté ayant existé entre feu Louis Malo et dame Catherine Dufresne. Notaire Séraphin-Pierre Moussette, minute 461. L'inventaire se termine le 8 novembre.

1870 – 31 octobre – Procès-verbal et vente des biens de la succession de Louis Malo. Notaire Séraphin-Pierre Moussette, minute 468.

1870 – 30 décembre – Succession Louis Malo. Autorisation à vendre. Copie. Notaire Séraphin-Pierre Moussette.

1871 – 1^{er} février – Testament de Catherine Dufresne. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 16351.

1871 – 3 février – Révocation de procuration et pouvoirs par dame Catherine Dufresne, veuve de Louis Malo, à Théophile Gauthier. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 16352.

1871 – 4 février – Signification de révocation de procuration et pouvoirs, à la réquisition de dame Catherine Dufresne, veuve de Louis Malo, à Théophile Gauthier. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 16353.

1871 – 7 février – Testament de Catherine Dufresne. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 16354.

1871 – 1^{er} avril – *Acquittance* par le Trust and Loan Company aux représentants de Louis Malo. Notaire André-Damase Jobin, minute 1161.

1871 – 4 avril – Main levée d'hypothèque par Charles-Édouard Schiller en faveur de la succession de défunt Louis Malo. Notaire Séraphin-Pierre Moussette, minute 727.

1871 – 2 décembre – Succession Louis Malo. Autorisation à vendre. 1^{re} copie. Notaire Séraphin-Pierre Moussette, minute 727.

1873 – 15 février – Acte de notoriété par C.E. Schiller & *al.* à dame Catherine Dufresne. Notaire Séraphin-Pierre Moussette, minute 1788.

1874 – 17 février – Compte de liquidation et partage de la communauté d'entre feu Louis Malo et dame Catherine Dufresne, sa veuve, et de la succession du dit défunt. Notaire Casimir-Fidèle Papineau, minute 8931.

1874 – 17 février – Quittance (partielle) par Catherine Dufresne, veuve Malo, et autres représentants de feu Louis Malo, à Moïse Lemire. Notaire Casimir-Fidèle Papineau, minute 8932.

1874 – 25 février – Quittance (générale et finale) par André-Benjamin Papineau, notaire, ès noms et qualités, à la veuve et représentants de feu Louis Malo. Notaire Casimir-Fidèle Papineau, minute 8934.

1874 – 16 novembre – Testament de Catherine Dufresne. Notaire Joseph-Auguste-Odilon Labadie, minute 64.

1877 – 5 juin – Procuration par Henry-Adolphe Malo à F.M. Lepailleur. Notaire Paul-Émile Robillard, à Arthabaska, minute 331.

1877 – 23 juillet – Donation entre vifs par Catherine Dufresne à Joseph Martel. Notaire Joseph-François-Gilbert Coutu, minute 5602.

1878 – 18 juin – Transport par dame veuve Louis Malo, bourgeois, de Montréal, à Édouard Lefebvre de Bellefeuille et Joseph-Ovide Turgeon, tous deux avocats, de Montréal, où ils pratiquent comme tels en société sous le nom et raison de « De Bellefeuille & Turgeon », une somme de 200\$, partie d'un jugement, Joseph-Émery Robidoux, avocat, cause Cour supérieure, No 93, d'appel. Notaire – Louis-Napoléon Dumouchel, minute 4279.

1885 – 2 novembre – À Montréal, sépulture de Catherine Dufresne, veuve de Louis Malo, constable, décédée le 31 octobre, âgée de 90 ans.

1929 – 20 février – Sépulture à Montréal de Henry[-Adolphe] Malo, journalier, veuf d'Albina Roulé, décédé le 19, âgé de 74 ans, 8 mois, 23 jours.

Deuxième partie

François-Maurice Lepailleur
(1806-1891)

Ultima perpetior, medios projectus in hostes;
Nec quisquam patria longius exsul abest⁴¹.

Catherine Malo quitte l'Île Sainte-Thérèse. On est en 1806. Catherine, sa mère et le petit Louis Malo, âgé de 8 ans, s'installent ensemble au centre du village de Varennes, dans leur maison, près d'Isidore Malo, aubergiste.

Un jeune notaire de 26 ans vient aussi d'ouvrir son étude à Varennes : François-Georges Lepailleur (1779-1834) signe son premier acte le 10 octobre 1805. Il réside quelquefois dans l'auberge d'Isidore Malo. Est-ce dans cette maison qu'il rencontre Catherine, sœur d'Isidore ? On sait qu'un enfant naîtra de ces amours éphémères entre le notaire célibataire et Catherine. François-Maurice Lepailleur voit le jour le 18 décembre 1806; il est baptisé le lendemain, « né de parents inconnus ». Son parrain est Charles Laberge, bedeau et crieur public; sa marraine, Marguerite Baron, mère de Catherine Dufresne, de Montréal.

Deux mois avant la naissance de François-Maurice, Isidore Malo a donné à sa sœur Catherine une part de terre située au bourg de Varennes, contenant 62 pieds de front, sur 100 pieds de profondeur, prenant par-devant à la rue Sainte-Anne et par-derrière au donateur, d'un côté, au sud-ouest, à l'emplacement de dame veuve Malo [Marie Brien], et d'autre côté, au nord-est,

⁴¹ « J'endure les plus grands maux, jeté au milieu de peuples hostiles; il n'est point d'exilé qui soit plus loin que moi de sa patrie. » Ovide, *Tristes*, II, 1, 187-188.

au donateur. Le contrat est passé à Varennes dans l'étude du notaire Lepaillieur.

Ce notaire ouvre une seconde étude à Boucherville en 1807 et, jusqu'en 1811, il signe des actes à Varennes, Boucherville et Longueuil. En 1817, il sera notaire à Montréal et, à partir du 12 juillet 1820, il est rendu Châteauguay et y demeurera jusqu'à son décès.

Le notaire Lepaillieur n'a sans doute jamais pensé à épouser Catherine Malo. Les années passent et au cours de l'automne 1810, il signe un contrat de mariage, devant Joachim-Pierre Gauthier (minute 3355), promettant d'épouser Charlotte-Julie de Lorimier, fille de défunt François Verneuil de Lorimier et de Catherine Delisle.

Le lendemain de la signature de ce contrat, le mariage est célébré en grandes pompes à Boucherville. Le père de la mariée est un oncle de Chevalier de Lorimier, patriote qui sera pendu en 1839. Les noms mentionnés au registre du contrat ou du mariage lui-même sont : Edme Henry, notaire, et Pierre Noyelle, sieur de Fleurimont (beau-frère de Wolfred Nelson), amis de l'époux; Pierre Conefroy, curé à Boucherville et grand vicaire de l'évêque de Québec, Joseph Boucher, sieur de la Broquerie et Charlotte-Sophie de Montizambert, son épouse, qui sont aussi des cousins; René-Amable Boucher de Boucherville, conseiller législatif, Clément Sabrevois de Bleury, militaire, commandant de la garnison de Sorel, Amelia [Bowers] de Bleury, son épouse, et Amelia de Bleury, leur fille; Gamelin Woolrich, Charlotte Labroquerie, Mary Woolrich et François-Xavier Boucher de Labruère, sieur de Piedmont.

Le jeune François-Maurice et sa mère sont à des lieues de ces flonflons. Pour être honnête, disons qu'on ne sait rien de la petite enfance du futur patriote Lepaillieur. On imagine qu'il aurait pu fréquenter à Varennes l'école de l'instituteur Labadie et celle de

son successeur. Son apprentissage de l'écriture est rudimentaire. Il s'en servira néanmoins toute sa vie, laissant sur papier une orthographe originale et phonétique, très loin des standards du français normatif. Mais ce savoir de l'écriture le hisse au-dessus de la moyenne des hommes de son époque. En exil, il se fera un devoir d'écrire, toujours avec plaisir, des lettres pour les autres patriotes, qui sont en majorité des illettrés. Trente-deux des cinquante-huit exilés ne savent ni lire ni écrire.

En 1821, quand Lepailleur a 14 ans et 8 mois, son père le reconnaît officiellement et l'engage comme apprenti chez Christophe Walling, artisan, maître menuisier et peintre, de Lachine. Le contrat d'engagement aura une durée de cinq ans, à compter du 25 juin.

Walling s'engage à son tour à nourrir, loger et chauffer, blanchir et raccommoder le jeune F.M. Lepailleur, aussi à l'entretenir de hardes, chaussures et coiffure pendant ce temps, pour les jours de semaine seulement, à l'exception de la première année qu'il promet de l'habiller pour les dimanches; et le sieur Lepailleur (son père) promet de donner à François-Maurice, son fils, pendant 4 années, un habillement pour les dimanches, tous les ans, consistant en habit, veste et culotte par chaque année.

Nicholas-Christophe Walling (1786-1854) est marié avec Suzanne Hamel depuis 1818. Lepailleur pensionne alors dans une jeune famille. Walling lui montre les rudiments de la peinture sur bois et le lettrage, à faire des enseignes et à figner des objets d'artisanat d'utilité courante. C'est au cours de son apprentissage chez Walling que Lepailleur apprend la langue anglaise, outil qui lui sera très utile pendant son exil.

Après un séjour assez long à Lachine, Walling ira demeurer à Châteauguay et se montrera un patriote convaincu : en 1833, il est agent de *L'Écho du pays*, journal patriote, rédigé par Boucher-Belleville à Saint-Charles-sur-Richelieu. À l'assemblée

patriotique de La Prairie, en 1837, Walling seconde une résolution. Il a épousé en deuxièmes noces (Lachine, 26 janvier 1829) Elizabeth Newcomb (1812-1846), mineure, fille aînée du Dr Samuel Newcomb, patriote convaincu et futur exilé en Australie, comme Lepaillieur. Fuyant la soldatesque, Nicholas C. Walling rejoint les patriotes exilés à Fort Covington (NY) en 1839. Il y demeurera au moins jusqu'en 1846. « Je suis prié par N.C. Walling, de Fort Covington, de vous écrire et vous prier de le compter au nombre de vos souscripteurs, écrit le Dr Masson à Duvernay, Walling était, je crois, l'agent de *La Minerve* à Châteauguay. C'est un réfugié de 1837 établi avec sa famille à Fort Covington, où il vit bien grâce à ses talents et à son industrie⁴². » Walling reviendra au Bas-Canada et se mariera une troisième fois après la mort d'Elizabeth Newcomb, « une femme exemplaire », et il ira finir ses jours à Saint-Zotique.

Installé comme peintre à Châteauguay, F.M. Lepaillieur devient propriétaire, en 1825, d'une petite maison bâtie sur un emplacement situé au sud-est de la rivière du Loup à Châteauguay, « maître François-Georges Lepaillieur, notaire, acceptant pour son fils encore mineur. » L'acheteur a payé le tout 600£ ou cheilins de vingt *coppres*, et Étienne Durand, communément appelé Duranceau, le vendeur, reconnaît avoir déjà reçu la somme de 100 francs (100£) de Lepaillieur.

Le peintre peut ainsi s'installer dans le voisinage de son père qui, lui aussi, avait acheté d'Antoine Maheu, sur la même rivière du Loup, une maison en pierre à deux étages. Mais, cette maison, le notaire ne l'habitera pas et la vendra à son fils, qui fait, d'année en année, les paiements requis pour son acquisition. C'est ce qui ressort de l'acte du notaire Demers (minute 3270) intitulé : « Vente d'un emplacement en la seigneurie de Châteauguay, par

⁴² Luc-Hyacinthe Masson à Ludger Duvernay, Malone, 18 août 1839. BAnQ-M, P345/13; P1/A,30.

François-Georges Lepailleur, notaire, à François-Maurice Lepailleur, son fils. » Ce dernier, entre 1831 et 1835, paie ses dettes à Antoine Maheu.

Trois ans passent et François-Maurice, qui est devenu majeur, fait un échange avec Thomas Lassiseraye, cultivateur. Il cède à Lassiseraye l'emplacement et la petite maison acquis en 1825, et Lassiseraye lui cède en échange un terrain situé au même lieu, contenant $\frac{3}{4}$ arpent de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir jusqu'à « une grosse roche callée en terre » du côté du sud-ouest du terrain et qui en fera la borne de profondeur, formant environ 195 pieds de profondeur dans la ligne sud-ouest; joignant au nord-est à André Mercil et au sud-ouest au cédant, sans bâtiments. Cet échange est fait « but à but », sans aucune soulte.

Entre-temps, Lepailleur s'est lié d'amitié avec Joseph-Narcisse Cardinal, qui a appris le notariat chez François-Georges Lepailleur. Cardinal ouvre son étude à Châteauguay en 1829, justement l'année du mariage de Lepailleur avec Adélaïde-Domitilde Cardinal, sœur du notaire. Le 30 mai, devant le notaire Demers (minute 3591), Lepailleur s'engage à épouser Domitilde Cardinal, fille aînée de Joseph Cardinal et de Marguerite Cardinal. Les signatures à l'acte indiquent que le notaire Lepailleur, père du futur marié, est présent. Clémence-Olive et Mathilde-Elmire Cardinal, sœurs de l'épouse, sont aussi présentes, de même que le père et la mère Cardinal, avec Joseph-Narcisse, notaire, et Herménégilde (10 ans), ses frères.

Les parents Cardinal mourront tous les deux à Montréal, à un jour d'intervalle, lors de l'épidémie de choléra de 1832; leur fils Césaire, 11 ans, subira le même sort.

Les époux Lepailleur-Cardinal sont uns et communs en tous leurs biens et non responsables des dettes de l'un et de l'autre. Les biens de l'époux consistent en un emplacement du côté sud-ouest de la rivière du Loup, dans la seigneurie de Châteauguay,

contenant environ un arpent et 27 pieds de front, sur environ trois arpents de profondeur; joignant par-devant à la rivière du Loup, en profondeur à Thomas Lefebvre; du côté nord-est à André Mercil et du côté sud-ouest, partie à Antoine Maheu et partie à Thomas Lefebvre; avec une maison en pierre à deux étages.

Le contrat est passé à Châteauguay, dans la demeure de Joseph Cardinal.

Adélaïde-Domitilde – 1806-1856

Joseph-Narcisse – 1808-1838

Marie-Zoé – 1809-1812

Clémence-Olive – 1811-1881

Jean-Baptiste – 1813-1814

Émérentienne – 1815-1817

Mathilde-Elmire – 1817-

Herménégilde – 1819-

Césaire – jumeau – 1822-1832

Marguerite-Eugénie – jumelle – 1822-1834

Alfred – 1825-

Élisabeth-Salonique – 1827-1846

Maurice-Isaïe – 1831-

Descendance de Joseph Cardinal et Marguerite Cardinal
(mariage à Saint-Constant le 17 février 1806)

Peu de jours après, le jeune marié Lepailleur est demandé pour être parrain de Joseph-Odile, fille du notaire Lepailleur et de sa seconde épouse. Odile est baptisée à Châteauguay le 4 juin 1829.

Le père de François-Maurice sent-il la mort venir ? Il fait un testament en décembre 1829, donnant « au premier de ses enfants qui embrassera la profession de notaire, tous ses livres et papiers qui auront rapport à la profession ». Rien pour François-

Maurice. Le notaire continue à participer au développement de l'éducation dans sa communauté. *La Minerve* annonce que la paroisse de Châteauguay a besoin de deux maîtres d'école. « On exigera des recommandations quant aux mœurs et à la capacité. S'adresser au soussigné. F.G. Le Pallieur. Châteauguay, 21 mars 1831. »

L'année suivante, le 29 avril 1832, a lieu le baptême de Georges-Maurice Lepailleur, fils de François-Maurice Lepailleur, peintre, et de Domitilde Cardinal. Le parrain est François-Georges Lepailleur et la marraine, Marguerite Cardinal. L'enfant mourra le 1^{er} avril 1834.

Le 4 juin 1833, le notaire Lepailleur signe son dernier acte et il meurt le 4 mars 1834 à 55 ans.

François-Maurice, toujours sensible, est profondément affecté de la mort de son père qui l'a beaucoup aimé. Lui reste sa mère, qu'il voit de loin en loin et qui habite à Montréal avec l'épouse de Louis Malo. Entre-temps, il a fait baptiser son fils Joseph-Alfred en novembre 1833, choisissant le notaire Joseph-Narcisse Cardinal pour en être le parrain, et la marraine, Eugénie St-Germain, épouse du parrain. Joseph-Alfred Lepailleur (1833-1893) sera le fils bien-aimé de son père, le seul homme portant son patronyme qui l'accompagnera jusqu'à sa vieillesse.

L'amitié indéfectible entre Lepailleur et Cardinal se manifeste lors de joyeuses rencontres bien arrosées. « Cardinal, le major et moi sommes soûls, rien de surprenant. Maurice Lepailleur, qui est aussi dans le même *saint* état, me prie de te prier de lui envoyer *La Minerve* et de le mettre au nombre de tes souscripteurs », écrit le Dr André Lacroix⁴³, à Ludger Duvernay, le 27 avril 1834.

⁴³ Voir *Au temps des Patriotes*, tome I, p. 48-49.

Comme son frère Louis Malo, Lepailleur, qui peine à récolter assez d'argent avec son métier de peintre, devient huissier. Lors d'un achat de bois d'un cultivateur de Sainte-Martine, pour se construire une remise, il signe : « F.M. LePallieur, H.B.R. » pour huissier du banc de la reine. Ce nouveau métier, il le pratique surtout auprès des Dames Grises, seigneuses de Châteauguay.

Walling, de Lachine, maître peintre, vivant maintenant à Châteauguay, paye une vieille dette qu'il avait depuis longtemps envers Lepailleur. En 1834, il lui transporte 50£, qui était dus à Walling par les héritiers, donataires ou légataires universels des biens délaissés par défunte Rosalie Bonhomme (1760-1833), veuve de Pierre Braconnier, en son vivant de la paroisse de Lachine. Rosalie a été inhumée à Lachine en avril 1833. Cette somme de 50£ était due à Walling en vertu d'une lointaine obligation et promesse de Rosalie Bonhomme à Christophe Walling, en date du 19 mars 1823.

Une autre naissance Lepailleur survient à Châteauguay en février 1836 : Domitilde Lepailleur, fille de François-Maurice Lepailleur. Son parrain est Joseph Duquet, clerc notaire chez Cardinal, et la marraine, Mathilde Cardinal, tante de l'enfant. La petite Domitilde sera inhumée à 15 mois en 1837.

Lepailleur, huissier, consolide son expertise en lois. Au cours de l'automne de 1836, Jean-Baptiste Laberge, cultivateur, de Sainte-Martine, engage Lepailleur comme procureur. Les parents de la femme de Laberge, nommés Groulx, qui sont morts récemment, ont-ils laissé des biens ? Lepailleur accepte de remplir son rôle de procureur de la famille Groulx et on lui remettra la « juste moitié de tous les argents et biens » qu'il retirera en vertu de sa procuration. Ce Laberge, avec Lepailleur, fera partie du convoi des exilés en Australie en 1839.

LES ANNEES 1837-1839

Le 5 juin 1837, à Châteauguay, a lieu le baptême de Césaire-Jean-Baptiste Lepailleur, fils de François-Maurice Lepailleur, huissier, et d'Adélaïde-Domitilde Cardinal. Parrain, Jean-Baptiste Ste-Marie, un vieux capitaine de milice de Saint-Constant/La Prairie, oncle du notaire Cardinal; la marraine est Elizabeth Newcomb, deuxième épouse de Walling, artisan, peintre et orfèvre, vivant maintenant à Châteauguay. Le jeune Jean-Baptiste Lepailleur, deuxième fils de François-Maurice, verra son père partir en exil, sera mis en pension à Deschambault, avec son frère Joseph-Alfred, et mourra à 8 ans, peu de temps après le retour d'exil de François-Maurice.

Le premier soulèvement des patriotes, en 1837, ne semble pas avoir incité l'huissier Lepailleur à se jeter dans la mêlée.

En février 1838, de petits malins sont accusés de vol dans la sacristie de la paroisse de Châteauguay. François-Maurice Lepailleur, de Châteauguay, et Joson Dumouchelle, de Sainte-Martine, sont dans la mire des autorités. Ils se présentent, le 20 février 1838 devant P.E. Leclère et Henry Corse, juges de paix, et sont accusés de vol sacrilège⁴⁴; ils devront se rendre à la cour le 24 février. Dans le cas de Dumouchelle, l'accusateur est William Dalton. Lepailleur et Dumouchelle déposent 400£ chacun; tandis que leurs cautions, Louis Malo et Bernard Lemaire/St-Germain, garantissent 200£ chacun⁴⁵. Le jour même, Joson déclare qu'il est « parfaitement innocent du vol en question, qu'il était

⁴⁴ Ce « vol sacrilège » aurait eu lieu dans la nuit du 12 au 13 février 1838, et il était d'une somme de 880£, selon une lettre aux lecteurs, signée Jean-Baptiste dans *La Quotidienne*, 28 septembre 1838.

⁴⁵ BAnQ, TL19, S1, SS1, D10 et D32.

chez lui, à quatre lieues de Châteauguay, la nuit où le vol fut commis. »

Bernard Lemaire/St-Germain, de Montréal, est beau-père du notaire Cardinal, et Louis Malo, huissier, est frère de Lepailleur. Ce sont des cautions respectables : St-Germain est un marchand honnête et Malo a retrouvé une certaine solidité dans ses finances qui lui permet de prêter, le mois suivant, 25£, cours actuel, à Jos Montferrand, le célèbre conducteur et guide des trains de bois naviguant sur l'Outaouais⁴⁶.

Lepailleur niera toujours, plus tard, avoir volé quoi que ce soit. La preuve, dit-il, c'est que le curé de Châteauguay lui a donné un certificat de bonne conduite pendant son emprisonnement.

Le 4 novembre 1838, Lepailleur, de Châteauguay, est parmi les premiers arrêtés, en essayant d'*emprunter* les armes des Mohawks de Kahnawake. Il est conduit à la prison neuve de Montréal (au Pied-du-Courant) et fait une déposition au policier et juge de paix Pierre-Édouard Leclère, révélant naïvement les dessous de la seconde insurrection.

« Je suis âgé de 32 ans. Vendredi dernier [2 novembre 1838], dans l'après-midi vers 2 h, j'ai reçu ordre de Joseph Duquette du même lieu, clerc de notaire, d'envoyer avertir à Saint-Timothée de Beauharnois de se préparer pour un soulèvement général des habitants la nuit suivante. Je suis allé moi-même et ai averti M. Prieur, marchand, ainsi que Charles et François Rapin, de se tenir prêts pour la nuit suivante (c'est-à-dire hier).

« Je suis revenu à Châteauguay hier matin et, à la réquisition dudit Duquette, ainsi que d'Henri Newcomb et Joseph Cardinal, notaire de l'endroit, je suis allé faire une levée d'armes dans la

⁴⁶ Obligation de Joseph Montferrand envers Louis Malo. Notaire Étienne Guy, 5 mars 1838, minute 1824.

rivière Châteauguay, et en ai obtenu environ 20. Je les ai seulement empruntées. Je suis bien informé que tous les ordres qui ont été donnés procèdent du Dr Robert Nelson qui est dans les États-Unis.

« Hier, vers les 3 h de l'après-midi, nous avons fait sommer les habitants des différentes côtes de venir nous joindre pour aller prendre Saint-Clément de Beauharnois. Après nous être rassemblés au nombre d'environ 250, nous nous décidâmes à ne pas marcher sur Saint-Clément, mais d'aller à La Prairie, enfin nous abandonnâmes ce projet et fûmes au Sault-Saint-Louis afin d'essayer à engager les sauvages à faire cause commune avec nous ou de se tenir tranquilles et nous prêter leurs armes. Avant notre départ, hier soir vers 7 h, je fus à la côte Sainte-Marguerite, le lieu du rendez-vous, afin d'envoyer 100 hommes à La Prairie et autant à Saint-Clément [de Beauharnois] s'il s'en trouvait assez. Il n'y avait point assez de monde pour effectuer ceci et j'ai reçu ordre dudit Joseph Duquette, par ledit Henri Newcomb, de me rendre aussitôt à Châteauguay, à la rivière.

« Nous nous y rendîmes en effet, et là, ledit Joseph Duquette nous dit que, puisque nous n'allions ni à Saint-Clément ni à La Prairie, il fallait au moins aller faire une levée d'armes. Nous descendîmes alors la rivière et fîmes une levée d'armes; rendus au bas de la rivière, nous nous décidâmes à aller à Beauharnois. Nous abandonnâmes ce projet et ensuite nous partîmes pour le Saint-Saint-Louis, comme je l'ai déjà dit.

« J'ai prêté le serment de « discrétion », c'est-à-dire de garder secret tout ce qui se passerait dans la société des « Frères Chasseurs »; ce serment me fut administré par ledit Joseph Duquette.

« Le plan du Dr Nelson est de se faire frayer un chemin entre Swanton et La Prairie pour les Canadiens, afin de marcher sur ce point avec une force de volontaires américains, afin de s'emparer plus tard de tout le sud jusqu'à Sorel.

« Il y a, je crois, des loges de Frères Chasseurs dans toutes les paroisses. Jeudi dernier au soir, j'ai reçu une lettre adressée à notre loge, à Châteauguay, qui est composée de moi-même, Joseph Duquette, Henri Newcomb, Samuel Newcomb et de plusieurs autres qui avaient prêté le serment. Cette lettre me fut livrée par le jeune Ducharme⁴⁷ de Lachine, fils de Ducharme qui a le bras coupé et qui, je crois, se nomme Timoléon. Je l'ai lue et l'ai livrée ensuite à Henri Newcomb; elle fut ensuite livrée à Duquette, le chef de la loge, et je crois qu'elle est maintenant détruite. Cette lettre nous disait qu'il fallait se lever samedi (hier), qu'il fallait marcher sur Saint-Clément et, là, se saisir de MM. Ellice, Brown et autres personnes notables de l'endroit, et les faire prisonniers, qu'il fallait aussi s'emparer des steamboats du côté sud de la rivière, afin d'ôter les communications.

« Prieur est venu à Châteauguay hier et a eu information du contenu de la lettre en question; cette lettre venait, au meilleur de ma mémoire, du commandant en chef qui, je crois, est le Dr Nelson.

« Je sais que le but de tout cela était de renverser le gouvernement pour obtenir l'indépendance. »

F.M. Le Pallieur
P.É. Leclère, j.p.

⁴⁷ Timoléon Ducharme (1818-1874), né à Lachine, fils de Dominique Ducharme, cultivateur, et d'Angélique Roy-Lapensée. Cousin de Léandre Ducharme (1817-1897) qui a été exilé en Australie. Timoléon a épousé (Lachine, 8 mai 1838) Adélaïde Rapin, fille mineure de François Rapin et de Rosalie Braseau, une sœur du patriote Charles Rapin, Frère chasseur, de Saint-Timothée de Beauharnois. Timoléon Ducharme est décédé dans sa maison de la rue Saint-Urbain à Montréal : il était maître chantre à l'église Notre-Dame de Montréal. Inhumé à Lachine.

Le lendemain, 5 novembre 1838, il en remet, en présence de François-Pierre Bruneau, juge de paix : « Il est à ma connaissance personnelle, dit-il, que Joseph-Narcisse Cardinal, notaire de Châteauguay, appartenait à la loge des Frères Chasseurs de Châteauguay. Je l'ai vu présent à la loge et personne n'y était admis sans avoir prêté le serment de discrétion. »

F.M. Lepallieur
Frs P. Bruneau, j.p.

Les prisons de Montréal sont pleines et, le 10 novembre 1838, la seconde insurrection des patriotes est un échec. Les Agniers, l'armée britannique et les volontaires toriens saccagent le village de Châteauguay. La dévastation dure pendant plus de cinq jours. Les « autorités » pillent joyeusement tout ce qui leur tombe sous la main, allument des incendies où bon leur semble, surtout où il y eut la moindre volonté manifeste d'un début de liberté exprimé, même timidement.

Le 23 novembre 1838, F.M. Lepailleur, huissier, de Châteauguay, subit un procès en Cour martiale. Il n'est pas seul à comparaître. Il y a Joseph-Narcisse Cardinal, notaire, Joseph Duquette, étudiant en loi, Joseph Lécuyer, Jean-Louis Thibert, Joseph Guimond, Léon Guérin/Dussault *alias* Blanc Dussault, Édouard Therrien, Antoine Côté, Louis Lesiège *alias* Louis Lesage/Laviolette, tous de Châteauguay, et Léon-Léandre Ducharme, de Montréal.

Les avocats Drummond et Moreau prennent sa défense. Perte de temps. Les dés sont pipés et le procès se termine le 14 décembre 1838 par une condamnation à mort.

Le 5 décembre 1838, de la prison, Lepailleur écrit à sa femme⁴⁸ : « Chaire amie, je viens de la Cour et tous notémoins on fini de donner leur témoignage. Nous avons eu beaucoup de misaire à les faire passé : il on prix tous les moyen pour les intimider & maimie Jusqu'à an maitre un an prison. Tu sez que ce pauvre Vital Dumouchelle est venu rendre témoignage pour nous. Ebien pour avoir die qu'il avais gardé les prisonniez, la nuis du 3 Novembre, chez M^d Boudrias⁴⁹, après son témoignage randu, il lon prix an sortan de la Cour⁵⁰, & Joseph Couillard⁵¹ a paru belle : si cétais pas apercu du tour, il li aurais été auci, lui. [Voi]là comme il aisse pour tenir la justice.

« M. M^cDonald a menacé les témoins de la prison, ce quis venais randre témoignage pour nous. Je suit bien contan de pas avoir fait venier de témoins, qu'ar il on fait servire notémoins pour heux plus que pour nous maimie. On séprivé de pluseur témoins. Le rente qu'il an fies au tan que ce pauvre Dumouchelle. Que va dire sa pauvre faime de voir son mari an prison, lui quis venais pour rendre service. Il lon avertie pluseur foi de pas s'incriminé lui maimie, mais il ne comprenais pas qu'ar il nétais

⁴⁸ Pour une fois seulement, je donne ici une transcription littérale de la lettre de Lepailleur. On peut consulter le manuscrit à BAnQ-VM, P224, D59.

⁴⁹ Élisabeth St-Denis, épouse de Jean-Baptiste Boudrias. C'est dans la maison de la veuve Boudrias, à Châteauguay, que Cardinal tient son étude de notaire. Voir son témoignage dans *Procès de Joseph-N. Cardinal*, p. 65.

⁵⁰ Ici, Lepailleur prétend que Vital Dumouchelle était en liberté avant son témoignage. Or Vital Dumouchelle, cultivateur de Châteauguay, est incarcéré le 4 novembre 1838; il est emmené à la cour pour témoigner et logé en prison immédiatement après avoir donné son témoignage. Il ne sera libéré que le 8 décembre 1838.

⁵¹ Joseph Couillard, de Châteauguay, marchand, commissaire, juge de paix et capitaine de milice, avoue à la cour avoir été menacé d'être emprisonné par le bureaucrate John McDonald sous prétexte qu'il voulait témoigner en faveur des accusés.

pas obligé de dire ce qu'il avais fait lui maimé. Et heux on profité de l'ocation pour le prendre etan contre heux. Avec notre maleur nous avons de la chance d'être les premier, il von tan faire que les pauvre prisonnier ne pouron plus avoir de témoins à l'avenir; il von tous épeuré les témoins que personne ne voudra ce risquer par la suite.

« Notre défiance va se faire demains, quis occupera bien la Cour tou la journée, & je croix que les jugement se randron que lundi. Mr Labelle⁵² m'a donné un bon caractère, plus que je méritais de s'apercevoir. Si je peu sortir d'ici, je lui rendrai visite & je le remercierai de tous mon cœur. Et je partirai pas sans aller voir mon seigneur Bourjette & le remercier aussi, lui, de sa bonté pour moi & pour toi, si j'ai le bonheur d'être délibérée de cette accusation ici.

« Chère, a-tu eu quelque nouvelles de notre chère petite enfant. A! chère, je vois que ça te coûte de te retourner sans avoir la déssion de mon sort. J'ai eu empressé de mon seigneur un bel image. Je pense beaucoup à Alfrede⁵³ depuis quelque jour. Ce chère petite s'ennuie, j'en suis sûre. A! si je pouvais la trapper dans mes bras, que de caresses je lui ferais & se chère petite Jean-Bte, à qui j'ai pensé si souvent depuis que je suis en prison! Je dors pas la nuit des nuits; maintenant se passe à peuvir ce que je vas devenir & ma famille aussi.

« Chère épouse, serais-t-il possible que la prédiction que tu m'a fait en partant s'accomplirait. A! chère, j'en est peure! Je n'ai jamais oublié ce que tu m'as dit [] Si je pouvais te parler un instant, que mon cœur serait déchargé! Il y a quelque chose que je peu dire qu'entre toi et moi seul, & qui est toujours à mon idée. Ses

⁵² Jean-Baptiste Labelle, curé de Châteauguay, dit de Lepailleur : « Je n'ai jamais cru Lepailleur homme à se mêler de rébellion, avant son emprisonnement. » *Procès de Joseph-N. Cardinal*, p. 69.

⁵³ Joseph-Alfred Lepailleur, son fils aîné, né en novembre 1833.

mon dépar davais toi. Tu sez un peu près ce que je veux dire. Nous voironz peu taitre un jour, quis vien, ou nous seron an samble, et là mon coeur ce déchargera.

« Je passe de triste jour dans cette prison, mon coeur ne mérite pas la prison, qu'ar il est trop dou etrops tandre pour subire un tel chatiment. Je suit après faire penitance de mais peché. Dieu trouve que je mérite un tel chatiment. Et je le pren an me-moire de lui et pour son amour.

« Tu ma parlé que tu avais vendu mon vieux harnois pour du bois. Vand tous ce que tu voudra, chaire anfant! & fait com tu pourra avec le peu quis te rais.

« Je suit surpris de pas avoir aucune nouvelle de Louis [Malo]. Je lui est ecrit. Je nais rien eu de lui que des compliment & assitance. Ces bien bon, je lans remerci boucoups. Mais j'aurais bien voulu savoir sa pence & ce que je pouré faire par la suite, si j'ai le maleur d'aitre condanée. Il connais boucoups & a boucoups d'ames qu'il pourais me donner de bon avie. Il aurait pourtant pu m'écrire un petie mo en cette aucation, sous cecret. Ne montre pas ces lettres à tous monde, crainte qu'il nous prive décrire.

« Je finie à une heur juste décrire cette lettre. Adieu, chaire épouse. Je finie an te soitan un heureux santé & je tanbrace mil fois de tous mon coeur. Dit moi quis ma prété ces har[des] que j'ai reçu. Des compliment à tous mes paran & amie. J'ai l'honneur d'aitre ton épous. F.M. LePailleur ».

Le 18 décembre, jour d'anniversaire de Lepailleur, qui a 32 ans. Roch de St-Ours, shérif, prévient Lepailleur et plusieurs autres patriotes de se préparer à être exécutés. Toujours aimable avec ses congénères, l'Ours révèle à Lepailleur qu'il n'a pas obtenu sa grâce. « Francis-Maurice Lepailleur et *Maurice* [Jean-Louis] Thibert qui ont été condamnés dans le même temps, ont

obtenu un sursis », dit Chevalier de Lorimier⁵⁴ dans une lettre à sa sœur le 20 décembre 1838. L'irréparable survient le lendemain : devant la prison du Pied-du-Courant, à Montréal, a lieu la pendaison des deux premiers patriotes : le notaire Joseph-Narcisse Cardinal, beau-frère de F.M. Lepaillieur, et Joseph Duquet, clerc de notaire de Cardinal. On a suspendu l'exécution de Lepaillieur à la dernière minute.

Six jours plus tard, François-Maurice reçoit pour la première fois la visite de sa femme, qui est enceinte. Elle est avec leur fils Alfred. L'enfant, dit Lepaillieur, « me fit les plus tendres caresses ». La mort, inévitable, plane toujours au-dessus de la tête du prisonnier. Domitilde accouchera d'un enfant mort-né le 19 avril 1839.

La femme de Lepaillieur, Mme Boudrias et la mère du jeune Duquet auraient été arrêtées, dit le Dr Masson, en demandant à Laurent Bonnefoux, riche Français de New York, de venir en aide à ces trois femmes⁵⁵.

Après avoir pendu 12 patriotes devant la prison de Montréal, les autorités, Colborne en tête, décident de commuer la peine de mort des autres en déportation. En 1838, Durham avait erré en exilant aux Bermudes huit patriotes de la première insurrection; cette fois, en septembre 1839, Colborne choisit une vraie terre d'exil, une colonie pénale au bout du monde, où l'Angleterre envoie ses petits et grands voleurs : l'Australie, possession de la couronne britannique.

⁵⁴ Voir Chevalier de Lorimier, 15 février 1839. *Lettres d'un patriote condamné à mort*, Agone, Comeau & Nadeau, 2001, p. 38.

⁵⁵ Luc-Hyacinthe Masson, de Fort Covington, à Laurent Bonnefoux, 17 décembre 1838. Voir *Au temps des Patriotes*, tome II, p. 421.

Avant de partir, dans une lettre datée du 20 septembre 1839, Lepaillieur s'adresse à ses compatriotes⁵⁶ : « Amis, amis et protecteurs, après un long et pénible emprisonnement de onze mois (sous sentence de mort), après avoir détruit, incendié toutes mes propriétés, mis ma femme et mes enfants dans une extrême indigence, on m'en sépare pour toujours peut-être. On m'exile! Adieu Canada! Adieu mes amis! Ô vous, âmes tendres et compatissantes, qui m'avez soutenu près d'une année dans cette misérable et obscure prison : mille remerciements.

« Je ne puis adresser une lettre à chacun de vous pour le remercier des bontés qu'il a eues pour moi pendant ma longue détention; vu le peu de temps qui me reste à partager entre mes devoirs religieux et ma famille au moment de partir pour un exil de cinq mille lieues, au moment de laisser pour toujours peut-être ma femme, mes enfants, mes parents, mes amis, mon pays!

« Je vous suis le plus redevable des hommes et vous peindre ma reconnaissance serait d'une plume plus habile que la mienne; vos noms sont gravés dans mon cœur, ils ne s'y effaceront jamais et sur la terre de l'exil je ne cesserai de prier pour vous tous, ô âmes compatissantes!

« Je n'ai plus besoin de vous, mes chers amis, je pars pour cinq mille lieues; mais... ma femme et mes petits enfants qu'on a mis dans la rue!... pauvre femme! pauvres orphelins!

« Compatriotes! serez-vous assez bons pour continuer vos secours? Oublierez-vous que leur unique soutien fut expatrié pour ...

⁵⁶ La lettre en français (corrigé) paraît dans *L'Aurore des Canadas*, 8 octobre 1839. Cette lettre paraît aussi en traduction anglaise dans le *North American* du 27 mai 1840, journal publié à Montpelier, VT. Voir : *Letter of a Canadian Exile to his Countrymen, on the eve of departing for Van-Diemen's Land*. Elle est toutefois datée du 27 septembre au lieu du 20 septembre 1839. Le 27 est manifestement une erreur.

« Je laisse une femme éplorée, faible, sans ressource! ... pauvre femme!... Des enfants trop jeunes pour se rappeler leur père... sans éducation, et qui n'auront pour héritage que le souvenir de mes malheurs... pauvres orphelins! vous me brisez le cœur...

« Qui veillera sur vous ? Qui vous donnera le pain, l'éducation ?

« Ô concitoyens! veuillez les protéger; veuillez leur donner, et le ciel vous le rendra. Adieu.

« Votre très reconnaissant mais malheureux serviteur.

F.M. Lepailleur
déporté politique

« Messieurs les éditeurs des journaux publiés en français sont priés de donner insertion à la présente; c'est le dernier service qu'ils puissent me rendre. »

Le 25 septembre, à 15 h 30, Pierre-Jacques Beaudry⁵⁷ vient le chercher pour le conduire devant le procureur général Charles-Richard Ogden, le policier Leclère et Alexandre Delisle, greffier de la paix. Ogden l'avertit qu'il s'en va en exil à New South Wales (Nouvelle-Galles-du-Sud). Lepailleur était alors avec sa femme, son fils Alfred, et Célanire et Mathilde Cardinal, ses belles-sœurs.

⁵⁷ Pierre-Jacques Beaudry (1801-1876). Les prisonniers lui donnent le titre d'assistant-geôlier de la prison, mais Beaudry déclare qu'il ne fait que tenir les livres et autres documents de la prison; il examine aussi les provisions et tout ce qui entre dans la bâtisse et en sort quotidiennement. Pierre-Jacques Beaudry est bien apprécié des prisonniers, si l'on en juge par le nombre de lettres de remerciement qui lui sont adressées.

Le même jour, il envoie un mot à Beaudry : « Monsieur Beaudry, j'ai mille remerciements à vous faire pour toutes les bontés que vous avez eues pour moi et pour ma femme. Tout l'hiver, vous avez eu la complaisance de la ramener en ville. Je vous en dois de la reconnaissance. Croyez que je me rappellerai toujours ce que vous avez fait pour moi. Tout en sollicitant de plus ma part dans vos prières, je demeure pour la vie votre humble, reconnaissant et malheureux serviteur⁵⁸. »

F.M. Le Pallieur

Le lendemain, de 9 h du matin à 13 h, Lepailleur passe une partie de la journée en compagnie des mêmes parents qu'hier,

Enfargés, les 58 exilés se rassemblent, attachés deux par deux, dans la cour de la prison. François-Maurice Lepailleur quitte la prison de Montréal pour l'exil en Australie, avec 57 compagnons, qui s'embarquent au quai Gilbert, au bas du courant, dans le vapeur *British America*. À Québec, il monte à bord du *Buffalo*. Le bateau, un trois-mâts de 120 pieds de long sur 34 de large, est équipé de seize canons, 94 membres d'équipage, 38 passagers, 138 émigrants, 58 prisonniers politiques du Bas-Canada, et 83 prisonniers politiques du Haut-Canada, qui sont en grande majorité nés aux États-Unis. Le voyage durera jusqu'au 11 mars 1840, dans des conditions affreuses.

On ne reverra Lepailleur à Montréal qu'en janvier 1845.

⁵⁸ RAPQ, 1926-1927, p. 224.

UN SI LONG VOYAGE

Sur le *Buffalo*, les *convicts* sont entreposés sous la ligne de flottaison, dans un espace restreint. Avant même d'arriver dans le golfe Saint-Laurent, Lepailleur s'empare de sa plume pour écrire à sa chère Domitilde. Il en rêve déjà et ces rêves, tenaces, ne le quitteront pas de tout le voyage et même rendu au port final à New South Wales. Pendant tout le temps de l'exil, de septembre 1839 à janvier 1845, il tient ce qu'il appelle un petit mémoire des événements de sa vie. Les cahiers de ce journal⁵⁹ constituent le seul témoignage du long voyage des Bas-Canadiens et de leur travail de forçats.

Il observe les pousis⁶⁰ (marsouins), les poissons volants, les albatros, et les autres vaisseaux qui sillonnent les océans. Il rêve aussi à Célanire, sa belle-sœur, à Joseph-Narcisse Cardinal, notaire, son beau-frère, pendu en décembre 1838. Le dimanche, il lit les paroles de la messe. Rêve encore qu'il conduit son fils Alfred à l'école de Saint-Régis.

Il rêve même, une nuit, que sa femme était chez Louis Malo et qu'il venait d'arriver d'exil. En décembre 1839, le capitaine du *Buffalo*, James Wood, craignant qu'une brigade de patriotes vienne libérer les prisonniers qu'il transporte, décide de bifurquer de son trajet et se dirige vers Rio de Janeiro où il fait de

⁵⁹ François-Maurice Lepailleur, *Journal d'un patriote exilé en Australie, 1839-1845*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, Septentrion, 1996, 411 pages. C'est la première et la seule édition du journal complet de Lepailleur. Les manuscrits de Lepailleur ont été conservés par le notaire Victor Morin (1865-1960); les Archives nationales du Québec en ont fait l'acquisition par achat en mars 1943.

⁶⁰ François-Xavier Prieur parle des pousils autrement : « Ce sont de gros poissons de cinq à six pieds qui sautent hors de l'eau. » *Notes d'un condamné politique de 1838*, Éditions du Jour, 1974, p. 18.

nouvelles provisions d'eau. Lepailleur décrit l'assortiment de fruits exotiques que des vendeurs proposent à l'équipage et aux passagers. James Wood, le capitaine, est un bon gars. Il aurait même dit aux prisonniers qu'il ne ferait probablement que toucher Sydney, en Australie, et qu'il les ramènerait au Canada.

En attendant, Lepailleur continue d'observer tout ce qui se passe et il note la vitesse du voilier. À propos des prisonniers du Haut-Canada, qu'il appelle « des Américains », il les juge des bons à rien : « Je n'en trouve que quelques-uns qui ont l'air de quelque chose, car la plus grande partie ont l'air d'une bande de bons à rien et de coureux de chemins qui ne savaient que faire de leur corps avant d'être emprisonnés. »

LA VIE EN EXIL

Le capitaine a l'ordre de décharger sa cargaison de Haut-Canadiens en Tasmanie. Les 58 du Bas-Canada sont expédiés plus tard dans le port de Sydney. À leur arrivée, le gouvernement note les caractéristiques de chacun. Lepailleur, peintre en bâtiments, mesure 5 pieds et 5 pouces, a un teint très foncé, des cheveux et des yeux bruns. Il a deux petites cicatrices sur la joue droite.

Dans le camp de Longbottom à Parramatta, ils sont astreints au travail forcé. Ils cassent de la pierre pour faire des chemins, font de la brique, coupent du bois. Enfermé pendant la nuit, chacun rêve au jour de sa libération. C'est dans ce camp de forçats que l'huissier de Châteauguay expérimentera au long des jours la terreur, l'angoisse de la délivrance qui ne vient pas, la nostalgie, les heures lugubres et vides qui deviennent un poids intolérable.

Lepailleur, doué d'un entregent peu commun et favorisé par sa connaissance de l'anglais, est promu gardien de la barrière du

camp de travail et peut à loisir observer les allées et venues de tout un chacun, même des troupeaux d'agneaux ou de bœufs qui s'en vont à la boucherie. Il note dans son journal tous les événements du quotidien qu'il juge importants et qui lui rappellent sa vie passée. Le vent qui soulève la poussière « ressemble aux grosses poudreries d'hiver en Canada. »

Le camp de Longbottom est dirigé par Henry Clinton Baddely (1811-1842), homme aimable au premier abord, apprécié des Canadiens; il change cependant avec les mois, accablé par la maladie, et son comportement devient vindicatif et imprévisible. « Notre Baddely, écrit Lepailleur, est encore allé à Sydney aujourd'hui, dans le *stage*. Il revient souvent de mort en vie. C'est surprenant de voir une pareille maladie. Voilà deux jours que je n'ai pas été chez lui. Je trouve bon de sa part de ne pas me demander si souvent, car son absence me plaît bien plus que sa présence. »

Dans une longue lettre⁶¹, Lepailleur raconte à Domitilde les premiers jours de sa vie d'exilé : « Long Bottom, district de Pararamarta Nouvelle-Galles méridionale, à 8 milles de Sydney, dans la Nouvelle-Hollande, 4 mai 1840.

« Chère épouse, après être rendu au lieu de ma destination, il me reste encore un sentiment de reconnaissance et d'attachement pour toi et pour ma chère famille que je m'empresse de te donner dans cette lettre. Je t'écris ce peu de mots pour te consoler un peu dans tes peines et afflications et t'apprendre en même temps que ma santé depuis mon départ du Canada, ainsi que celle de mes compagnons d'infortune, a toujours été très bonne.

« Je t'avais promis, chère Domitilde, de t'écrire souvent, mais je n'ai pu le faire, faute d'occasion favorable. Le capitaine nous permit d'écrire de Rio de Janeiro et je t'adressai une lettre que tu

⁶¹ La lettre paraît d'abord dans le journal *Le Jean-Baptiste* du 7 décembre 1840; reprise dans *L'Aurore des Canadas*, 11 décembre 1840.

as dû recevoir par la voie d'Angleterre. Elle était adressée aux soins de P. Moreau, écuyer, avocat, de Montréal.

« Nous partîmes de Rio-Janeiro le 5 décembre et arrivâmes à Hobart Town le 12 février 1840. Hobart Town est la capitale de l'Île de Van Diemen [Tasmanie]. Ce n'est pas sans difficulté, et avec le secours du capitaine et de l'évêque, que nous avons obtenu du gouvernement de nous débarquer à Sydney. Nous n'avons que des éloges à faire au capitaine du *Buffalo*, tant pour ses bontés envers nous, que pour le bon caractère qu'il nous a donné auprès des autorités du lieu. Nous sommes maintenant à Long Bottom, à 8 milles de Sydney, sur un établissement du gouvernement, où nous sommes seuls, et formons un petit peuple de Canadiens. Nous sommes sous la surveillance d'un brave homme du nom de C.H. Baddely⁶², qui nous rend par ses bontés notre exil plus supportable. Ceux d'entre nous qui ont des métiers les exercent; les autres s'occupent soit à faire de la brique, soit du charbon de bois, et les moins capables cassent de petites pierres pour les chemins. Il faut une passe du commandant pour nous visiter.

« Quant à moi, chère épouse, je ne fais pas grand-chose : j'ai eu le bonheur d'être exempté des ouvrages par le commandant qui m'a chargé de surveiller et de tenir le bon ordre et la propreté parmi nous; d'autres de mes compagnons ont aussi eu des places semblables. Le docteur Newcomb⁶³ a été nommé médecin de

⁶² Baddely serait né à Kolkata (Calcutta), en Inde. À sa mort, causée par la syphilis, en mars 1842, Lepailleur commente : « La terre et les prisonniers sont débarrassés d'un fameux tyran et d'un fier crasseux comme ils sont bien rares sur la terre. Je souhaite que Dieu lui fasse miséricorde et je lui pardonne tous les mauvais traitements qu'il a pu me faire dans le cours du temps que j'ai passé sous lui, dans mon exil à Longbottom. »

⁶³ Jean-Samuel Newcomb (1775-1853), né à Little Nine Partners (Pine Plains), Dutchess County (NY), fils de Cyrenius Newcomb et de Jane Morris. Médecin en 1812. Il a épousé (Chambly, 4 septembre 1810) Josèphe

l'établissement. Je t'assure que nous faisons tous nos efforts pour remplir nos différentes charges du mieux qu'il nous est possible. Nous sommes tous logés dans quatre petites maisons qui n'ont que 17 pieds de long sur 10 pieds de profondeur et à un seul étage. Ce qui, comme tu vois, est beaucoup de monde ensemble, mais la plus grande gêne est qu'elles sont fermées le soir à la clef jusqu'au lendemain au soleil levé.

« Ce qui m'a empêché d'écrire plus tôt, c'est que j'avais toujours l'espérance de nous voir rendus à la liberté.

« Nous avons reçu la visite de monseigneur l'évêque plusieurs fois, ainsi que celle de messire Brady⁶⁴, prêtre. Nous avons eu une messe dans notre établissement dans la semaine de Pâques, et presque tous ont eu le bonheur de communier. Monseigneur, qui a un très grand poids par ses conseils auprès de Son Excellence, et messire Brady, doivent s'intéresser pour nous afin que nous ayons notre liberté dans cette île. Le public paraît aussi désirer notre élargissement et tout le monde en général se plaît à reconnaître notre bonne conduite dans cette île.

« Chaque fois, et c'est bien souvent, que mon esprit se porte vers le Canada, je sens mon cœur bondir de tendresse, et malgré l'étendue de nos malheurs qui sont irréparables, il m'est encore doux de porter mes souvenirs vers toi, ma chère épouse, et vers mes petits enfants. La religion seule peut soutenir le faible et l'exilé et je prie de tout mon cœur votre bonne mère de vous l'enseigner, cette religion qu'elle connaît si bien, de vous la graver dans vos jeunes cœurs afin que vous en retiriez tous les fruits dans un âge plus avancé. Je vous prie de vous bien rappeler

Stubinger, fille de George Stubinger, médecin, et de Charlotte Boucher de la Broquerie, et il s'est fait baptiser à Boucherville, quelques jours avant son mariage.

⁶⁴ John Brady (ca1800-1871), prêtre, originaire de Cavan, Irlande, qui sera évêque de Perth (Australie) en 1845.

toutes les peines que votre pauvre mère s'est données pour moi dans les positions cruelles où je me suis trouvé. Ruiné par le fer et le feu, je n'avais plus que ma liberté, et je l'ai perdue pour toujours. Je vous prie bien d'avoir les sentiments de la reconnaissance la plus vive pour votre tendre et bonne mère : ce sont les seuls avis que je puis vous donner de ma terre d'exil.

« Avant de terminer ma lettre, je vais, chère épouse, te donner un aperçu du pays. Le climat est favorable aux étrangers mêmes et est un des plus beaux de l'univers; nous ne connaissons point d'hiver dans ce pays, et le temps le plus désagréable est celui d'une espèce d'automne qui commence en mai et finit en août. Il est très rare d'y voir des gelées tant soit peu fortes. La glace la plus forte qui s'y soit vue était de l'épaisseur d'un trente sols.

« Le commerce le plus considérable et le plus avantageux paraît être celui des moutons, et je me suis laissé dire qu'il y avait des propriétaires qui en possédaient jusqu'à 30 000. Il se fait deux récoltes par année de toute espèce de grains, mais les produits du cultivateur se vendent extrêmement cher. Le blé s'y vend 25 chelins par minot, l'avoine 12 s., les patates de 15 s. à 20 s., les oignons 30 s., le foin de £ 20 à 30 le tonneau. Les chevaux qui vaudraient en Canada de 40 à 60 piastres, valent ici de £ 60 à 100. Le beurre et le fromage se vendent de 3 s. à 4 s. la livre; les œufs 4 s. la douzaine. Pourtant les marchandises sèches sont de même prix qu'au Canada. Les boissons sont très chères, le lard se vend de 1-3 à 1-6 la livre, le pain de 6 lb vaut 3-6; la laine 3-6 la livre. Il est impossible d'avoir une pension chez un aubergiste à moins de £ 8 par mois, et encore n'est-elle pas bien bonne.

« Messire Brady nous dit que si nous avons notre liberté, il pourra nous faire avoir à chacun de nous cent louis par année, outre notre nourriture. Il pourrait en placer trois ou quatre fois

autant. Plusieurs d'entre nous gagneraient probablement plus de £ 100.

« Les honnêtes personnes sont bien rares ici. La plus grande partie est de la canaille et le rebut du royaume uni de la Grande-Bretagne. Il est très difficile de se procurer de bons et d'honnêtes serviteurs.

« Nous avons vu sur les gazettes que la reine Victoria devait se marier avec le prince Albert; nous avons aussi appris que des lettres patentes de noblesse avaient été envoyées à Sir John Colborne.

« Je te prie, chère épouse, de faire mes plus tendres amitiés à mon cher frère et à mon aimée belle-sœur, ainsi qu'à M. et Mme St-Germain. N'oublie pas non plus Mme Gamelin et Mme Gauvin, et dis-leur que je me rappellerai toute ma vie de leurs bons soins et leurs services. Mes respects aux messieurs les prêtres de Saint-Jacques; dis-leur que je me recommande à eux et qu'ils ne m'oublient pas dans leurs prières.

« Mes amitiés à M. Labelle, curé, ainsi qu'à M. et Mme Paquin, M. Grenier, M. Sauvageau, M. Gariépy, M. Héroux, M. Biscorny et sa famille; embrasse bien Camary⁶⁵ et sa femme pour moi, ainsi que tes frères et sœurs; enfin assure de mes amitiés tous nos parents et amis.

« Dis à Louis [Malo] que je me repose avec confiance sur ses bons offices envers ma femme et mes enfants. Je te prie de faire tous tes efforts pour mettre mon Alfred à l'école. J'espère être de

⁶⁵ Ou plutôt Camyré. François Camyré (1787-1875), aubergiste à Saint-Constant, beau-frère de Lepailleur comme ayant épousé (Châteauguay, 3 juin 1833) Clémence-Olive Cardinal. Camyré participe à la bataille d'Odelltown; arrêté par les volontaires le 11 novembre 1838 à Napierville, incarcéré au Pied-du-Courant le 14 novembre; condamné à mort le 6 février 1839, avec recommandation à la clémence, puis libéré.

retour au pays à temps pour veiller moi-même à l'éducation de notre petit Jean-Baptiste.

« Je finis en t'embrassant, toi et mes deux enfants, mille et mille fois de tout mon cœur, et crois-moi, chère amie, jusqu'à la mort, ton tendre mais malheureux époux.

Frs. M. Lepallieur

« N.B. Assure de mes respects M. P. Moreau, avocat, aux soins de qui cette lettre a été adressée. »

Il lit quelques livres qu'on lui avait donnés pendant son séjour en prison. *Vertus de Marie*⁶⁶, *Les Stations de Jérusalem et du Calvaire*⁶⁷, *L'Ange conducteur*⁶⁸. Plus tard, il se procurera une *Vie des rois et reines de France*, de l'an 500 à son époque; et il mentionne aussi être plongé dans la lecture du *Napoléon des gibernes*⁶⁹. Il se délecte enfin d'un livre que lui a prêté Mme

⁶⁶ *Vertus de Marie ou Imitation de la Sainte Vierge*, livre sans nom d'auteur, édité à Clermont-Ferrand en 1832. Joseph Duquet, patriote emprisonné à Montréal, lisait aussi ce livre avant d'être conduit à la potence. Un exemplaire portant sa signature a été conservé. Probablement un don de Mgr Bourget à Duquet.

⁶⁷ Adrien Parvilliers (1619-1678), jésuite, missionnaire en Palestine, a écrit *Les Stations de Jérusalem et du calvaire ou la dévotion des prédestinés pour servir d'entretien sur la passion de N.-S. Jésus-Christ*, F.A. Barbier, 1815, 234 pages.

⁶⁸ Jacques Coret (1631-1721), *L'Ange conducteur dans la dévotion chrétienne*. Nouvelle édition, C. et N. Benziger, 1833. La BNF mentionne qu'au XIX^e siècle le nom de l'auteur a souvent été déformé en Goret.

⁶⁹ Un livre de Jacques Marquet de Montbreton, baron de Norvins, *Simple histoire de Napoléon, d'après les notes et mémoires de MM. Lascases, de Ségur, Fain, Norvins, Tissot, Bignon et autres historiens de l'Empire*, Paris, Béthune et Plon, 1840, 4 vol. Le *Catalogue de l'histoire de France*, tome 3, publié par ordre de l'empereur [Napoléon III], Paris, Didot Frères, M

Comer⁷⁰, l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem et de Jérusalem à Paris* de Chateaubriand, parce que, catholique de haut niveau, il peut avec l'auteur visiter les lieux saints. Il a parcouru *Des fins dernières de l'homme*⁷¹, un titre porteur de vérité : quotidiennement il est confronté à la hantise de sa propre mort, qui le priverait d'un retour en Amérique. Il dit qu'il s'amuse à lire la *Vie de Charles XII*, « un des plus grands conquérants de son temps et de nos jours. » Il ne précise pas si c'est la biographie de Charles XII par Voltaire.

Autre lecture : le roman *Élisabeth ou les Exilés de Sibérie* de Sophie Risteau (1770-1807), veuve du banquier Paul Cottin, a été écrit en 1806, l'année de naissance de Lepailleur. Madame Cottin est une auteure de romans à succès empreints de passions pathétiques et de religiosité préromantique.

Il écrit toujours un français très approximatif, sonore et original. Mais il ne dit pas où il a relevé cette phrase, écrite sans faute dans son journal (entrée du 25 septembre 1842) : « L'amour de la patrie n'est pas moins naturel que l'amour paternel et la perte de la liberté est insupportable à quiconque n'est pas assez dépourvu de bon sens pour n'en pas connaître le prix. » Il s'agit d'un emprunt aux *Mille et une nuits*.

DCCC LVI (1856), p. 234-235, mentionne que la couverture de certains exemplaires porte le sous-titre de *Napoléon des gibernes*.

⁷⁰ Mme Comer (Lepailleur écrit *Coomer*) est Ann Griffiths (1805-1870), née à Hawkesbury, Australie. Elle a épousé (Castlereagh, Greater Sydney, Australie, 5 octobre 1818) James Comer, un *convict* venu de l'Inde. Leur fille Mary Ann Comer (1819-1863) a épousé en 1834 Emanuel Neich, hôtelier, homme distingué, à Longbottom, originaire de Gênes (Italie). Dans son journal, Lepailleur parle abondamment de Neich, qui réussira à lui donner du travail à sa sortie du camp.

⁷¹ Martin Pallu (1661-1742), jésuite, professeur de rhétorique à Rouen, écrivit *Des fins dernières de l'homme*, Paris, J. Chardon, 1739, 397 pages. Ouvrage souvent réédité.

Après ses lectures, toujours la plume à la main, Lepailleur se remet à l'écriture de son journal; il répond aussi aux demandes de Joson Dumouchelle et de Basile Roy⁷², illettrés, qui veulent avoir un journal bien à eux, quelques pages qu'ils pourront emporter avec eux comme souvenir. Il reçoit et lit les lettres adressées à ses compagnons qui ne savent pas lire, et ils sont nombreux. Il écrit à Mme Hilaire Bélisle, à Deschambault, qui prend soin de ses deux enfants, Alfred et Jean-Baptiste, et au curé Morin de cet endroit.

La grande majorité des 43 lettres envoyées à sa chère Domitilde pendant les années d'exil n'ont pas été retrouvées. Elles avaient été adressées à Louis Malo, à Mgr Bourget, à Pierre Moreau, l'avocat de sa défense au procès de 1838. Non plus, aucune des douze lettres reçues de Domitilde ne semble avoir été conservée.

Parmi les rares lettres envoyées à sa femme, il y a celle de mars 1841. Un journal de Québec⁷³ en reproduit l'essentiel :

« Long Bottom, Nouvelle-Galles méridionale, 16 mars 1841.

« Chère épouse, [] Le major Barney, surintendant des exilés, nous fit faire une requête à Son Excellence sir George Gipps, lui demandant d'être mis en liberté dans la colonie. Nous fîmes cette requête vers le 9 janvier; mais Son Excellence répondit au major qui avait eu la bonté de s'en charger, qu'il ne pouvait rien faire lui-même en notre faveur, mais qu'il enverrait immédiatement la requête en Angleterre en l'accompagnant des meilleures recommandations. Il nous a fait communiquer cette réponse, il y a

⁷² Le journal de Basile Roy a été édité : *Un Patriote en Australie, 1839-1844*. Texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 225 p.

⁷³ *Le Canadien*, 4 octobre 1841, p. 3; aussi dans *L'Aurore des Canadas*, 30 septembre 1841, p. 1, qui titre : « Extraits d'une lettre d'un des exilés politiques. »

quelques jours. Ainsi, nous sommes encore à travailler pour le compte du gouvernement et, bien entendu, sans paiement.

« [] Nous vivons toujours ensemble et avec les mêmes rations.

« [] J'espère que M. l'évêque Polding pourra nous obtenir quelques faveurs de la reine et peut-être notre mise en liberté complète. Nous avons renvoyé à monseigneur une nouvelle requête demandant à Sa Majesté d'être renvoyés au sein de nos familles. Monseigneur est très zélé pour nous et je suis persuadé qu'il ne négligera rien pour nous être utile.

« [] Voilà dix-huit mois que nous avons laissé le Canada et nous n'avons pas encore eu la consolation de recevoir de nouvelles de nos familles. Je ne comprends point comment cela peut se faire. Sur 57 que nous sommes encore⁷⁴, pas un seul n'a reçu une lettre du Canada. Il ne nous paraît pas possible que personne de nos familles ne nous ait écrit depuis notre départ. Il faut que les lettres ne se rendent pas parce que le port n'en a pas été payé, ou bien que le gouvernement les arrête, voulant nous priver de cette dernière consolation. Nous craignons beaucoup que ce ne soit là le cas.

« [] Je ne t'ai pas parlé de mes compagnons d'infortune; ils se portent tous bien et personne d'entre nous n'a même été malade depuis la mort de ce pauvre Louis Dumouchelle. La maladie de D. était une hydropisie. Le docteur lui avait fait la ponction une dizaine de jours avant sa mort et lui avait bien tiré trois gallons d'une eau rousse. C'est moi qui l'ai soigné tout le temps qu'il a été à l'hôpital, c'est-à-dire pendant un mois et huit jours. Il reçut avant de mourir tous les secours de notre sainte religion et fut

⁷⁴ Les 58 sont maintenant 57, depuis qu'un exilé est mort : Louis Dumouchelle (1800-1840), aubergiste et cultivateur, de Sainte-Martine, mort à l'hôpital de Sydney le 24 novembre 1840.

inhumé dans le cimetière catholique de la paroisse avec les cérémonies de l'Église.

« Quoique bien éloignés, nous avons régulièrement les nouvelles d'Europe et même du continent américain, mais pas moins de quatre mois après, pour celles de l'Angleterre. Le temps que les bâtiments mettent à faire le trajet de Londres à Sydney est généralement de quatre mois et assez souvent de trois mois et demi. Le *Buffalo* avait mis cinq mois à nous conduire à la Nouvelle-Galles, mais il s'était arrêté à divers ports et il avait éprouvé beaucoup de vents contraires. C'était en outre un vaisseau extrêmement pesant. Tu as vu dans ma dernière lettre, si tu l'as reçue, le sort que le *Buffalo* a éprouvé à la Nouvelle-Zélande, en juillet dernier. Il s'est brisé sur des rochers et a péri avec sa charge complète : heureusement que deux personnes seulement perdirent la vie dans ce sinistre.

« [] Les exilés politiques sont actuellement occupés à préparer de petits billots de forme hexagone et de dix pouces de longueur pour le pavage des rues de Sydney, et nous pouvons en avoir fait déjà plus de deux cents cordes. Une partie des exilés ont la surveillance des ouvrages et je suis de ce nombre.

« P.-S. Messire Brady vient de passer ici, arrivant de Sydney, où il a été voir M. Plunkett⁷⁵, avocat du roi et membre du Conseil de cette colonie, qui part ces jours-ci pour l'Angleterre. M. Brady l'a sollicité de se joindre à M. Polding, à son arrivée dans la métropole, pour supporter notre requête auprès de la reine. M. Plunkett est un catholique et il a promis de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour assister M. Polding. Cette nouvelle nous a remplis de joie.

⁷⁵ John Hubert Plunkett (1802-1869), né en Irlande, avocat, procureur général à Sydney. Il s'oppose aux transportations de *convicts* et lutte contre le caractère de colonie pénale de l'Australie.

« [] La Nouvelle-Galles jouit d'un des plus beaux climats du monde. On ne connaît pas l'hiver ici; nous n'avons qu'une espèce d'automne qui dure environ quatre mois, et pendant laquelle le temps est ordinairement beau. La belle saison du printemps est en septembre; c'est alors que les fleurs éclosent et que les bestiaux font leurs petits. On possède ici tous les fruits de l'Europe, entre autres les oranges, les pêches, les citrons, les raisins. L'été pourtant n'est pas plus chaud ici qu'en Canada. Le commerce y fleurit et surtout celui des laines. Des propriétaires possèdent jusqu'à vingt, jusqu'à trente mille moutons. Les grains et les racines se vendent ici comme ils se vendaient au Canada pendant la guerre de 1812. Les chevaux y sont à un prix exorbitant; un cheval qui ne vaudrait en Canada que 10 £ à 15 £, se vend ici de 60 £ à 100 £, et un cheval de 25 £ à 50 £ se vend de 200 £ à 400 £. Un coursier de première force vaut jusqu'à 1600 £. Ce pays, quoique établi depuis 53 ans seulement, est déjà très riche. Il contient une population de 100 000 âmes, dont 70 000 ont été transportées; le reste se compose d'émigrés anglais, irlandais et écossais, ces derniers en très petit nombre. L'importation annuelle de félons en cette colonie est de 34 000. Il y a actuellement 22 000 prisonniers qui subissent leur peine. Mais ce pays va cesser bientôt d'être une colonie pénale et on espère même qu'on va lui accorder une constitution.

« [] C'est à Norfolk, qu'on appelle ici l'Enfer, que sont envoyés les plus dangereux et les plus incorrigibles des félons. Ils sont tenus enchaînés d'une année à l'autre, et c'est dans cet état qu'ils sont obligés de travailler tout le temps qu'ils sont détenus dans cette île. Ils sont au nombre de 700 à 800, Il y a très peu de prisonniers canadiens ici... »

Quand il obtient enfin son *ticket of leave* (permis de travail), Lepaillieur sort du camp et peut se trouver un emploi, à condition de se rapporter à la police du district de Sydney le deuxième jour de chaque mois.

À partir de 1842, il travaille comme peintre pour John Ireland (1799-1847), qui possède l'auberge *Plough Inn*, à l'angle des chemins de Liverpool et de Parramatta. Ireland, né en Angleterre, dans le Herefordshire, avait été jugé coupable, en 1823, du vol d'un portefeuille contenant 1£ et d'autres papiers appartenant à Thomas Osborne. Envoyé comme bagnard à la colonie pénale de Sydney, il avait épousé Sarah Ann Blades et obtenu son pardon en 1838. Chez Ireland, Lepaillieur gagne 1£ par semaine, nourri, logé.

Il fait ensuite une enseigne chez Thomas Stone, trouve un autre travail d'enseigne chez William Bennett, autre aubergiste sur le Chemin de Liverpool. Ce dernier travail va de juillet 1842 à janvier 1843. C'est alors qu'il apprend, par une lettre de Domitilde, la mort de sa mère. La nouvelle l'afflige profondément et il l'écrit dans son journal : « Chère vieille mère, est-il vrai que la mort t'a enlevée aussi vite ? Moi qui me flattais de te revoir encore une fois avant notre mort. Chère vieille mère, je te demande pardon des peines que je peux vous avoir causées dans tout le cours de ma vie, et surtout dans le cours de ces quatre dernières années-ci. Je suis peut-être en partie la cause de votre dernière maladie. Hélas, s'il en est, je vous prie de me le pardonner et en outre je vous prie de prier Dieu pour moi, afin qu'il me préserve de tous les dangers et accidents qui pourraient m'arriver dans le cours de cette journée-ci, et dans tout le cours de ma vie et jusqu'à l'heure de ma mort. Chère mère, ma ferme croyance est que vous êtes au nombre des bienheureuses. Enfin, votre conduite me le prouve. »

Catherine Malo, simplement, n'aurait jamais espéré pareil éloge.

En octobre 1842, il commence à travailler comme peintre chez Alexander Macdonald (1804-1855), propriétaire terrien d'un immense verger qui produit melons, pêches et autres fruits. Il a toujours « au moins un arpent et demi en superficie en melons d'eau. C'est superbe de voir les jardinages de cet homme-là », écrit Lepailleur. Macdonald a une épouse magnifique⁷⁶, qui ressemble étrangement à Adélaïde-Domitilde Cardinal, femme de Lepailleur. Jour après jour, dans son petit mémoire, il médite sur cette merveilleuse ressemblance. On peut imaginer qu'il en tombe amoureux. « Elle est âgée de 26 ans, elle a de beaux yeux noirs, mais une mauvaise bouche. Elle est bien près de la même corporence que ma Domitilde, et de la même hauteur. » Il va même jusqu'à connaître sa grandeur : « Elle a cinq pieds deux pouces de hauteur. Je la crois de la même hauteur que ma chère Domitilde, elle lui ressemble beaucoup, et elle paraît avoir peu de santé. »

Un jour, Betsy Oil, sœur de Mme Macdonald, se marie et Lepailleur note ses sentiments exacerbés : « Mme Oil⁷⁷ est mariée d'aujourd'hui avec John Mob. J'ai été près de faire la plus grande folie qu'homme puisse faire et abandonner mon pays pour la vie. Je décourage. Je ne reçois aucune nouvelle de ma famille et ma famille n'a rien fait pour moi auprès du gouvernement. » Y a-t-

⁷⁶ Mary Ann Eyles (1816-1890) – Lepailleur écrit *Oil* – fille de Joseph Eyles, convict canadien, déporté en 1801 en Australie pour vol de plomb, et d'Elizabeth Tribles, a épousé (Sydney, 2 mars 1831) Alexander Macdonald.

⁷⁷ Elizabeth (*Betsy*) Eyles (1824-1898), née à Parramatta, fille de Joseph Eyles et d'Elizabeth Tribles, épouse en effet John Mobbs le 7 novembre 1842.

il un lien entre ce mariage et « la plus grande folie » qu'il aurait pu faire, ce jour-là ? À fréquenter quotidiennement les Macdonald, Lepailleur devient presque un membre de la famille. Il écrit à sa femme que la petite Mary Elizabeth Macdonald ressemble beaucoup à leur cher Jean-Baptiste : elle a des yeux bleus, et elle est « blanche comme de la neige; elle a six ou sept mois, c'est la meilleure enfant du monde. Je l'endors souvent, le soir, c'est ce qui me rappelle mes enfants⁷⁸. »

En avril 1843, il commence à travailler chez Emanuel Neich, l'aubergiste, vis-à-vis Longbottom. Il se lie encore d'amitié avec cette famille, surtout Mme Comer, la mère de Mme Neich. Une famille un peu exceptionnelle, quand Lepailleur voit partout autour de lui des hordes de voleurs, de couples qui s'enivrent et se battent à coups de planche. Il dit avoir vu, un jour, le combat d'une femme du voisinage avec une prostituée, pugilat interminable qui s'est envenimé jusqu'à ce que les deux belligérantes fussent « nues comme des animaux ».

Il se réfugie souvent chez John Meillon, aubergiste français. Il y travaille aussi comme peintre pendant quelques semaines. Meillon est propriétaire de l'auberge *Jew's Harp* à Sydney, dans George Street. C'est là que les exilés se rassemblent en juillet 1844 pour prendre leur passage vers l'Angleterre. Car en juin, la rumeur est devenue réalité : leur pardon est acquis et ils peuvent revenir au Canada.

Il faut bien parler ici des secours financiers initiés au Bas-Canada par Édouard-Raymond Fabre, libraire, qui fonde en 1843 l'*Association de la délivrance*. Le but de cet organisme est de récolter des fonds pour rapatrier les exilés d'Australie.

⁷⁸ Mary Elizabeth Macdonald, fille d'Alexander Macdonald et de Mary Ann Eyles, est née le 21 mai 1842.

THE LATE CANADIAN PRISONERS.
 We have been authorised and requested by thirty nine persons, lately Canadian prisoners, recently pardoned by our gracious Queen, and embarking this day for the land of their birth, which they loved not wisely but too well, to return to his Grace the Archbishop and the reverend
 clergymen who so benevolently attended to their spiritual and temporal wants, and in every way soothed them in the afflictions of their exile, the expression of their deep and lasting gratitude and reverential affection; and to assure them that with life alone shall terminate these their sentiments.
 We have received two letters with acknowledgments to individuals, which shall appear in our next.

*Morning Chronicle*⁷⁹, Sydney, 10 juillet 1844, p. 2

⁷⁹ Le *Morning Chronicle* du 13 juillet 1844 publie deux lettres de Jean-Baptiste Bousquet, un des 58 exilés, l'une du 24 juin 1844, adressée au Dr Bell, de Windsor, Australie; l'autre du 5 juillet 1844, adressée à M. et Mme Meillon, aubergistes français à Sydney.

Entassés sur l'*Achilles*, dans un espace de 20 x 20 pieds, les 38 exilés⁸⁰ naviguent vers l'est, passent la ligne de changement de dates – ce qui occasionne des discussions interminables entre eux, à savoir si on est jeudi ou mercredi – contournent le cap Horn et atteignent Londres. Le 13 janvier 1845, ils touchent le sol américain à New York. Un voyage de six mois sur mer vient de prendre fin. Lepailleur visite la grande ville le lendemain; le 15, il s'embarque sur un vapeur qui navigue sur l'Hudson jusqu'à Newburgh. De là, avec le chemin à lisse, jusqu'à Albany où il passe la nuit. Des 38, ils ne sont plus que 11, les autres ayant pris des directions différentes. Ils traversent au Vermont le lendemain et, en *stage* d'hiver, se rendent à Middlebury, puis Burlington. Saint-Jean-sur-Richelieu est à portée de main.

Il embrasse sa chère Domitilde « vers les minuit », le dimanche 19 janvier, dans le presbytère de Sainte-Philomène⁸¹ (Mercier, près de Châteauguay).

LA VIE REPREND

Louis Malo, son frère, a dû veiller aux intérêts de Lepailleur pendant toutes ses années australiennes. Aussi François-Maurice, les émotions des retrouvailles passées, le gratifie d'une somme de 29 livres, 3 chelins et 5 deniers, du cours actuel, que lui doivent les révérendes Dames Grises de l'Hôpital général de Montréal et seigneuresses de Châteauguay, suivant un compte détaillé. L'état de compte, sur trois pages, allant du 9 janvier

⁸⁰ Le journal australien *Morning Chronicle* (10 et 13 juillet 1844) parle de 39 Canadiens qui quittent Sydney pour Londres; il n'y en avait pourtant que 38 à quitter le pays en juillet 1844.

⁸¹ En 1845, Édouard Lecours (1809-1888) est curé à Châteauguay et à Sainte-Philomène de Mercier.

1833 au 25 septembre 1838, avec un ajout au 8 juillet 1845, est intitulé : « Doit les Dames de l'Hôpital général de Montréal et seigneures de la seigneurie de Châteauguay, à F.M. Lepailleur, huissier. » Ce compte mentionne que Lepailleur a fait des criées à la porte de l'église de Châteauguay et des sommations aux censitaires. D'où la somme de 29£ qui lui avait été versée mais qu'il n'avait pas touchée encore.

François-Maurice et Domitilde, qui ont perdu leur maison de Châteauguay en 1839, depuis le passage des officiers revanchards, spécialistes de la confiscation ou de l'incendie, s'installent à Montréal en 1845. Probablement après la sépulture du petit Jean-Baptiste Lepailleur, inhumé à Mercier le 2 septembre 1845. Il ne reste plus qu'un fils dans la famille.

Une fille naît, baptisée à Montréal le 28 septembre 1847 : Marie-Joseph-Élisabeth Lepailleur, dont le parrain est Louis Malo, et la marraine Jovite Cardinal; celle-ci a déclaré ne savoir signer. La pauvre Élisabeth mourra en novembre.

L'année suivante, une autre fille voit le jour dans la famille. Baptisée Marie-Marguerite-Célinia Lepailleur (1848-1906), elle a pour parrain Joseph-Alfred, son frère de 14 ans, et pour marraine Marguerite Cardinal, sa tante. Elle vivra, portera le seul nom de Marguerite, deviendra Sœur Marguerite-Marie, dans la communauté des SSNJM d'Hochelaga, laissera la communauté et se mariera en 1883. Domitilde, âgée de 42 ans en 1848, vient de mettre au monde sa dernière enfant.

L'huissier Lepailleur est souvent appelé à se déplacer. Ses compétences sont reconnues, entre autres par Alfred Cardinal, un beau-frère, carrossier, demeurant à Hinchinbrooke, près de Huntingdon, qui lui confie la mission de surveiller ses affaires en général⁸². Il est permis de penser qu'Alfred Cardinal veut

⁸² Alfred Cardinal, né à Châteauguay en 1825, frère de Joseph-Narcisse et de Domitilde, fait une réclamation de £41,13,4 pour des pertes encourues

recupérer un peu d'argent des biens qu'il aurait perdus à la suite du pillage par les volontaires de 1838, même s'il n'avait que 13 ans à cette époque. En 1850, un fort mouvement de réclamations se met en branle. On voit aussi, à la réclamation N° 1554, le nom de Mme F.M. Lepailleur, de Montréal, qui évalue à £802,2,5 la somme de ses biens perdus par le pillage et la destruction.

Il est clair que Mme Lepailleur, femme d'exilé, ne reçoit pas un chelin de sa réclamation.

1851. Joseph-Alfred, fils aîné de François-Maurice, manifeste des goûts pour la profession de notaire. Aussi, l'huissier de Montréal, « voulant procurer l'avantage d'une profession à son fils mineur, Joseph-Alfred Lepailleur », de son consentement, l'engage envers Denis-Émery Papineau, qui l'accepte comme clerc de notaire pour cinq ans (le temps requis par la loi). Denis-Émery Papineau, neveu de Louis-Joseph, a établi son étude, avec son frère, aussi notaire, rue Saint-Gabriel, angle de la Petite rue Saint-Jacques. Il a déjà dix ans de pratique dans son bonnet et passe pour une sommité. Le brevet est passé sur la vue d'un certificat de la Chambre des notaires de Montréal, du 15 février 1851, déclarant que Joseph-Alfred Lepailleur est dûment qualifié pour étudier la profession de notaire. Ce certificat demeure annexé au contrat signé devant Casimir-Fidèle Papineau (minute 310), frère de Denis-Émery.

par le pillage, l'incendie et la destruction, lors de la rébellion dans le Bas-Canada. Voir la réclamation N° 1651 dans *Journals of the Legislative Council of the Province of Canada*, 3^e session, 1850, vol. 9. Son frère Joseph-Narcisse, avant de mourir sur l'échafaud en 1838, s'inquiétait de son jeune frère Alfred. Il en parle à deux reprises dans ses lettres à sa femme. Voir *Au Pied-du-Courant, Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839*, Montréal et Marseille, Agone et Comeau & Nadeau, 2000, 457 p.

Revenons aux associations des shérifs avec les huissiers. Le 1^{er} juillet 1851, les frères Malo et Lepaillieur signent un cautionnement à John Boston, shérif, de Montréal.

François-Maurice Lepaillieur, huissier de la Cour supérieure dans le district de Montréal, résidant à Montréal, déclare que vu que John Boston⁸³, shérif, a consenti qu'il agisse en qualité d'un de ses huissiers, ce dernier s'engage envers le shérif à « faire exécuter et parfaire les devoirs et les services du dit office, et de rendre un compte juste et fidèle de tout ce qui pourra être commis à ses soins et sous son contrôle en sa qualité d'huissier. »

Afin d'assurer l'exécution de ces présentes de la part de François-Maurice Lepaillieur, sont intervenus Louis Malo, bourgeois, et Pierre Boismenu, commerçant, tous deux de Montréal, lesquels s'obligent conjointement pour une valeur de 500 louis, monnaie courante, laquelle somme sera payée au shérif en cas de négligence, erreur ou malversation de l'huissier Lepaillieur.

Malo hypothèque un terrain situé rue Perthuis, borné d'un côté par Charles McHenry, de l'autre côté par un terrain appartenant à Malo; derrière, par la continuation de la rue Craig, avec maison et autres bâtisses. Pierre Boismenu affecte et hypothèque un emplacement rue *Vienne* [Devienne], dans le faubourg Saint-Laurent, contenant 40 pieds de front sur 56 pieds de profondeur, borné d'un côté par un nommé Thibault, de l'autre par un nommé *Dellors*, avec une maison et une écurie.

⁸³ John Boston (1786-1862), né en Écosse, arrive à Montréal en 1802. Avocat en 1810, il devient shérif du district de Montréal en 1839 et le demeure jusqu'à son décès. Il s'occupe des banques, des élections et de la prison de Montréal. Il est gratifié d'un salaire annuel mirobolant de plus de 800£ avec un compte de dépenses sans limites. Il s'est fait construire « un charmant cottage gothique à la côte Sainte-Catherine », dit Amédée Papineau dans une lettre à son père le 8 septembre 1849.

Ces actes de cautionnement signés d'année en année par les huissiers semblent une belle manigance légale ou une combine sous le manteau pour faire de l'argent lors des saisies ou autres démarches judiciaires. Voyons cette lettre d'Amédée Papineau, protonotaire, à Louis-Joseph Papineau, son père⁸⁴ : « Je vous inclus le compte monstrueux du shérif [qui] m'en tourmente de temps en temps à la réquisition de l'huissier Lepailleur qui est le plus intéressé, et qui me disait hier qu'il s'inquiète peu des honoraires du shérif, et qu'il vous prie de lui payer seulement sa part (part du lion). Énorme et honteuse comme est la charge, je crains bien que nous ne soyons obligés de payer, parce que le shérif, responsable personnellement pour ses subalternes, n'a jamais voulu confier ses saisies aux huissiers résidents et a toujours dépêché ses propres huissiers de la ville jusqu'aux extrémités du district. »

En juillet 1854, Louis Malo vend à Lepailleur un emplacement situé au faubourg de Québec *alias* Sainte-Marie, contenant 40 pieds de front sur 73 pieds de profondeur, borné en front à la rue Saint-Nicolas-Tolentin [Saint-Timothée], en profondeur aux héritiers ou représentants Stemm, d'un côté à Alexandre Mayé, de l'autre à un cours d'eau, avec une maison en bois et d'autres bâtisses. Pour 100£ cours actuel, déjà reçus. Lepailleur habitait déjà cette maison depuis quelques années. Il agrandira son emplacement l'année suivante en payant comptant (75£) un terrain voisin du sien, que lui vend Henry Garrish, ferblantier.

Le mariage de Joseph-Alfred Lepailleur, qui a abandonné ses études de notariat⁸⁵, survient en janvier 1855. Joseph-Alfred,

⁸⁴ Amédée Papineau à son père, 10 janvier 1854. Dans Amédée Papineau, *Correspondance 1847-1856*, Éditions Point du jour, 2018, 627 pages.

⁸⁵ Joseph-Alfred Lepailleur est commis marchand en 1855, mais il commencera à exercer le métier d'huissier en 1856, comme son père. Voir le

commis-marchand, fils de François-Maurice Lepaillieur et d'Adélaïde-Domitilde Cardinal, épouse Léocadie Goulet, fille mineure de Pierre Goulet, forgeron, commerçant, et de Madeleine Vanasse. Le nom d'un personnage nouveau apparaît alors parmi les signatures du registre : Narcisse-Alfred Lepaillieur, notaire, fils du notaire François-Georges et de Julie Daigneau, « demi-frère » de François-Maurice; même Louis Malo, autre « demi-frère », est présent à ce mariage.

En septembre 1855, lors de la visite du capitaine Belvèze (*La Capricieuse*) à Montréal, on lui a remis un cadeau pour l'impératrice Eugénie, épouse de Napoléon III. Ce cadeau a été mis dans une boîte ornée de broderies en « poil d'orignal », exécutées par les « habiles mains » de Mme Alfred Lepaillieur, de Montréal, née demoiselle Léocadie Goulet, de la Rivière-du-Loup [Louiseville]⁸⁶.

Lepaillieur a-t-il le pressentiment d'une mort prochaine ? Si non de lui-même, peut-être de sa Domitilde ? Joseph-Alfred et Léocadie font baptiser des jumeaux en septembre 1855; les grands-parents Lepaillieur sont parrain et marraine de leur petit-fils Maurice-Alfred⁸⁷; et Louis Malo est parrain de leur petite-fille Léocadie-Clorinde. Trois mois plus tard, un après-midi, les grands-parents se rendent à l'étude de Henry Lappare, Petite rue Saint-Jacques, pour mettre au point les clauses de leur testament. Le notaire Lappare est accompagné de son confrère Thomas John Pelton. François-Maurice donne tous ses biens à Adélaïde-

cautionnement de Joseph-Alfred Lepaillieur, H.C.S. (huissier de la Cour supérieure), à John Boston, shérif. Notaire Charles-Alexandre Terroux, 1^{er} février 1856.

⁸⁶ *La Minerve*, 1^{er} et 4 septembre 1855, p. 2.

⁸⁷ Maurice-Alfred Lepaillieur (1855-1902) épousera (Montréal, 21 novembre 1887) Mathilde Moyen et sera musicien.

Domitilde Cardinal, son épouse, sa légataire universelle, à condition qu'elle demeure en viduité.

Il donne ensuite tous ses biens, « après la jouissance et usufruit de ces biens finis », à ses deux enfants, qui devront les partager par moitié. Si lors de son décès, Marie-Marguerite-Célinia/Célanire Lepailleur, sa fille, n'est pas encore en âge de majorité, il veut qu'elle ait droit à une somme de 25£, cours actuel, par an, sur le revenu de ses biens, jusqu'à sa majorité, pour aider à son entretien, pension et éducation, et que, majeure ou non, elle prenne sur ses biens un lit garni et une commode, le tout sans affecter ni diminuer ses droits dans le legs à elle et son frère, fait de la propriété de tous ses biens, voulant pareillement que son frère prenne seul, et sans diminution de ses droits dans le même legs, tous ses habits, hardes et linges de corps, ainsi que sa montre et ses armes.

Le testament de dame Lepailleur contient les mêmes clauses. Elle signe : A. Domitile Cardinal Lepallieur. Peut-être s'agit-il de sa dernière signature ?

Les Lepailleur sont présents à Châteauguay le 1^{er} avril 1856, lors du mariage de Narcisse-Alfred Lepailleur (1828-1920) avec Philomène Dalton. Narcisse-Alfred Lepailleur, notaire, est fils de défunt François-Georges Lepailleur, notaire, et de Joseph Daigneau. Philomène Dalton est fille, encore mineure, de Moïse Dalton, cultivateur et patriote, et de Marie-Elmire Damien. François-Maurice Lepailleur sert de père à l'époux. Je remarque la présence de Léonard Lepailleur (1823-1886), médecin, frère de l'époux, et d'un grand nombre de parents et amis.

ANNÉE DE TOUS LES CHANGEMENTS

Ce qu'il redoutait le plus arrive le 8 mai 1856 : Domitilde meurt à l'âge de 49 ans et 9 mois. Son décès survient rue Saint-Nicolas-Tolentin, dans une salle d'entrée de la maison où se trouvent un bureau de noyer tendre avec des tiroirs, une table à dîner en acajou, en trois morceaux, une pendule de huit jours en cuivre, sur une corniche, neuf cadres contenant des gravures, six chaises empaillées et une vieille catalogue⁸⁸.

Louis Malo paie le cercueil (il se fera rembourser) et fournit la voiture pour conduire la dépouille de la défunte au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, sur le Mont-Royal, ouvert au public depuis un an; la veuve Cardinal (Eugénie Lemaire/St-Germain) s'occupe des gants et des crêpes (tissus de deuil); le reste consiste à fixer la cérémonie à l'église et à figoler la succession.

La succession, vraiment ? Non, pas tout de suite, car François-Maurice ne songe qu'à un second mariage. Après un deuil de trois mois seulement, il signe un contrat de mariage avec sa belle-sœur, Eugénie Lemaire/St-Germain, veuve de Joseph-Narcisse Cardinal⁸⁹.

Il n'y aura aucun douaire préfix ou coutumier; le préciput⁹⁰ sera de 50£, cours actuel. Le futur époux devra faire un inventaire des biens de son premier mariage, lequel sera clos en justice d'ici trois mois. Jusqu'à ce jour, la communauté entre eux sera

⁸⁸ Cette description provient de l'inventaire des biens fait en novembre 1856.

⁸⁹ Notaire Henry Lappare, 11 août 1856, minute 2888.

⁹⁰ Préciput : avantage stipulé dans le contrat de mariage en faveur du survivant, qui acquiert ainsi le droit de prélever certains biens avant l'inventaire et le partage des biens du couple.

suspendue. Les biens de la future épouse consistent dans la jouissance et usufruit des biens que lui a légués feu Bernard St-Germain, son père, par son testament (J.A. Labadie) et dans sa part des biens qui pourront lui échoir à l'avenir dans la succession future de dame Charlotte Desautels, sa mère.

L'époux donne une pension viagère à son épouse de 25£, cours actuel, par an, en viduité, tant qu'elle ne convolera pas en d'autres noces. Le contrat est signé en présence de Joseph-Jules-Julien Marion, médecin, gendre de l'épouse, chargé de voir aux intérêts de sa belle-mère.

Et le 12 août 1856, François-Maurice épouse sa belle-sœur Eugénie (1810-1880), veuve du notaire Cardinal et encore mère de deux enfants mineurs. Lepailleur paie une dispense de trois bans de mariage et une dispense d'affinité spirituelle, obtenues de Mgr Bourget. Son fils Joseph-Alfred est présent, ainsi que Jean-Baptiste Sancer, sacristain, et Joseph-Jules-Julien Marion, médecin. Ce dernier est le mari depuis 1849 de Marguerite Cardinal⁹¹, fille du défunt notaire Joseph-Narcisse et d'Eugénie, la nouvelle épouse de Lepailleur.

Pensant aux biens qui iront en héritage à ses enfants, Lepailleur est tenu de faire dresser l'inventaire des biens de la communauté qui a existé entre dame Adélaïde-Domitilde Cardinal et lui-même. C'est encore le notaire Henry Lappare (minute 2920) qui en sera l'écrivain. L'inventaire, commencé le 3 novembre 1856, à 9 h du matin, se termine le 24 janvier 1857.

Étant donné qu'il n'est pas demeuré en viduité, il doit rendre compte à ses enfants, devant leur remettre la moitié des biens

⁹¹ Marguerite Cardinal (1832-1928) : « Les derniers moments du patriote Cardinal. Mme Joseph Marion, sa fille, nous relate la dernière entrevue qu'elle eut avec le premier des héros de 1837-38 qui fut exécuté. » Photo de Mme Marion (Marguerite Cardinal). *La Presse*, 22 février 1923, p. 1 et suite p. 21.

issus de sa première union; en plus il est obligé, par son contrat de mariage avec sa nouvelle épouse, de procéder à cet inventaire.

F.M. Lepailleur est tuteur de Marie-Marguerite-Célanire Lepailleur, sa fille, âgée de 8 ans. Ce tutorat lui a été attribué devant le juge John S. McCord le 31 octobre 1856, trois jours avant le début de l'inventaire. Cet acte d'inventaire est devenu nécessaire, étant donné la requête de Joseph-Alfred Lepailleur, huissier, de Montréal, fils majeur de F.M. Lepailleur et de sa première épouse. Les deux enfants Lepailleur doivent hériter de la moitié des biens de défunte Adélaïde-Domitilde Cardinal.

Les effets inventoriés sont prisés par Nicolas Vandal, peintre, jadis aubergiste à Châteauguay, et Alfred Dumouchel, marchand, épiciers, tous deux de Montréal. Louis Malo, l'œil ouvert à tout, est aussi présent, qui signe du préambule jusqu'à la fin de l'inventaire.

On commence par la salle d'entrée de la maison où est décédée Adélaïde-Domitilde et, après avoir inventorié ce qu'il y a dans le salon et la cuisine, dans les mansardes, le grenier et la cave, on sort de la maison et on passe en revue ce qui se trouve dans la cour. En arrivant à l'argent monnayé, le tuteur déclare qu'il avait en argent, lorsque sa jouissance de biens de sa première épouse a cessé, une somme d'environ 20£, cours actuel. Usant du privilège que lui donne son contrat de mariage avec sa première épouse, Lepailleur prend, outre son linge de corps, hardes et habits à son usage, son lit et sa chambre garnie, les objets suivants : une couchette de plaine avec un lit de plume, paillasse et couvertures, une commode plaquée en acajou, une garde-robe plaquée en acajou, une petite table pliante d'acajou, un lave-mains contenant pot et bol, deux chaises de bois peintes en brun; aussi les bagues et bijoux de sa défunte épouse, avec son linge. Tous ces biens, légués par son testament, ne seront point compris ni estimés dans le présent inventaire.

Le notaire et les évaluateurs font une longue pause et reprennent le travail le 24 janvier 1857 pour terminer l'inventaire en évaluant les dettes et les papiers de la communauté.

Dettes à Lepailleur (dettes actives)

Par le shérif Boston, 40£
 Par Cherrier, Dorion & Dorion, £2
 Par Joseph Lanouette, £3,10,6
 Par Ambroise Joubert, huissier, £1,12
 Par Eugène-Urgel Piché, avocat, £0,9
 Par Pierre R. Lafrenaye, avocat, £14
 Par Alexandre Desève, £2,13½
 Par Louis Bétourné, avocat, £13,15
 Par Edw. Carter, avocat, £3,9,11
 Par Édouard Mercier, £0,19½
 Par Denis-Benjamin Goedike, avocat, £1,2
 Par Roy & Roy, avocats, £16,15
 Par Jules Berthelot, avocat, £0,18
 Par [Rodolphe et Godefroy] Laflamme & Laflamme, £96,11,9
 Par Joseph Marion, £15
 Total des dettes à Lepailleur, £212,16,8

Dettes actives considérées
 comme mauvaises et douteuses

Par Thomas Nye, avocat, £3,12,6
 Par Louis-Isaac LaRoque, £2,17,8
 Par J.O. Benoît, avocat, £1,11,6
 Par André Guy, £1,15
 Par Ed. Devillerais, £0,16,6

Par Dominique Morin, £0,7,6
 Par Joseph Adelin, £3,10
 Par l'honorable L.T. Drummond,
 comme procureur général, £3,0,11½
 Par T. Wragg, £0,6,11
 Total des dettes actives douteuses, £17,18,2

Dettes de Lepailleur (dettes passives)

Au shérif Boston, 45£
 À Louis-Joseph Gauthier, £13
 À Antoine Mayer, £25,3,3
 À Damase Dubord, £14
 À Amable Loiselle, £1
 À Roy & frère, £1,7,6
 À M. Lapierre, £1,3
 Au Dr P. Munro, £2,5
 Aux Sœurs de Saint-Denis, £2,1,6
 Au Dr Bruneau, £3
 À Laflamme & Laflamme : £12
 À P.R. Lafrenaye, avocat, £7,3,2
 À Méd. Perras, £3,8,3
 À la Fabrique de Montréal,
 pour le service et l'enterrement
 de sa défunte épouse, £7,17,4
 À Louis Malo pour le cercueil, lettres funaires et la voiture
 pour conduire la défunte au cimetière, £3,5
 À Narcisse Lauzon et payé pour la distribution
 des lettres funéraires, £2,10
 À Mme Cardinal, pour crêpe, gants, £5,2,6
 À M^e H. Lappare, une balance de £6,5

Au même pour le coût du présent inventaire
 et d'une copie, £10
 Total des dettes de Lepailleur, £175,11

Titres et papiers

Lepailleur fait une déclaration importante en rapport avec l'insurrection de 1838 : « L'immeuble décrit en son contrat de mariage a été confisqué et vendu pendant sa communauté par le gouvernement de cette province, à la suite des troubles de 1837 et 1838, et ce en pure perte par la communauté, attendu que cette confiscation a été faite pour punir ledit Lepailleur de la part que l'on a prétendu alors qu'il avait prise dans les troubles. »

Parmi les papiers inventoriés se trouve un acte de vente par François Desloges dit LaRivière et son épouse à dame Adélaïde D. Cardinal, « autorisée de son époux » (Lappare, 30 avril 1853). Elle a acquis alors un lopin de terre dans le faubourg de Québec (ou Sainte-Marie) de 80 pieds de front sur 75 ou 80 pieds de profondeur, en front à la rue Montcalm, en profondeur à John Fisher, du côté sud-est à Joseph Papin, de l'autre côté à Pierre Gadoury, avec deux maisons, une à deux étages et l'autre à un étage, une potasserie et autres bâtisses. Le tout payé 290£, cours actuel, « sur laquelle somme 110£ sont restés entre les mains de l'acquéreur. Le 23 mai 1856 (H. Lappare), une quittance générale est faite par F. Desloges dit LaRivière à F.M. Lepailleur.

Un autre contrat traite d'une obligation par Adélaïde-Domitilde Cardinal envers Jean-Baptiste Desloges dit LaRivière (H. Lappare, 30 avril 1853) pour une somme de 110£ cours actuel. Aussi une quittance générale de Jean-Baptiste LaRivières en faveur de la défunte (H. Lappare, 20 juin 1856). Une quittance de 100£ par John Pratt envers la défunte (H. Lappare, 2 mai 1853).

L'année 1856, année de tous les changements, se termine par une intervention de Joseph-Alfred Lepailleur. L'acte est passé devant le notaire Charles-Chrysologue Spénard le 29 novembre 1856 (minute 821). Joseph-Alfred Lepailleur, qui est établi dans la maison achetée par sa mère, rue Montcalm, cède à F.M. Lepailleur, son père, tous les droits successifs mobiliers et immobiliers qui lui sont échus pas le décès d'Adélaïde-Domitilde Cardinal, sa mère, lesquels droits ont été établis par l'inventaire passé devant le notaire Lappare le 3 novembre courant.

À la charge de le laisser occuper, lui et sa famille, pendant trois années, à compter du 1^{er} octobre, la maison à un étage en bois, N^o 107, que le vendeur occupe actuellement, sur la rue Montcalm, dans le faubourg Sainte-Marie, moyennant le prix de 60£ cours actuel. Léocadie Goulet, épouse du jeune Lepailleur, approuve cette décision.

BIENS ISSUS DE SUCCESSION

Le nouvel état matrimonial de François-Maurice aura de longues répercussions dans sa vie quotidienne. Il devient partie prenante dans la succession des membres de la famille Lemaire/St-Germain. La nouvelle mariée, Eugénie Lemaire/St-Germain, a plusieurs frères et sœurs qui ont, comme elle, hérité de Bernard St-Germain et de Charlotte Desautels, ses père et mère. Et la succession n'est pas encore réglée.

Lepailleur se met au travail. Il doit à Adolphe Lemaire/St-Germain⁹², bourgeois, de Montréal, la somme de 50£, cours actuel, qu'il remettra dans huit ans, avec l'intérêt de 6% payable

⁹² Adolphe Lemaire/St-Germain est un beau-frère de F.M. Lepailleur. Les registres n'en parlent pas; on sait qu'il aurait vécu un certain temps au Nouveau-Brunswick, peut-être chez sa sœur Sophie, et serait mort vers 1860.

annuellement. Pour sûreté et garantie de paiement de cette obligation, Lepailleur hypothèque un terrain avec une maison en bois et autres bâtiments qu'il possède rue Saint-Nicolas-Tolentin.

Au cours des années 1857-1860, Lepailleur n'en finit plus de brasser des affaires de succession. Sa signature, toujours bien faite, comme celle d'un élève appliqué, apparaît à la fin des règlements de succession. Adolphe Lemaire/St-Germain, bourgeois, de Montréal, et Patrick MacNaughton, écuyer, demeurant à la Grande Anse, paroisse de New Baudon, comté de Gloucester (Nouveau-Brunswick) et Sophie Lemaire/St-Germain⁹³, son épouse, donnent procuration à F.M. Lepailleur, huissier, de Montréal, pour qu'il voie à leurs affaires, surtout en regard de la succession des défunts Bernard Lemaire/St-Germain et dame Charlotte Desautels, son épouse, leur père et mère, beau-père et belle-mère; aussi de la succession de feu François Desautels, leur oncle.

Il y a aussi Jean-Baptiste Dubuc, bourgeois, de Montréal, et Henriette Lemaire/St-Germain⁹⁴, son épouse. Dame Marguerite Lemaire/St-Germain⁹⁵, de Montréal, veuve de Jacob Würtele, revendique aussi ses droits. Dame Eugénie Lemaire/St-Germain, aussi légataire pour une cinquième partie des biens de Bernard Lemaire/St-Germain, son père; Lepailleur et sa dame agissant aussi comme tuteur et tutrice à Henriette Cardinal (1837-

⁹³ Sophie Lemaire/St-Germain (1824-1899), belle-sœur de F.M. Lepailleur. Elle a épousé (1841) Patrick MacNaughton et, en secondes noces (1867), Stanislas-Félix McMahon, médecin. Lepailleur est présent au mariage de 1867.

⁹⁴ Henriette Lemaire/St-Germain (1820-1859) a épousé (1836) Jean-Baptiste Dubuc, menuisier.

⁹⁵ Marguerite Lemaire/St-Germain (1805-1858) a épousé (1827) Jacob Würtele, boulanger.

1879) et Louis-Joseph-Narcisse Cardinal⁹⁶ (1839-1919), deux des enfants encore mineurs issus du mariage d'Eugénie Lemaire/St-Germain avec Joseph-Narcisse Cardinal, son premier mari.

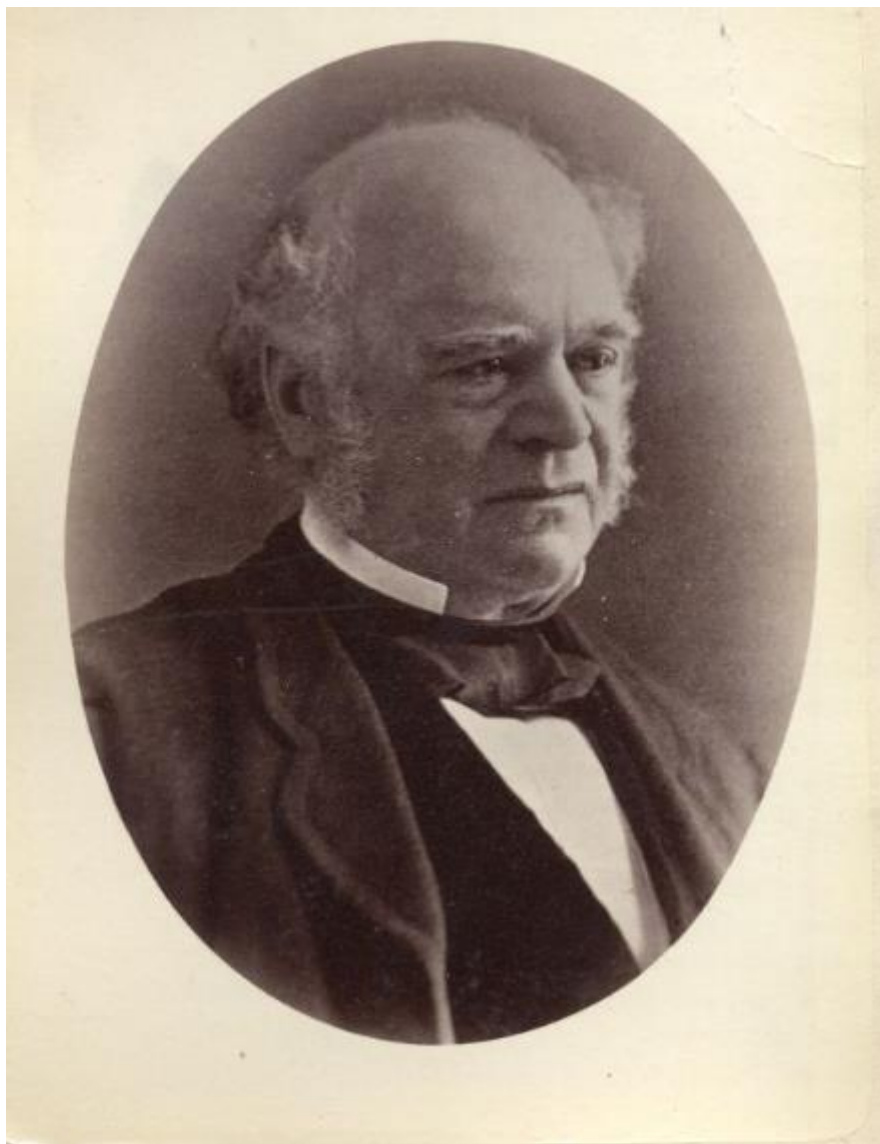
Tous les héritiers St-Germain vendent à Louis Demers, fils d'Augustin, commerçant, un emplacement avec maison de pierre et autres bâtiments, vis-à-vis le marché Bonsecours, faisant le « coin des rues Saint-Paul et Saint-Claude », pour 1300£, cours actuel.

Cet emplacement, et d'autres, sont vendus « par autorité de justice ». L'annonce est faite dans les journaux : en tout cinq emplacements dépendant de la succession de Bernard Lemaire/St-Germain (mort en 1844) et Charlotte Desautels (morte en 1857) sont liquidés au plus haut et dernier enchérisseur. L'annonce⁹⁷ est signée de J.A. Labadie et J.E.O. Labadie, notaires père et fils. Ces deux tabellions de grande réputation noircissent des rames de papier pour arriver au règlement final de la succession Lemaire/St-Germain. On voit des transactions, ventes, quittances, avec Mary Brennan⁹⁸, veuve de Michael McDermott, Eustache Prudomme, Michael Cuddahy, *trader*, Michael Scanlon et Martin Feron, épicier.

⁹⁶ Louis-Joseph-Narcisse Cardinal est baptisé à Montréal le 2 mars 1839; il a pour parrain L.T. Drummond, avocat, et pour marraine Adèle Berthelot, épouse de L.H. La Fontaine.

⁹⁷ Voir *La Minerve*, 14 novembre 1857, p. 3.

⁹⁸ Mary Brennan (1822-1894), née en Irlande, dans le comté de Westmeath, a épousé (Montréal, 4 novembre 1851) Michael McDermott, maçon, né en Irlande, dans le comté de Wicklow.



Joseph-Augustin Labadie (1805-1885), notaire à Montréal

Une vente rapporte beaucoup d'argent : Jean-Marie Goguet, maître sculpteur, de Montréal, au nom et comme tuteur des enfants nés et à naître des dames Würtele, Lepailleur, Adolphe Lemaire/St-Germain et MacNaughton, organisent la vente à Maximilien Thiéry, cultivateur, de la côte Saint-Paul, paroisse de Lachine, d'une terre située à la côte Saint-Paul, par-devant le chemin du Roy, le long du canal de Lachine, avec une maison de brique, une grange neuve et d'autres bâtiments. Cette terre appartenait à Bernard Lemaire/St-Germain depuis 1828 (notaire Jean-Baptiste Décary, 1^{er} octobre 1828). Prix : 1032£, cours actuel, prix auquel la terre a été adjugée le 12 octobre courant à la porte de l'église de Lachine.

Habile procureur, Lepailleur obtient diverses quittances des sommes remises à la succession. Il obtient en plus une quittance en faveur de Hubert Paré, exécuteur testamentaire et administrateur des biens et affaires de la succession de défunt François Desautels.

En novembre 1860, Georges Allard, menuisier, vend à F.M. Lepailleur et son épouse un emplacement converti en franc-allevé roturier, situé au faubourg Sainte-Marie, contenant 40 pieds de front sur 73 pieds de profondeur, tenant par-devant à la rue Saint-Nicolas-Tolentin, derrière aux représentants d'Amable Moussette, d'un côté à Médard Perras et, de l'autre, à un nommé Létang, avec deux maisons de bois, dont une à deux étages et l'autre à un seul étage, avec deux remises. Les acquéreurs ne prendront possession de la maison à deux étages que le 1^{er} mai prochain, le vendeur la réservant pour Damase Guibord. Prix demandé : 200 £ cours actuel, dont le vendeur reconnaît avoir reçu, en bon argent monnayé, la somme de 85£ 5 chelins, cours actuel. Il y aura quittance le 4 décembre.

L'année suivante, 1861, Louis-Joseph-Narcisse Cardinal, gentilhomme, qui a atteint la majorité, constitue Lepailleur comme son procureur général, lui donnant tous les pouvoirs pour voir à la bonne marche de ses intérêts en affaires. Encore une question d'héritage et de succession.

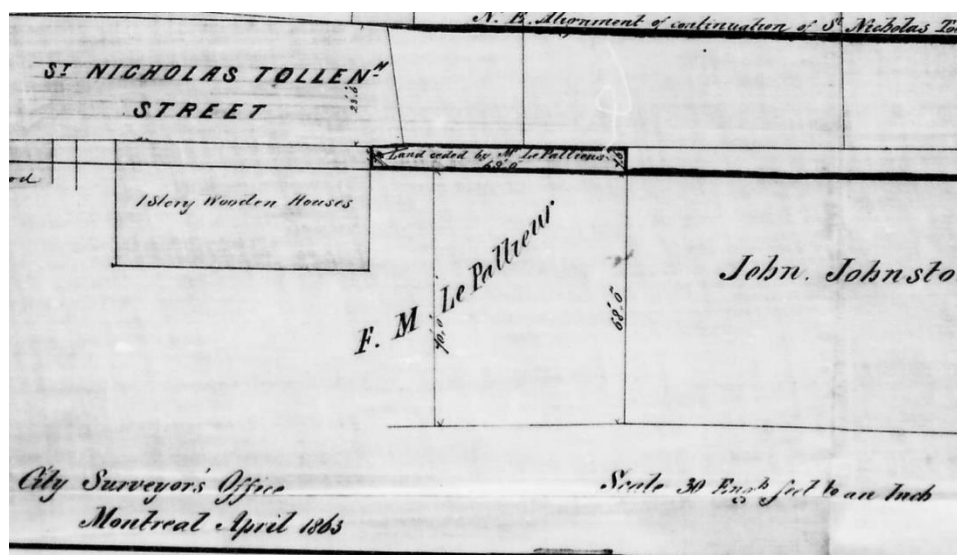
Au printemps de 1862, Lepailleur, huissier à la Cour supérieure, hypothèque des biens au nom d'Alexandre-Maurice Delisle, le nouveau shérif. Le cautionnement est signé dans le bureau même de ce dernier. Cet homme est le même, alors greffier, qui faisait partie du trio lui annonçant son exil en Australie. Les mots « New South Wales » résonnent encore dans le tympan de l'ancien exilé, quand il entre dans la pièce. Lepailleur se souvient de ce Delisle, un ambitieux à la moustache touffue qui vient de décrocher le poste prestigieux de shérif en mars 1862 et qui trône dans son fauteuil, avec son badge étoilé et l'insigne à l'épaule.

Pour appuyer la somme avancée de 500 louis, qui sert de cautionnement, interviennent Joseph-Alfred Lepailleur, son fils, aussi huissier, et François-Xavier Dufault, marchand, de Sainte-Thérèse de Blainville. Le fils Lepailleur met en avant sa maison à deux étages de la rue Wolfe, F.M. Lepailleur, sa maison en bois de la rue Saint-Nicolas-Tolentin et un terrain rue Montcalm contenant deux maisons et une potasserie.

Un an plus tard, le fier shérif perdra son poste à la suite d'une enquête prouvant qu'il a commis des fraudes un peu trop payantes quand il était greffier de la couronne. Lui et son adjoint Charles Edward Schiller – un maniganceux souvent rencontré lors de la succession Malo – avaient empoché des sommes considérables en faisant des surcharges sur les subpoena⁹⁹.

⁹⁹ Subpoena : injonction, assignation à comparaître.

En mai 1863, le maire de Montréal, Jean-Louis Beaudry, et le greffier Charles Glackmeyer déclarent que la cité de Montréal a résolu de prolonger et d'ouvrir la rue Saint-Nicolas-Tolentin de 40 pieds de largeur, à partir de la rue Dorchester jusqu'à la rue Sainte-Catherine. À cet effet, le conseil municipal veut acquérir une lisière de terre dont F.M. Lepailleur est propriétaire. Ce dernier, tant en son nom que comme tuteur de Marguerite, sa fille, consent à céder gratuitement à la ville « une lisière de terre située au quartier Saint-Jacques, de la largeur de 7 pieds d'un bout et de 7½ pieds à l'autre bout, sur une longueur de 69 pieds, le tout mesure anglaise »; une partie de cette lisière a été acquise, en plus grande étendue, de Henry Garrish le 10 mai 1855; une autre partie a été acquise de Louis Malo le 19 juillet 1854.



La lisière cédée est l'étroit rectangle
au-dessus du nom de F.M. Lepailleur
Extrait du plan annexé
à C.F. Papineau, 19 mai 1863, minute 3675

Lepailleur reprend son rôle d'huissier. En 1863, Laurent-Léopold Raymond, bourgeois, de Montréal, époux de Philomène Bourassa, transporte à Lepailleur la somme de 30£, cours d'Halifax, équivalant à celle de 120\$ courant, due au cédant ès qualité par Louis Brosseau, cultivateur, de La Prairie, comme ayant épousé dame Scholastique Bédard, veuve en premières noces et légataire universelle de défunt François-Xavier Bourassa, en vertu d'une obligation consentie par feu François-Xavier Bourassa en faveur de feu Hubert Bourassa pour une somme de 175£... Comprenne qui pourra ce langage du notaire Médéric Content, un nouveau venu dans le décor. Laurent-Léopold Raymond demande aussi à Lepailleur, par procuration, de recevoir pour lui de petites sommes, une de Raphaël Bourdeau, de Saint-Isidore, 8£, 19 chelins et $6\frac{1}{3}$ deniers; de William Dumontet, de Laprairie, la somme de 3 chelins, $5\frac{2}{3}$ deniers¹⁰⁰.

La ronde des cautionnements envers un shérif reprend. Le notaire Charles-Alexandre Terroux en fait sa spécialité. En 1864, Lepailleur père et fils font face à cette obligation. Joseph-Alfred Lepailleur, huissier, de Montréal, s'oblige envers Louis-Tancrède Bouthillier (1796-1881), shérif, de faire, exécuter et parfaire les devoirs et les services d'huissier; il s'engage de plus sous l'hypothèque spéciale de ses biens. Interviennent pour lui F.M. Lepailleur, huissier, et François Contant, commerçant de bois, tous deux de Montréal. F.M. Lepailleur donne en garantie sa maison de la rue Saint-Nicolas-Tolentin, pour la somme de 500 louis. Bouthillier, un homme au regard perçant, avec d'épais favoris qui lui descendent jusqu'au menton, a été percepteur de douanes à Montréal. Sur la côte Sainte-Catherine, il possède une

¹⁰⁰ Ces sommes sont dues au constituant comme ayant épousé dame Philomène Bourassa, provenant de la succession de feu Hubert Bourassa, décédé à 83 ans à La Prairie le 13 juin 1860.

maison et une grande ferme qu'il appelle Outre-Mont, nom qu'on donnera à la future ville sur le mont Royal.

Le même jour, F.M. Lepailleur s'oblige envers le shérif Bouthillier en hypothéquant ses biens pour 500 louis. Interviennent Joseph-Alfred Lepailleur, son fils, et François-Xavier Dufault, marchand, de Sainte-Thérèse de Blainville. Joseph-Alfred hypothèque spécialement un emplacement à Montréal, faisant le coin des rues Sainte-Catherine et Wolfe, contenant 37½ pieds de front, mesure française, sur 72 pieds de profondeur, tenant par-devant à la rue Sainte-Catherine, par-derrière à Pierre Benoît, d'un côté à Antoine Gauthier, de l'autre à la rue Wolfe, avec une maison en bois à deux étages et d'autres bâtisses.

F.M. Lepailleur hypothèque à son tour sa maison de la rue Saint-Nicolas-Tolentin, aussi un emplacement de 60 pieds sur 72 pieds de profondeur, sans bâtisses; enfin un lopin de terre dans le faubourg de Québec ou Sainte-Marie, au nord-est de la rue Montcalm, contenant 80 pieds de front, sur 75 ou 80 pieds de profondeur, en front à la rue Montcalm, en profondeur à John Fisher, du côté sud-est à Joseph Papin, de l'autre côté à Pierre Gadoury, avec deux maisons, une à deux étages et l'autre à un étage, une potasserie et autres bâtisses.

Lepailleur vit-il au-dessus de ses moyens ? Au cours de la décennie 1860-1870, on a l'impression qu'il croule sous les dettes. Il signe une obligation envers Jean-Baptiste Homier, bourgeois, pour une somme de 50£, cours actuel, prêt « que le sieur Homier lui a fait ce jour, en bon argent monnayé ayant cours, à la vue des notaires soussignés, pour agir à ses affaires. » Somme que Lepailleur promet de remettre dans un an avec les intérêts de 12%. Pour sûreté, il hypothèque un emplacement situé rue Saint-Nicolas-Tolentin, avec une maison en bois à un étage et autres dépendances. Lepailleur déclare que ses biens

sont assurés à la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, de la Cité de Montréal, pour trois ans.

Advenant le 5 mai 1874, Homier reconnaît avoir reçu de Lepailleur la somme de 50£ plus 8 louis et 5 shillings d'intérêt encouru. La quittance s'est fait attendre pendant dix ans.

Un protêt de la Banque Jacques-Cartier arrive un jour sur le bureau de Lepailleur. Par un billet à ordre du 13 août 1867, Lepailleur a promis de payer, dans trois mois de cette date, 180\$ à Charles E. Schiller, à la Banque Jacques-Cartier, pour valeur reçue. Impossible de changer ce billet en argent, le 16 novembre, faute de fonds.

Les affres du quotidien lui font oublier, en 1868, à Château-guay, le décès de Josephte Daigneau, veuve du notaire François-Georges Lepailleur, et, au cours de l'automne de 1870, celui de son frère Louis Malo à Montréal.

Il continue d'emprunter de l'argent à diverses personnes. Une obligation est signée en décembre 1871 dans l'étude de Joseph-Évariste-Odilon Labadie, notaire à Montréal. Elle a trait à une somme de 600 piastres, que Lepailleur emprunte à demoiselle Josephte Nabassis¹⁰¹. L'inédit consiste en ceci : François-Maurice Lepailleur, un des huissiers de la Cour supérieure pour le Bas-Canada, siégeant dans et pour le district de Montréal, « demeurant ci-devant en la cité de Montréal et actuellement en la paroisse de St Antoine de Longueuil dans le district de Montréal », reconnaît devoir à demoiselle Josephte Nabassis, fille majeure et usant de ses droits, « demeurant en ladite paroisse de St Antoine de Longueuil », la somme de 600 piastres, cours actuel, pour prêt de pareille somme que ladite créancière a fait dès le 20 de juin dernier au débiteur, qui le reconnaît et en est content

¹⁰¹ Josephte Nabassis (1815-1898), épouse de Jean-Baptiste André, commerçant, sera inhumée à Montréal le 26 mai 1898, âgée de 83 ans.

et satisfait. À remettre dans deux ans à compter du 20 juin dernier.

Lepailleur est-il donc vraiment un habitant de Longueuil ?

Pour garantir cet emprunt, Lepailleur hypothèque les trois quarts indivis dans un terrain lui appartenant, dans le quartier Saint-Jacques, contenant 80 pieds de front sur 75 ou 80 pieds de profondeur; en front à la rue Montcalm, en profondeur à John Fisher, d'un côté, au sud, à Joseph Papin. Avec deux maisons en bois, l'une à deux étages et l'autre à un étage, et autres dépendances.

La quittance de la somme et des intérêts est signée le 16 septembre 1874 par demoiselle Josephte Nabassis, en présence de Robert Stanley Clark Bagg¹⁰², avocat, de Montréal.

D'autres obligations : à dame Marie-Angélique-Lia Laflamme¹⁰³, épouse de Louis-Hospice Toupin (1100 piastres); à la Société de construction canadienne de Montréal (821,10 piastres); à Mary Painter¹⁰⁴ (500 piastres). Pour l'époque, ce sont là de fortes sommes empruntées inexplicablement.

¹⁰² Robert Stanley Clark Bagg (1848-1912) est petit-fils de Stanley Bagg qui avait fait la lutte à Daniel Tracey lors de l'élection tragique de mai 1832 à Montréal.

¹⁰³ Marie-Angélique-Lia Laflamme, fille d'Amable Lebœuf-Laflamme, marchand et seigneur en partie de l'Île-Perrot, a épousé (Montréal, 24 octobre 1855) Louis-Hospice Toupin, marchand. Séparée de biens de son mari.

¹⁰⁴ Mary Painter veuve de Charles-Félix Aylwin (1779-1865), gentilhomme, est décédée dans Hochelaga le 22 septembre 1877. Son testament est en faveur d'Amélia Graddon, Sophia Munro et Marguerite Munro, toutes trois filles majeures et usant de leurs droits, résidant à Kilmarnock, près de Québec, La villa de Kilmarnock, à Sillery, appartenait à John Graddon. Lepailleur devra remettre les 500 piastres à Amelia Graddon (1815-1905). Cette dernière est décédée à Sillery, fille de John Graddon.

Cependant Lepailleur continue de mériter la confiance des gens qui l'entourent. Un certain Henry-Adolphe Malo revient des États-Unis. « Temporairement à Montréal », il engage Lepailleur (son oncle et tuteur de substitution) comme procureur pour qu'il s'occupe de ses affaires en général. Ce neveu de Lepailleur n'est pas du tout de passage à Montréal : il va se marier après son retour des États et commencer à faire des enfants.

Lepailleur a la bonne idée de louer, au moins pendant deux années consécutives, sa maison du 178 de la rue Jacques-Cartier (Saint-Timothée) au policier Auguste Brouillet, puis au postier Georges Coutlée.

Un autre élargissement de la rue Saint-Nicolas-Tolentin est engagé en 1877. La rue porte maintenant le nom de rue Jacques-Cartier. Lepailleur et sa fille Marguerite, maintenant nommée Sœur Marguerite-Marie Lepailleur, religieuse de la communauté des Saints Noms de Jésus et de Marie, vendent une lisière de terre dans le quartier Saint-Jacques, de Montréal.

La même année, à l'église de la paroisse Sainte-Brigide de Montréal (rue Champlain), Lepailleur et sa conjointe Eugénie sont parrain et marraine de Marie-Marguerite Cardinal, fille de Joseph-Narcisse Cardinal, employé civil, et de Caroline Godin.

L'année 1877 ne se termine pas sans un autre cautionnement envers le nouveau shérif, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890). Lepailleur hypothèque ses biens jusqu'à concurrence de 2000\$, notamment un terrain, rue Jacques-Cartier, avec une maison en bois et des dépendances; aussi un terrain, rue Montcalm, avec une maison en bois; enfin un terrain rue Saint-Charles-Borromée, avec maison en bois et dépendances.

Mais il ne va pas à Maskinongé le 28 novembre pour assister au second mariage de son fils Joseph-Alfred, veuf de Léocadie Goulet, avec Lidivine Giroux, veuve de Joseph-Ovide Ratelle, en son vivant négociant. C'est Ludger Ayotte qui sert de témoin

à l'époux. Le décès de Léocadie Goulet n'a pas été trouvé dans les archives.

Le 15 janvier 1880, à Montréal, a lieu la sépulture d'Eugénie Lemaire/St-Germain, épouse de François-Maurice Lepaillieur, huissier, décédée le 12 janvier, âgée de 69 ans. L'ancien exilé à Parramatta assiste à la cérémonie funèbre, les yeux inondés de larmes. Des parents sont venus lui témoigner leur sympathie : Louis-Joseph-Narcisse Cardinal, employé civil, Joseph-Édouard Barcelo, époux de Delphine Cardinal (1835-1913), Louis Bourassa et beaucoup d'autres.

Malheur ou bonheur du vieux patriote ? Trois ans ont passé et sa fille Marguerite, Sœur Marguerite-Marie, a laissé tomber sa grande robe noire en quittant la communauté des Saints Noms de Jésus et de Marie, geste rare et extravagant en 1883, pour épouser dans l'église Saint-Jacques, Léon Simard, un veuf entreprenant. Le père de la mariée est présent, de même que Joseph Simard, père de Léon. L'épouse signe « Marguerite Lepaillieur ».

DERNIERS JOURS

En vieillesse, certains aiment ressasser le passé. Un journaliste du *Montreal Star* veut absolument interviewer un des derniers patriotes encore vivants. Il se pointe chez François-Maurice en décembre 1888. Il intitulera son article : « Sentenced do death ».

Lepaillieur habite maintenant chez son fils Joseph-Alfred, rue Sanguinet. Il a la bouche un peu creuse, mais l'œil toujours clair et vif et une bonne mémoire. Il se met à raconter son arrestation en 1838, sa vie de prisonnier et son exil en terre lointaine.

« Je¹⁰⁵ suis né à Varennes en 1806, mais j'habitais Châteauguay depuis quelques années lors de l'insurrection. En 1837, rien d'anormal ne se passa chez nous; ce ne fut qu'en 1838 que les habitants, émus de ce qui s'était passé, décidèrent d'entrer dans le mouvement et de prendre les armes. À nos yeux n'apparaissait qu'un seul but : l'indépendance de notre patrie.

« Les organisateurs principaux furent, dans notre région, des Patriotes comme Cardinal, Duquette [Duquet], Newcombe [Newcomb] et Joseph Dumouchel [Dumouchelle]. Je fus d'abord réticent à me mêler de cette affaire, mais quand j'appris que nous recevions de l'aide des États-Unis, je m'y engageai avec les autres. Avant cela, j'avais aidé Cardinal et le Dr Robert Nelson à s'enfuir aux États-Unis. Lorsque Cardinal revint, nous commençâmes à nous assembler en petit nombre à la dérobee, mais bientôt 200 habitants de l'endroit avaient été enrôlés.

« Les choses se passèrent assez tranquillement jusqu'aux premiers jours de novembre, quand Cardinal et Duquette nous informèrent qu'ils avaient reçu des ordres de M. John Macdonald [McDonell], un avocat de Montréal qui passait pour être l'âme du mouvement d'insurrection : nous allions marcher d'abord sur Caughnawaga pour tenter d'obtenir des armes des Indiens. Après quoi, nous devons revenir à Châteauguay et ensuite aller à Beauharnois nous joindre aux Patriotes de l'endroit.

« Le 3 novembre au soir, quelque 200 d'entre nous s'étaient rassemblés à la porte de l'église; beaucoup étaient armés, mais la plus grande partie était sans armes. Nous fîmes de nuit les six milles qui séparent Châteauguay de Caughnawaga. Nous n'avancions que lentement; les routes étaient très boueuses et nous n'étions pas particulièrement pressés. À la barre du jour,

¹⁰⁵ J'emprunte ici la traduction de l'article du *Montreal Star*, faite par Michel de Lorimier, intégrée au livre de Beverley D. Boissery, *Un profond sentiment d'injustice*, Montréal, Lux, 2011.

nous nous arrê tâmes à l'orée du bois, juste à l'extérieur de Caughnawaga. Il semble que Cardinal et Duquette avaient reçu la promesse de Georges [George] de Lorimier, un habitant du village, qu'ils recevraient de l'aide sous forme d'armes, etc., Cardinal, Duquette et Newcombe nous laissèrent dans le bois et entrèrent dans le village pour discuter avec de Lorimier. Ils furent partis longtemps, et je commençai à soupçonner que tout n'allait pas comme nous l'avions prévu. Certains des hommes commencèrent à se disperser; Cardinal et Duquette dirent qu'ils avaient été attirés dans un guet-apens, et ils tentèrent de s'échapper le long de la rivière [Châteauguay].

« De Lorimier et quelques-uns de ses amis avaient donné l'alarme et l'ensemble d'une compagnie de 200 volontaires indiens, armés jusqu'aux dents, se préparaient à nous faire prisonniers. Nous ne nous attendions pas à nous battre et nous n'étions donc pas prêts à le faire. Je me trouvais près de la vieille chapelle, sur la route de Châteauguay, tout près du village, quand je vis de Lorimier, accompagné d'un grand nombre d'Indiens armés, venir vers moi. Alors qu'il s'approchait, je lui demandai : « Où sont Cardinal et Duquette ? » « Je ne les ai pas vus », répondit-il, puis il ajouta : « Oui, ils sont venus chez moi, mais ils sont repartis. » Pendant que cette conversation se déroulait, je vis que nous étions cernés.

« J'étais armé de deux pistolets, mais je n'en fis aucun usage; bien plus, j'empêchai mes amis de faire feu, voyant bien que ce serait sans succès aggraver notre position. Je reçus une légère égratignure à la main, causée par un des Indiens, mais rien de plus. Aucun coup de feu ne fut tiré et il n'y a pas eu de blessé.

« Nous étions tombés dans un guet-apens qui avait de toute évidence été préparé à l'avance. Ayant été faits prisonniers, nous fûmes emmenés sous bonne escorte de l'autre côté du village [Caughnawaga] et de là transportés immédiatement à Lachine

dans des bateaux. Là, nous fûmes cernés par une centaine d'hommes armés et nous dûmes nous mettre à marcher vers la ville [Montréal]. Les routes étaient très mauvaises et nous fûmes tout couverts de boue. Nous arrivâmes à Montréal vers 2 heures du matin, épuisés de fatigue et tourmentés par la faim. Il n'y avait pas eu de manifestation le long de la route, mais nous fûmes reçus dans la ville au milieu des invectives de la populace, les plus sanglantes : nous entendions partout le mot « rebelles ». Je fus le premier à entrer dans la prison. Les sentiments qui nous agitaient alors sont plus faciles à imaginer qu'à exprimer. À 10 heures ce soir-là, Cardinal et Duquette qui s'étaient trouvés séparés de nous lors de l'échauffourée de Caughnawaga furent internés à leur tour. On prit nos noms et on nous donna de la nourriture. Nous restâmes ensemble pendant deux jours, mais nous fûmes ensuite enfermés dans nos cellules et ne nous vîmes que bien peu les uns les autres. Les officiers [de la prison] de ce temps-là étaient : le shérif, M. de St-Ours; le greffier de la Couronne, M. A.-M. Delisle; le magistrat, M. Leclerc [Leclère]; le geôlier, M. Wand; le médecin, [le] Dr Arnoldi.

« Quatre jours après notre internement, Sir John Colborne suspendait l'habeas corpus et proclamait la loi martiale. Le 27 novembre, une cour martiale fut constituée, composée du major général Clitherow et de 15 officiers; le 28 s'ouvrirent les procès. À 9 heures du matin ce jour-là, moi-même et 11 compagnons comparûmes sous bonne garde. Une foule immense fut témoin de notre arrivée. La salle d'audience était petite et seules quelques personnes concernées y furent admises. Les membres du tribunal étaient assis autour d'une table et nous nous tenions debout, 12 d'entre nous parmi lesquels Cardinal, Duquette, [J.-L.] Thibert et moi, dans un coin de la salle. MM. D. Mondelet, C.D. Day et le capitaine Muller étaient les avocats préposés à la poursuite; nous avions pour nous défendre M. Lewis T.

Drummond et M. Pierre Moreau. Les séances avaient lieu dans l'ancien palais de justice, situé en face de l'hôtel de ville et du palais actuel. Les procès durèrent plusieurs jours. Beaucoup de témoins furent interrogés. La besogne fut vite expédiée. Je ne tentai pas de nier les faits allégués : je produisis seulement un couple de témoins pour établir ma réputation et mon caractère.

« À peine le procès fut-il fini que, le lendemain, on vint nous lire une sentence en vertu de laquelle nous étions tous condamnés à mort. Cardinal, Duquette, Thibert et moi, surtout, vu que nous n'avions pas été recommandés à la clémence, devions nous attendre à mourir. Mais quand ? C'était une terrifiante incertitude.

« Le mardi après-midi 18 décembre, Cardinal fut mandé dans les appartements du geôlier. On devine avec quelle angoisse nous attendions son retour. Lorsqu'il revint, quelques minutes après, calme comme toujours, il nous dit simplement : « Mes amis, je m'y attendais, je dois mourir vendredi [21 décembre]. » Ce pauvre jeune Duquette, qui comptait à peine 22 ans d'âge, reçut ensuite la même sentence. Malgré sa tendre jeunesse, le jeune étudiant en loi [...] envisagea son malheureux sort avec le plus admirable courage.

« Je m'attendais, moi aussi, à mourir. Mais le jour, l'heure passèrent, et je commençais à croire que ce n'était que partie remise à une semaine au plus, lorsque j'appris la commutation de ma peine en l'exil à perpétuité.

« Après sa condamnation, je ne vis que bien peu mon pauvre ami Cardinal. Il me recommanda sa femme et ses enfants, les seuls êtres au monde pour qui il regrettât de mourir. Sa femme vint souvent le voir, et les scènes les plus déchirantes se passèrent entre elle et lui. De même, le malheureux Duquette avec sa mère, veuve et infortunée, jusques au jour qui précéda

l'exécution. Ce furent des moments bien tristes pour nous, je vous l'assure.

« Le matin de l'exécution, le révérend curé Labelle, de Châteauguay, qui avait préparé à la mort Duquette et Cardinal, vint célébrer la sainte messe à laquelle nous assistâmes tous les 12 prisonniers condamnés ensemble et reçûmes la sainte communion. Puis je me retirai dans une cellule, après un suprême adieu à mes amis, les deux nobles victimes. Je les vis marcher à l'échafaud, un peu avant 11 heures, accompagnés des prêtres assistants et des officiers de la prison : ce fut la dernière fois que je les entrevis. Car je ne fus pas témoin de leur exécution, qui eut lieu à la porte de la prison, en présence d'une foule immense.

« Cardinal ne prononça pas une parole et mourut sans effort, en brave. L'infortuné Duquette [...] rendit le dernier soupir au milieu des plus affreuses tortures. La corde s'étant rompue, la première fois qu'il fut lancé dans l'espace, il s'en alla frapper contre un des montants de la potence et s'ensanglanter la face. Le bourreau dut le pendre à une double reprise.

« J'ignore où reposent les restes de Duquette, mais quant à ceux de Cardinal, je les ai transportés moi-même, il y a quelques années, de l'ancien cimetière du carré Dominion au nouveau cimetière de la Côte-des-Neiges. C'est là qu'ils se trouvent, sous le monument élevé à la mémoire des braves de 37 et 38.



**Monument aux Patriotes
Montréal, cimetière de Côte-des-Neiges**

« Deux jours après l'exécution de mes deux amis, je fus informé par le révérend abbé Kublier [Quiblier], supérieur des Sulpiciens, que je serais sauvé. Je ne sais pas quelle influence me sauva, mais tout me porte à croire que mes anges de salut ont été deux tantes à moi, religieuses cloîtrées de l'Hôtel-Dieu, qui y passèrent 60 années de leur existence.

« Ayant été mis dans une autre cellule, je fus témoin malgré moi des exécutions de Robert, d'Hamelin, des deux Sanguinet et de Decoigne, le 18 janvier [1839], et de Narbonne, de Nicolas, de Daunais, de Hindelang [Hindenlang] et de De Lorimier, le 12 [15] février suivant. Je n'oublierai jamais ces horribles spectacles. Les exécutions eurent lieu au mur de la prison de l'autre côté de l'entrée et une foule immense en fut témoin.

« Prisonnier jusqu'au 27 septembre suivant, je fus alors embarqué avec 57 compagnons sur un vaisseau faisant voile pour l'Australie, le *Buffalo*. Nous partions pour l'exil. Ah! quelle douleur c'était pour nous de quitter notre pays en y abandonnant nos familles, nos femmes et nos enfants, dans la plus grande misère. Nous ne sûmes jamais quand nous reviendrions.

« À la fin de notre long voyage, nous débarquâmes à Sydney, dans la Nouvelle-Galles-du-Sud. Pendant les deux premières années et demie, nous fûmes détenus dans un établissement pénitentiaire, juste à l'extérieur de cette ville, et condamnés aux travaux forcés.

« [Au bout de ce temps,] grâce à la médiation de Mgr Polding, évêque de Sydney, et de Sir John Russell, en Angleterre, [et de Sir Louis-Hippolyte La Fontaine, au Parlement du Canada,] nous fûmes rendus à la liberté. Cependant, nous ne fûmes libres de revenir au Canada que deux années et demie plus tard. Nous revînmes tous au pays, sauf deux [trois], un [deux] qui étai[en]t mort[s], l'autre [le troisième] qui se fixa là-bas.

« Quant à moi, c'est le 19 janvier 1845 que je remis le pied sur le sol natal, ayant passé à travers autant d'épreuves qu'il en faut pour satisfaire âme qui vive. »

Peu de temps après ont lieu les funérailles de François-Xavier Prieur, en l'église du Gesù. Un autre patriote, qui avait connu l'exil, s'en allait. L'abbé Prieur¹⁰⁶, neveu du défunt, célèbre le service. Parmi les porteurs, on remarque le vieux Lepailleur, son compagnon d'infortune, ferme et rempli de compassion en face de l'inévitable.

Un mois plus tard, c'est au tour de Lepailleur lui-même, qui rend l'âme à 2 h chez son fils, au 170, rue Sanguinet. Les funérailles sont annoncées pour le 23 mars 1891. *La Presse* du 20 mars mentionne que le convoi funèbre partira de la résidence de son fils à 8½ h a.m. pour se rendre à l'église Saint-Jacques et, de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges.

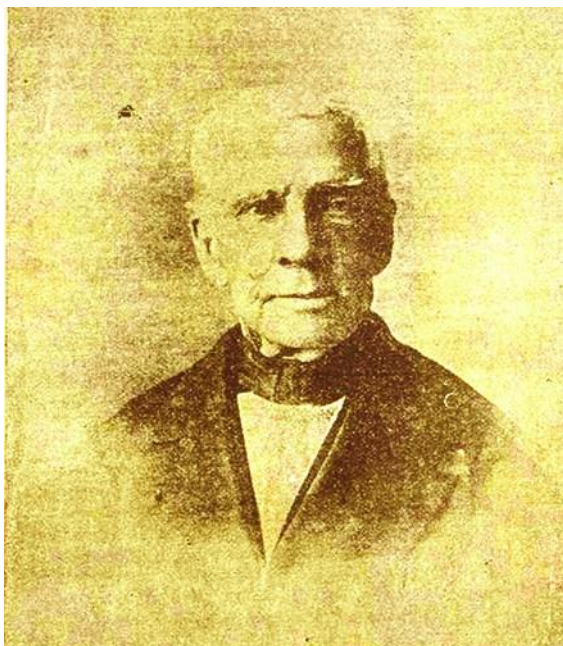
Le journal *L'Événement* commente : « Mort de M. F.M. Lepailleur. Un patriote de 1837-38. Les vieux patriotes de 1837-38

¹⁰⁶ Édouard Prieur (1853-1923), né à Saint-Zotique, fils de François Prieur et d'Émilie-Césarine Véronneau; prêtre en 1879.

disparaissent rapidement. M. François-Maurice Lepailleur est mort hier à Montréal à l'âge de 84 ans et trois mois. M. Lepailleur a pris une part très importante à la révolution canadienne de 1837-38. Il avait été, avec plusieurs compagnons de chaîne, condamné à la potence. Sa sentence fut commuée en déportation à vie, puis après plusieurs années d'exil, il put revenir dans sa famille. Les funérailles auront lieu lundi, le 23 courant. » Un texte sensiblement le même paraît dans *La Justice*, 21 mars 1891, p. 1; *Le Canadien*, 23 mars 1891, p. 2; le *Journal des campagnes*, 26 mars 1891, p. 8; *Le Franco-canadien*, 26 mars 1891, p. 3.

L'Étoile du Nord (Joliette), p. 2, en ajoute : « Encore deux patriotes. Mort de M. F.M. Lepailleur. Les vieux patriotes de 1837-38 disparaissent rapidement. Dernièrement nous annonçons la mort de M. F.X. Prieur. Il restait encore trois survivants des condamnés à la déportation en Calédonie : MM. Touchette, de Sainte-Martine, Ducharme et Lepailleur, de Montréal. Ce dernier est décédé la semaine dernière à Montréal au N° 170 rue Sanguinet. M. François-Maurice Lepailleur était âgé de 84 ans et trois mois. Il naquit à Varennes le 18 décembre 1806. »

Le 4 avril 1891, paraît « Galerie canadienne. Les hommes de 1837-38. M. François-Maurice Lepailleur, décédé ». Un article de Jules Saint-Elme [Amédée Denault], dans *Le Monde illustré*, Vol. 7, N° 361, p. 770-771, contient un portrait de F.M. Lepailleur, p. 773.



François-Maurice Lepailleur

La Justice du 20 mai 1891 annonce que : « Cet après-midi, la famille Lepailleur est allée au cimetière pour transporter les restes de M. Lepailleur, décédé cet hiver, dans le terrain où est érigé le monument des patriotes de 1837-38. La famille Prieur doit en faire autant ces jours-ci. » La famille Prieur en fera autant le 22 mai.

Repères chronologiques

(François-Maurice Lepailleur)

1806 – 19 décembre : Baptême à Varennes de François-Maurice, né la veille, *d'parents inconnus*, en réalité fils de François-Georges Lepailleur, notaire, et d'une inconnue [Catherine Malo]. La mère de F.M. Lepailleur est aussi la mère de Louis Malo. Ce sont des frères utérins. Parrain : Charles Laberge, bedeau [et crieur public]; marraine, Marguerite Baron.

La marraine, Marguerite Baron, est la mère de Catherine Dufresne.

1810 – 4 novembre – Contrat de mariage entre François-Georges Lepailleur, notaire, demeurant à Boucherville, et Charlotte-Julie de Lorimier, fille de défunt François Verneuil de Lorimier et de Catherine Delisle. Notaire Joachim-Pierre Gauthier, minute 3355.

1810 – 5 novembre – À Boucherville, mariage de François-Georges Lepailleur, notaire, et Charlotte-Julie de Lorimier, fille de François-Thomas-Guillaume de Lorimier, sieur de Verneuil, et de Catherine Delisle.

1817 – 28 juin – À Montréal, sépulture de Charlotte-Julie de Lorimier, morte le 26, âgée de 28 ans, épouse du notaire

François-Georges Lepailleur. Témoin : André Rambert [be-deau], Antoine Billet fils, lesquels n'ont pu signer.

1818 – 13 novembre – À Montréal, mariage de François-Georges Lepailleur, notaire, veuf de Charlotte-Julie de Lormier, avec Joseph Daigneau/Deneau, fille de Simon Daigneau/Deneau, laboureur, et de Françoise/Charlotte Leplan/Plat/St-Charles.

Présents : François Hamelin, cousin germain de l'époux; André Rambert. L'épouse a déclaré ne savoir signer.

1819 – 9 août – Vente par François-Georges Lepailleur à Archange Lepailleur. Notaire Jean-Marie Cadieux, minute 404.

Vente de droits successifs par F.G. Lepailleur, notaire, résidant à Montréal, à Archange Lepailleur, sa sœur, veuve de Louis Fromenteau, demeurant au faubourg Saint-Laurent. Droits venus à la suite du décès de Marie-Louise Lepailleur, sa sœur, décédée *ab intestat* (sans testament) et sans enfants.

1821 – 1^{er} septembre – Engagement de François-Maurice Lepailleur et Christophe Walling. Notaire Louis Demers, minute 2720.

1823 – 19 mars – Obligation et promesse par dame Rosalie Bonhomme à Christophe Walling. Notaire Louis Demers, sans numéro de minute.

1824 – 17 avril – Vente d'un emplacement par Antoine Maheu à F.G. Lepailleur. Notaire Louis Demers, minute 2995.

1825 – 15 février – Vente d'un emplacement en la seigneurie de Châteauguay, par Étienne Duranceau fils à François-Maurice Lepailleur. Notaire Louis Demers, minute 3110.

1826 – 15 février – Déclaration par François-Georges Lepailleur en faveur de dame Archange Lepailleur, veuve de Louis Fromenteau. Notaire Jean-Marie Cadieux, minute 83.

1826 – 19 mai – Vente d'un emplacement en la seigneurie de Châteauguay par François-Georges Lepailleur, notaire, à François-Maurice Lepailleur, son fils. Notaire Louis Demers, minute 3270.

1828 – 23 juin – Échange entre François-Maurice Lepailleur et Thomas Lassiseraye/Lefebvre. Notaire Louis Demers, minute 3435.

1829 – 30 mai – Contrat de mariage de François-Maurice Lepailleur et Domitilde Cardinal. Notaire Louis Demers, minute 3591.

1829 – 1^{er} juin – À Châteauguay, mariage de François-Maurice Lepailleur et Adélaïde-Domitilde Cardinal.

1829 – 4 juin – À Châteauguay, baptême de Josephte-Odille Lepailleur, née ce jour, fille de François-Georges Lepailleur, notaire, et de Josephte Daigneau. Parrain, François-Maurice Lepailleur; marraine, Julie St-Germain, qui ont signé avec le père.

1829 – 11 juin – Quittance d'Étienne Duranceau fils à F.M. Lepailleur. Notaire Louis Demers, minute 3595.

1829 – 14 décembre – Testament de François-Georges Lepailleur, notaire. Notaire Joseph-Narcisse Cardinal, minute 76.

1831 – 24 mars – *La Minerve*, p. 3 : On a besoin, dans la paroisse de Châteauguay, de deux maîtres d'école. On exigera des recommandations quant aux mœurs et à la capacité. S'adresser au soussigné. F.G. Le Pallieur. Châteauguay, 21 mars 1831.

1831 – 19 août – À Châteauguay, F.M. Lepailleur est parrain de Maurice-Isaïe Cardinal, né la veille, fils de Joseph Cardinal, cultivateur, et de Marguerite Cardinal. La marraine est Eugénie Lemaire/St-Germain.

1833 – 8 mai – Bail à loyer par François-Georges Lepailleur à Michel Saunders. Notaire Joseph-Narcisse Cardinal, minute 664.

1833 – 4 juin – Dernier acte du notaire François-Georges Lepailleur.

1833 – 27 août – Transport par Louis Hémard/Potvin à F.M. Lepailleur. Notaire Louis Demers, minute 3977.

Louis Hémarre, communément appelé Joson Potdevin, cultivateur, de Sainte-Martine, a transporté à Lepailleur, huissier, demeurant à Châteauguay, la somme de 300£ ancien cours, sur plus forte somme due au cédant par Gabriel

Larichelière fils, de Châteauguay, pour résidu du prix d'une terre en la petite côte, seigneurie d'Annfield, par contrat passé à La Prairie devant le notaire Médard Hébert.

1833 – 27 décembre – À Châteauguay, F.M. Lepaillieur est parrain au baptême de Charlotte-Célanire Cardinal, née le 25 décembre, fille de Joseph-Narcisse Cardinal, notaire, et d'Eugénie Lemaire/St-Germain. La marraine est Charlotte Desautels, grand-mère de l'enfant.

1834 – 1^{er} février – Transport de 50£ par Christophe Walling à F.M. Lepaillieur. Notaire Louis Demers, minute 4033.

1834 – 6 mars – À Châteauguay, François-Georges Lepaillieur est inhumé, époux de Josephthe Daigneau, mort le 4 mars, muni des secours de l'Église, âgé de 55 ans. Présents : Louis Demers, William Dalton, Alexis Sauvageau, Pierre Héroux.

1834 – 22 juillet – Inventaire de Nicholas Christophe Walling. Notaire Joseph-Narcisse Cardinal, minute 1082.

1834 – 29 décembre – Vente par Jérôme Primeau-Campbell à François-Maurice Lepaillieur. Notaire Joseph-Narcisse Cardinal, minute 1188.

1835 – 2 juin – Vente par Jean-Baptiste Crête à F.M. Lepaillieur. Notaire Joseph-Narcisse Cardinal, minute 1239.

1835 – 12 août – Quittance par Thomas Lefebvre à F.M. Lepaillieur. Notaire Louis Demers, minute 4160.

1835 – 13 octobre – Transport par Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier, étudiant en droit, à François-Maurice Lepaillieur. Notaire François-Marie Chevalier de Lorimier, minute 1523.

1835 – 13 octobre - Contre-lettre entre François-Maurice Lepaillieur et Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier. Notaire François-Marie Chevalier de Lorimier, minute 1524.

1836 – 6 octobre – Procuration par Jean-Baptiste Laberge et autres à F.M. Lepaillieur. Notaire Joseph-Narcisse Cardinal, minute 1353.

1836 – 6 octobre – Conventions entre Jean-Baptiste Laberge et autres, et F.M. Lepaillieur. Notaire Joseph-Narcisse Cardinal, minute 1354.

1838 – 20 février – La Reine contre Joseph (*Joson*) Dumouchelle. BAnQ, TL19, S1, SS1, D10

1838 – 20 février – La Reine contre F.M. Lepaillieur et *al.* BAnQ, TL19, S1, SS1, D32

1838 – 4 novembre – F.M. Lepaillieur est arrêté en même temps que plusieurs patriotes et conduit à la prison neuve à Montréal.

1838 – 4 novembre – Déposition de F.M. Lepaillieur (Examen volontaire, *State Trials, Appendix*, p. 531-532.)

1838 – 5 novembre – *Examens volontaires*, N° 2792. François-Maurice Lepaillieur.

1838 – 23 novembre – À Montréal, F.M. Lepaillieur, huissier, patriote, de Châteauguay, subit un procès en Cour martiale. Le procès se terminera le 14 décembre 1838 par une condamnation à mort.

1838 – 21 décembre – Pendaïson du notaire Joseph-Narcisse Cardinal, beau-frère de F.M. Lepaillieur, et de Joseph Duquet, clerc de notaire de Cardinal.

1839 – 26 septembre – F.M. Lepaillieur, huissier, patriote, condamné à mort, voit sa sentence commuée en exil; il quitte la prison de Montréal pour l'exil en Australie, avec 57 compagnons. On le reverra à Montréal en janvier 1845.

1842 – 13 mai – À Montréal, sépulture de Catherine Malo, décédée le 11, âgée de 70 ans [en réalité 68 ans]. Mère de F.M. Lepaillieur.

1842 – 16 août – Une lettre datée de ce jour, écrite par Domitilde Cardinal, épouse de F.M. Lepaillieur, lui apprend en Australie la mort de sa mère. Voir FML, *Journal*, 23 janvier 1843.

1843 – 26 janvier – François-Maurice Lepaillieur, *Journal*: « J'ai écrit la 29^e lettre à ma chère Domitilde et adressée à Louis Malo, et envoyée dans une lettre que j'ai écrite pour Bigonnesse à sa femme. »

1843 – 19 juin – François-Maurice Lepaillieur, *Journal*: « J'ai daté la lettre que j'envoie à ma chère Domitilde avec mon 2^e

portrait, aujourd'hui, et adressée à mon frère Louis Malo, qui fait la 34^e lettre. »

1844 – 22 juin – François-Maurice Lepailleur, *Journal*: « J'ai écrit ma 43^e lettre à ma chère Domitilde, et adressée à Louis Malo. »

1845 – 13 janvier – 38 des 58 exilés touchent le sol américain à New York.

1845 – 15 janvier – Ils s'embarquent sur un vapeur jusqu'à Bridge Port. De là à Albany, où ils passent la nuit.

1845 – 16 janvier – Voyage en *stage* jusqu'au Canada, en s'arrêtant à Burlington, VT.

1845 – 18 janvier – F.M. Lepailleur et 37 autres patriotes exilés en Australie arrivent à Saint-Jean, Bas-Canada. Le journal reproduit un article des *Mélanges religieux*.

1845 – 16 décembre – Transport par François-Maurice Lepailleur à Louis Malo. Notaire Henry Lappare, minute 1404. Le même jour : Signification du transport.

1848 – 12 décembre – Quittance par F.M. Lepailleur à dame Angèle Limoges, épouse de Léon Globensky. Notaire Théodore-Benjamin Doucet, minute 2221.

F.M. Lepailleur, huissier, de Montréal, à la poursuite d'Étienne-Alexis Dubois, bourgeois, de Montréal, contre les meubles de Léon Globensky, marchand, a vendu ces meubles, à la vente publique, à dame Angèle Limoges. Ces

meubles sont énumérés en annexe. Prix de la vente des meubles : 13£ 5 chelins 11 deniers courant. Angèle Limoges a compté cette somme en notre présence, et F.M. Lepaillieur lui donne quittance.

1850 – 2 mars – Vente par dame Charlotte Desautels, veuve de Bernard Lemaire/St-Germain, et dame Eugénie Lemaire/St-Germain, veuve de J.N. Cardinal, à Louis Belly. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 12118.

Quittance et délai par F.M. Lepaillieur et *al.*, 3 septembre 1859, minute 14849, annexés.

1850 – 16 mars – Procuration par Alfred Cardinal à F.M. Lepaillieur. Notaire Louis-Séraphin Martin-Ladouceur, minute 684.

Alfred Cardinal, carrossier, résidant à Hinchinbrooke (près de Huntingdon), fait de F.M. Lepaillieur, huissier, de Montréal, son beau-frère, son procureur pour voir à ses affaires en général. Il signe « Alfred Cardinal ».

1851 – 6 mars – Brevet de cléricature de Joseph-Alfred Lepaillieur sous Denis-Émery Papineau, notaire. Notaire Casimir-Fidèle Papineau, minute 310.

1851 – 1^{er} juillet – Cautionnement de F.M. Lepaillieur à John Boston, shérif. Notaire Charles-Alexandre Terroux, minute 708.

1852 – 20 août – Billet de François Florent à F.M. Lepaillieur, *baillif*, délivré en brevet original. Notaire Denis-Émery Papineau, minute 3011. (Acte manquant).

1853 – 30 avril – Vente par François Desloges/Larivière à A.D. Cardinal, épouse de F.M. Lepailleur. Notaire Henry Lappare, minute 2565.

1853 – 30 avril – Obligation par dame A.D. Cardinal, épouse de F.M. Lepailleur, à Jean-Baptiste Desloges/Larivière. Notaire Henry Lappare, minute 2566.

1853 – 2 mai – Quittance par John Pratt à A.D. Cardinal, épouse de F.M. Lepailleur. Notaire Henry Lappare, minute 2568.

1854 – 27 mai – Baptême à Montréal de Henry-Adolphe Malo, fils illégitime de Louis Malo, huissier, absent, et de Sophie Lajoie, de cette paroisse. Parrain, Jean Malo [probablement Jean-Baptiste Malo, fils de Louis]; marraine, Angélique Blache, qui ont déclaré ne savoir signer.

1854 – 19 juillet – Vente par Louis Malo à François-Maurice Lepailleur. Notaire Henry Lappare, minute 2721.

1855 – 1^{er} mai – Quittance par Henry Garrish à F.M. Lepailleur. Notaire Henry Lappare, minute 2812.

1855 – 10 mai – Vente par Henry Garrish à F.M. Lepailleur. Notaire Henry Lappare, minute 2813.

1855 – 23 septembre – François-Maurice Lepailleur et Adélaïde-Domitilde Cardinal sont maintenant grands-parents.

1855 – 28 décembre – Testament de F.M. Lepaillieur. Notaire Henry Lappare, minute 2853.

1855 – 28 décembre – Testament d'Adélaïde-Domitilde Cardinal. Notaire Henry Lappare, minute 2854.

1856 – 12 mai – Sépulture à Montréal d'Adélaïde-Domitilde Cardinal, épouse de François-Maurice Lepaillieur, huissier; décédée le 8 mai, âgée de 49 ans 9 mois.

1856 – 11 août – Contrat de mariage de François-Maurice Lepaillieur, veuf d'Adélaïde-Domitilde Cardinal, et Eugénie Lemaire/St-Germain, veuve en premières noces de Joseph-Narcisse Cardinal. Notaire Henry Lappare, minute 2888.

1856 – 12 août – À Montréal, mariage de François-Maurice Lepaillieur, veuf d'Adélaïde-Domitilde Cardinal, et Eugénie Lemaire/St-Germain (1810-1880), veuve de Joseph-Narcisse Cardinal, notaire patriote pendu en 1838.

1856 – 3 novembre et 24 janvier 1857 – Inventaire des biens de la communauté qui a existé entre feu dame Adélaïde-Domitilde Cardinal et F.M. Lepaillieur, son époux. Notaire Henry Lappare, minute 2920.

1856 – 29 novembre – Vente de droits successifs par Joseph-Alfred Lepaillieur à F.M. Lepaillieur, son père. Notaire Charles-Chrysologue Spénard, minute 821.

1857 – 8 septembre – Obligation par F.M. Lepailleur envers Adolphe Lemaire/St-Germain. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 3277.

1857 – 8 septembre – Procuration par Adolphe Lemaire/St-Germain, Patrick MacNaughton et dame Sophie Lemaire/St-Germain, son épouse, à F.M. Lepailleur. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 3278.

1857 – 19 octobre – Vente par Jean-Baptiste Dubuc et dame Henriette Lemaire/St-Germain, sa femme, et consorts, à Maximilien Thiéry. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14583.

1857 – 19 octobre - Vente par Jean-Baptiste Dubuc et dame Henriette Lemaire/St-Germain, sa femme, et consorts, à Eustache Prudhomme père. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14584.

Quittance du 6 septembre 1858, minute 14732, annexée : Quittance par F.M. Lepailleur, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu dame Marguerite Lemaire/St-Germain, veuve de Jacob Würtele, à Eustache Prudhomme père.

1857 – 7 décembre – Vente et adjudication par Jean-Baptiste Dubuc et dame Henriette Lemaire/St-Germain, son épouse, et *al.* à Louis Demers. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14612.

1857 – 7 décembre – Deed of sale from Jean-Bte Dubuc and Mrs. Henriette Lemaire/St-Germain, his wife, & al. to

Michael Cuddahy, trader, of Montreal. Notaire J.A. Labadie, minute 14613.

Quittance à F.M. Lepaillieur le 21 septembre 1858, minute 14739, annexée; autre quittance, le 15 juin 1860, minute 14930.

1857 – 11 décembre – Compte et partage des biens de la communauté qui a existé entre défunts Bernard Lemaire/St-Germain et dame Charlotte Desautels, et des successions des dits M. et Mme. Bernard Lemaire/St-Germain. Notaire J.A. Labadie, minute 14616.

1857 – 12 décembre – Deed of sale from Mr. Jean-Baptiste Dubuc and Mrs. Henriette Lemaire/St-Germain, his wife, & al. to Michael Scanlon. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14617.

1857 – 23 décembre – Deed of sale from Mr. Jean-Baptiste Dubuc et Mrs. Henriette Lemaire/St-Germain and others to Mrs. Mary Brennan, widow of the late Michael McDermott. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14620.

Quittance du 23 mai 1863, minute 15321, annexée; autre quittance à F.M. Lepaillieur, 13 mai 1863, annexée; autre quittance à d'autres membres de la famille Lemaire/St-Germain, 15 janvier 1861, annexée; encore le 21 juillet 1860, annexée.

1857 – 23 décembre – Deed of sale from Mr. Jean-Baptiste Dubuc et Mrs. Henriette Lemaire/St-Germain and al. to Martin Feron, épicier. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14621.

Quittance du 27 juin 1861, minute 15180, annexée; autre quittance le 17 novembre 1858, annexée.

1858 – 1^{er} août – Bail d'un banc dans l'église Saint-Jacques par la Fabrique de Montréal à F.M. Lepailleur. Notaire François-Joseph Durand, minute 578. (Acte manquant).

1858 – 26 octobre – Quittance par F.M. Lepailleur et *al.* à Maximilien Thiéry. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14764.

Annexée à J.A. Labadie, 19 octobre 1857, minute 14583.

1858 – 10 novembre – Tutelle de Henry-Adolphe Malo.

Charles-Édouard Schiller est tuteur; F.M. Lepailleur, subrogé tuteur.

1859 – 20 juillet – Obligation par dame Adélaïde Imbault, épouse de Louis Leduc, à François Imbault. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14843.

1859 – 3 septembre – Quittance et délai par Jean-Baptiste Dubuc à F.M. Lepailleur. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14849. Aussi quittance et délai par F.M. Lepailleur et *al.* à Louis Belly.

Les deux signent l'acte de quittance qui fait partie de l'acte suivant : 1859, 20 juillet, Obligation par dame Adélaïde Imbault, épouse de Louis Leduc, à François Imbault. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14843.

1859 – 31 octobre – Vente par Jean-Baptiste Dubuc à François-Maurice Lepaillieur. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 5205.

Quittance du 23 septembre 1863, minute 8934, annexée.

1860 – 6 juin – Quittance et décharge par F.M. Lepaillieur à Thomas Edmund d'Odet Dorsennens. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 5862.

1860 – 11 juillet – Quittance et décharge par F.M. Lepaillieur, ès nom et qualité qu'il agit, en faveur d'Hubert Paré. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 5928.

1860 – 16 août – Transport par Joseph-Narcisse Cardinal à Alphonse LaBruyère, jardinier. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 6002.

1860 – 18 août - Acceptation du transport du 16 août par F.M. Lepaillieur. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 6008.

Quittance du 25 septembre 1863, minute 8937, annexée.

1860 – 10 novembre – Acquittance and discharge from F.M. Lepaillieur « acting as the true and lawful attorney of Patrick Macnaughton and Sophie Lemaire/St-Germain, his wife, to Edward Coyle ». Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14977.

Patrick Macnaughton, of Grande Anse in the Parish of New Brandon, in the County of Gloucester, Province of New Brunswick, and Mrs. Sophie Lemaire/St-Germain, his wife. En vertu d'une procuration donnée à F.M. Lepaillieur

(Joseph-Évariste-Odilon Labadie, 8 septembre 1857), ce dernier déclare avoir reçu d'Edward Coyle, *rope maker*, la somme de 32£ 15 shillings, monnaie courante.

1860 – 10 novembre – Acquittance and discharge from F.M. Lepailleur to Michael Cuddahy. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14978.

1860 – 10 novembre – Acquittance and discharge from F.M. Lepailleur to Thomas Dawes. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14979.

1860 – 10 novembre – Acquittance and discharge from F.M. Lepailleur to Michael Scanlon. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 14980.

1860 – 16 novembre – Vente par Georges Allard à F.M. Lepailleur et *ux*. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 15000.

1860 – 4 décembre – Quittance par François Allard à F.M. Lepailleur. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 15037.

Cette quittance est annexée à la suite de la vente du 16 novembre 1860. François Allard, cultivateur, de Mascouche, est créancier délégataire nommé au contrat précédent. Il reconnaît avoir reçu de Lepailleur et de son épouse la somme de 14£ 15 chelins, cours actuel.

1860 – 21 décembre – Quittance par F.M. Lepailleur et *al.* à Maximilien Thiéry. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 15081.

1861 – 10 avril – Quittance et décharge par Joseph-Narcisse Cardinal à F.M. Lepailleur. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 6573.

1861 – 10 avril – Procuration par Joseph-Narcisse Cardinal à F.M. Lepailleur. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 6574.

1861 – 11 mai – Quittance par Joseph-Alfred Lepailleur à F.M. Lepailleur, son père. Notaire Charles-Chrysologue Spé-
nard, minute 1958.

1861 – 27 juin – *Acquittance* par F.M. Lepailleur à Martin Feron. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 15180.

1862 – 11 avril – Cautionnement par F.M. Lepailleur à A.M. Delisle. Notaire Charles-Alexandre Terroux, minute 1122.

1863 – 13 mai – Quittance par F.M. Lepailleur à Mary Brennan, veuve de Michael McDermott. Notaire Joseph-Augustin Labadie, minute 15321.

1863 – 19 mai – Cession par F.M. Lepailleur à la Corporation de la Cité de Montréal. Notaire Casimir-Fidèle Papineau, minute 3675.

1863 – 28 mai – Transport par Laurent-Léopold Raymond à F.M. Lepailleur. Notaire Médéric Content, minute 451.

1863 – 9 juin – Signification par Laurent-Léopold Raymond à F.M. Lepailleur. Notaire Médéric Content, minute 459.

1863 – 4 août – Procuration par Laurent-Léopold Raymond à F.M. Lepaillieur. Notaire Médéric Content, minute 479.

1863 – 25 septembre – Quittance par Alphonse LaBruyère à F.M. Lepaillieur. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 8937.

1864 – 3 février – Obligation par F.M. Lepaillieur envers Jean-Baptiste Homier. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 9085.

1864 – 21 mars – Cautionnement de Joseph-Alfred Lepaillieur à Tancrède Bouthillier. Notaire Charles-Alexandre Terroux, minute 1182.

1864 – 24 mars – Cautionnement de F.M. Lepaillieur à Tancrède Bouthillier. Notaire Charles-Alexandre Terroux, minute 1183.

1867 – 16 novembre – Protêt de la Banque Jacques-Cartier à F.M. Lepaillieur. Notaire Théodore Doucet, minute 556.

1868 – 17 août – À Châteauguay, sépulture de Josephte Daigneau, âgée de 73 ans, décédée le 14, veuve du notaire François-Georges Lepaillieur.

1870 – 18 octobre – *La Minerve*, p. 3 : DÉCÈS. Dimanche, le 16 octobre courant, à l'âge de 72 ans et quatre mois, sieur Louis Malo, ancien huissier de la Cour du banc de la reine. Les funérailles auront lieu demain matin à 7 heures. Le convoi funèbre partira de sa résidence, N^o 397, rue Sainte-

Catherine, pour se rendre à l'église Saint-Jacques, et de là au lieu de la sépulture. Les parents et amis sont respectueusement priés d'y assister, sans autre invitation.

1871 – 4 décembre – Obligation par F.M. Lepailleur à Dlle Josephte Nabassis. Notaire Joseph-Évariste-Odilon Labadie, minute 15221.

1874 – 21 août – Obligation de F.M. Lepailleur à la Société de construction canadienne de Montréal. Notaire Joseph-Louis Coutlée, minute 1705.

Obligation de 600\$ par F.M. Lepailleur, ci-devant huissier, maintenant bourgeois, de Montréal, qui doit à la Société de construction canadienne de Montréal la somme de 600 piastres ou dollars.

1876 – 12 février – Bail par F.M. Lepailleur à Auguste Brouillet. Notaire Marie-Toussaint-Adolphe Labadie, minute 187.

Prix de 40 louis, cours actuel.

1877 – 16 février – Bail par F.M. Lepailleur à Georges Coutlée. Notaire Narcisse Pérodeau, minute 341.

Prix : 160 piastres par année. Le bail est résiliable à la fin de chaque année.

1877 – 4 mai – Obligation par F.M. Lepailleur à dame Marie-Angélique-Lia Laflamme, épouse de Louis-Hospice Toupin. Notaire François-Joseph Durand, minute 6744.

1877 – 4 mai – Quittance par la Société de construction canadienne de Montréal à F.M. Lepailleur. Notaire François-Joseph Durand, minute 6746.

Somme de 821,10 piastres et dix centins, en capital, frais et intérêts. Voir l'obligation du 21 août 1874.

1877 – 5 juin – Procuration générale par Henry-Adolphe Malo à F.M. Lepailleur. Notaire Paul-Émile Robillard, minute 331.

1877 – 22 juin – Vente pour l'élargissement de la rue Jacques-Cartier par François-Maurice Lepailleur et la révérende Sœur Marguerite-Marie Lepailleur, religieuse de la communauté dite des Saints Noms de Jésus et de Marie, à la Cité de Montréal. Notaire Joseph-Godfroy Papineau, minute 1331.

1877 – 9 août – À Montréal (Sainte-Brigide), est baptisée Marie-Marguerite Cardinal, fille de Joseph-Narcisse Cardinal, employé civil, et de Caroline Godin. François-Maurice Lepailleur est parrain; Eugénie Lemaire/St-Germain, marraine.

1877 – 7 novembre – Cautionnement de F.M. Lepailleur envers le shérif de Montréal (P.J.O. Chauveau). Notaire Louis-N. Dumouchel, minute 3951.

1877 – 28 novembre – À Maskinongé, mariage de Joseph-Alfred Lepailleur, huissier, domicilié à Sainte-Brigide de Montréal, veuf de Léocadie Goulet, avec Lidivine Giroux, veuve de Joseph-Ovide Ratelle, en son vivant négociant, de Maskinongé.

1877 – 14 décembre – Acceptation par F.M. Lepaillieur du transport de R.A.R. Hubert ès qualité à Amelia Hoddon et *al.* Notaire Cléophas-Édouard Leclerc, minute 410.

1877 – 17 décembre – Bail de meubles par F.M. Lepaillieur à Louis-Joseph-Narcisse Cardinal. Notaire Louis-N. Dumouchel, minute 4011.

F.M. Lepaillieur, huissier, de Montréal, donne à loyer pour un an, à compter du 15 décembre courant, à Louis-Joseph-Narcisse Cardinal, fonctionnaire civil, de Montréal, tous les meubles mentionnés en une liste annexée. Prix : 18 piastres pour l'année. Liste des meubles (une trentaine) ayant le plus de valeur : *sideboard* à trois portes et ses tiroirs en acajou (18\$), un poêle à cuisine Queen's Choice (11\$), un poêle double à fourneau de 2½ pieds (10\$).

1880 – 15 janvier – À Montréal, sépulture d'Eugénie Le-maire/St-Germain, épouse de François-Maurice Lepaillieur.

1882 – 15 juin – Quittance par dame Marie-Angélique-Lia Laflamme, épouse de Louis-Hospice Toupin, à F.M. Lepaillieur. Notaire François-Joseph Durand, minute 9971.

1882 – 27 novembre – *Acquittance* par Amelia Graddon et *al.* à F.M. Lepaillieur. Notaire, à Québec, William Bignell, minute 10758.

1883 – 21 novembre – À Montréal, Saint-Jacques, mariage de Marguerite Lepaillieur avec Léon Simard.

Léon Simard est maître de pont et entreposeur.

1883 – 7 décembre – Quittance mutuelle par F.M. Lepailleur, huissier, et Joseph-Narcisse Cardinal, fonctionnaire civil. Notaire Narcisse Pérodeau, minute 4149.

1885 – 11 novembre – Mainlevée par P.J.O. Chauveau à F.M. Lepailleur. Notaire Onésime Marin, minute 7132.

1888 – 15 décembre – *The Montréal Star*: « Sentenced to death », interview de François-Maurice Lepailleur, jadis exilé en Australie. Dessin représentant Lepailleur.

1891 – 5 février – *La Minerve*, p. 3 : « Funérailles de M. F.X. Prieur. Les funérailles du regretté patriote, M. F.X. Prieur, ont eu lieu hier [...] à l'église du Gesù où le service funèbre a été célébré. L'abbé Prieur, neveu du défunt, officiait. [...] Les porteurs étaient l'honorable M. Laviolette, conseiller législatif, MM. de Martigny, F.M. Lepailleur, D. Laberge, shérif de Beauharnois, J.C. Augé, registrateur, et le notaire Dumouchel. »

1891 – 20 mars – Décès de François-Maurice Lepailleur chez son fils Joseph-Alfred, au 170, rue Sanguinet, angle Sainte-Catherine. Funérailles le lundi 23 mars 1891.

1891 – 20 mars – *La Presse*, p. 4 : « Mort de M. F.M. Lepailleur, ce matin. [...] Le convoi funèbre partira de la résidence de son fils, à 8½ h a.m. pour se rendre à l'église Saint-Jacques et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges. »

1891 – 21 mars – *L'Événement*, p. 4 : « Mort de M. F.M. Lepailleur. Un patriote de 1837-38. Les vieux patriotes de 1837-

38 disparaissent rapidement. M. François-Maurice Lepailleur est mort hier à Montréal à l'âge de 84 ans et trois mois. M. Lepailleur a pris une part très importante à la révolution canadienne de 1837-38. Il avait été, avec plusieurs compagnons de chaîne, condamné à la potence. Sa sentence fut commuée en déportation à vie, puis après plusieurs années d'exil, il put revenir dans sa famille. Les funérailles auront lieu lundi, le 23 courant. »

Texte sensiblement le même dans *La Justice*, 21 mars 1891, p. 1; *Le Canadien*, 23 mars 1891, p. 2; *Journal des campagnes*, 26 mars 1891, p. 8; *Le Franco-canadien*, 26 mars 1891, p. 3.

1891 – 23 mars – *Le Quotidien*, p. 2 : « [F.M. Lepailleur] a rendu le dernier soupir à deux heures vendredi, chez son fils, J. Alfred Lepailleur, N° 170 rue Sanguinet. »

1891 – 26 mars – *L'Étoile du Nord* (Joliette), p. 2 : « Encore deux patriotes. Mort de M. F.M. Lepailleur. Les vieux patriotes de 1837-38 disparaissent rapidement. Dernièrement nous annoncions la mort de M. F.X. Prieur. Il restait encore trois survivants des condamnés à la déportation en Calédonie : MM. Touchette, de Sainte-Martine, Ducharme et Lepailleur, de Montréal. Ce dernier est décédé la semaine dernière à Montréal au N° 170 rue Sanguinet. M. François-Maurice Lepailleur était âgé de 84 ans et trois mois. Il naquit à Varennes le 18 décembre 1806. »

1891 – 4 avril – « Galerie canadienne. Les hommes de 1837-38. M. François-Maurice Lepailleur, décédé. » Article de

Jules Saint-Elme [Amédée Denault], dans *Le Monde illustré*, Vol. 7, N° 361, p. 770-771. Portrait de F.M. Lepailleur, p. 773.

1891 – 20 mai – *La Justice*, p. 2 : « Cet après-midi, la famille Lepailleur est allée au cimetière pour transporter les restes de M. Lepailleur, décédé cet hiver, dans le terrain où est érigé le monument des patriotes de 1837-38. La famille Prieur doit en faire autant ces jours-ci. »

1891 – 27 mai – *La Minerve*, p. 3 : « Les restes de M. F.X. Prieur. Vendredi [22 mai], les restes de feu M. F.X. Prieur ont été transportés du charnier au monument des patriotes de 1837-38. Étaient présents M. L.N. Dumouchel, N.P., ami intime du défunt, M. J.C. Prieur et deux demoiselles Prieur. Le corps est déposé sous la pierre tumulaire opposée à celle de feu M. Lepailleur. »

1892 – 5 décembre – Décharge et mainlevée d'hypothèques par les exécuteurs testamentaires de feu l'honorable P.J.O. Chauveau en faveur de feu F.M. Lepailleur et Joseph-Alfred Lepailleur. Notaire Louis-N. Dumouchel, minute 8283.

Charles-François-Xavier-Alexandre Chauveau, juge des sessions de la paix, de Québec, dame Marie E. Honorine Chauveau, épouse d'Arthur Vallée, médecin, de Québec, et Arthur Vallée, et l'honorable Louis-Amable Jetté, juge à la Cour supérieure, de Montréal, agissant en qualité d'exécuteurs testamentaires de l'honorable Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, shérif du district de Montréal, décédé à Québec le 4 avril 1890. Attendu que par deux actes de cautionnement passés par Joseph-Alfred Lepailleur et François-Maurice Lepailleur, en octobre 1877, ils ont hypothéqué leurs immeubles

jusqu'à concurrence de 2000\$; étant donné le décès de Chauveau, les exécuteurs testamentaires accordent une mainlevée aux sieurs Lepailleur.

1906 – 15 juin – À Saint-Lambert, décès de Marguerite Lepailleur, épouse de Léon Simard, employé civil. Fille de François-Maurice Lepailleur et d'Adélaïde-Domitilde Cardinal.

Table

Première partie	
Louis Malo	7
Repères chronologiques	
Louis Malo	71
Deuxième partie	
François-Maurice Lepailleur	93
Repères chronologiques	
François-Maurice Lepailleur	167

Ouvrages de Georges Aubin

1992

- 1 BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe, *Journal d'un patriote (1837 et 1838)*. Introduction et notes par Georges AUBIN. Montréal, Guérin Littérature, 1992, 174 pages. *Épuisé ; voir l'année 2019*.

1996

- 2 AUBIN, Georges et Réal AUBIN, *Les Lambert-Champagne-Aubin, 800 actes notariés, 1663 - 1799*. Joliette, Éditions Aubin-Lambert, 1996, 787 pages. (Prix Rodolphe-Fournier de la Chambre des notaires du Québec, 1997). – *Épuisé*.
- 3 BLANCHET, Augustin-Magloire, *Journal de l'évêque de Walla-Walla (1847-1851)*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN. Dans « Les débuts de l'Église catholique en Orégon ». Rimouski (Québec), Association des familles Blanchet, 1996, p. 147-263.
- 4 LEPAILLEUR, François-Maurice, *Journal d'un patriote exilé en Australie (1839-1845)*. Texte établi, avec introduction et notes, par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, 1996, 411 pages.
- 5 MARCHESSEAU, Siméon, *Lettres à Judith. Correspondance d'un patriote exilé*. Introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion n° 7, 1996, 124 pages.

1998

- 6 NELSON, Robert, *Déclaration d'indépendance et autres écrits*. Édition établie et annotée par Georges AUBIN. Montréal, Comeau & Nadeau, 1998, 90 pages.
- 7 NELSON, Wolfred, *Écrits d'un patriote (1812-1842)*. Édition préparée par Georges AUBIN. Montréal, Comeau & Nadeau, 1998, 177 pages. – *Épuisé ; voir l'année 2012*.
- 8 PAPINEAU, Amédée, *Journal d'un Fils de la Liberté, 1838-1855*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, 1998, 957 pages. – *Épuisé ; voir l'année 2010*.
- 9 PAPINEAU, Amédée, *Souvenirs de jeunesse, 1822-1837*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion n° 10, 1998, 134 pages.

1999

- 10 AUBIN, Georges, *La rivière Bayonne et ses moulins*. En collaboration avec Denyse COUTU et Louis TRUDEAU. Saint-Cléophas-de-Brandon, Les Éditions de la Bayonne, 1999, 24 pages.
- 11 LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Journal de voyage en Europe, 1837-1838*. Texte présenté et annoté par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion n° 14, 1999, 153 pages.
- 12 PERRAULT, Louis, *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont (1837-1839)*. Textes présentés et annotés par Georges AUBIN. Montréal, Éditions du Méridien, collection « Mémoire québécoise », n° 3, 1999, 198 pages.

2000

- 13 AUBIN, Georges, *Au Pied-du-Courant. Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839*. Montréal, Marseille, Agone et Comeau & Nadeau, 2000, 457 pages.

- 14 DESRIVIÈRES, Adélarde-Isidore et Charles RAPIN, *Mémoires de 1837-1838*, suivis de *La Quête de l'or en Californie*. Présentés et annotés par Georges AUBIN. Montréal, Éditions du Méridien, collection « Mémoire québécoise », n° 7, 2000, 195 pages.
- 15 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à Julie*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET ; introduction par Yvan LAMONDE. Sillery, Septentrion et Québec, ANQ, 2000, 812 pages. (En format numérique au Septentrion).

2001

- 16 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais*. Présentation, notes et chronologie par Georges AUBIN. Montréal, Comeau & Nadeau, collection « Mémoire des Amériques », 2001, 82 pages.
- 17 PAPINEAU-DESSAULLES, Rosalie, *Correspondance 1805-1854*. Texte établi, présenté et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2001, 305 pages.

2002

- 18 FRANCHÈRE, Gabriel, *Voyage à la Côte du Nord-Ouest de l'Amérique et fondation d'Astoria, 1810-1814*. Introduction, notes et chronologie par Georges AUBIN. Montréal, Lux Éditeur, collection « Mémoire des Amériques », 2002, 205 pages.
- 19 LA FONTAINE, Louis-Hippolyte et Robert BALDWIN, *Les Ficelles du pouvoir. Correspondance entre Louis-Hippolyte LA FONTAINE et Robert BALDWIN, 1840-1854*. Tome I de l'édition critique intégrale de la Correspondance de Louis-Hippolyte LA FONTAINE. Traduite de l'anglais par Nicole PANET-RAYMOND ROY et Suzanne MANSEAU DE GRANDMONT ; révisée et annotée par Georges AUBIN ; présentation d'Éric BÉDARD. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2002, 227 pages.
- 20 PAPINEAU, Amédée, *Lettres d'un voyageur. D'Édimbourg à Naples en 1870-1871*. Texte établi, annoté et présenté par Georges AUBIN. Québec, Éditions Nota bene, 2002, 416 pages.

2003

- 21 CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, *De Québec à Montréal. Journal de la seconde session, 1846*, suivi de *Sept jours aux États-Unis, 1850*. Introduction et notes par Georges AUBIN. Québec, Éditions Nota bene, 2003, 148 pages.
- 22 LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Au nom de la loi. Lettres de Louis-Hippolyte LA FONTAINE à divers correspondants (1829-1847)*. Tome II, correspondance générale. Avant-propos et annotation de Georges AUBIN et Renée BLANCHET ; traduction des lettres écrites en anglais par Michel DE LORIMIER. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2003, 466 pages.
- 23 PAPINEAU, Lactance, *Journal d'un étudiant en médecine à Paris*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2003, 609 pages.
- 24 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Cette fatale Union. Adresses, discours et manifestes (1847-1848)*. Introduction et notes de Georges AUBIN. Montréal, Lux Éditeur, collection « Mémoire des Amériques », 2003, 223 pages.

2004

- 25 AUBIN, Georges et Nicole MARTIN-VERENKA, *Insurrection. Examens volontaires. Tome I : 1837-1838*. Montréal, Lux Éditeur, collection « Mémoire des Amériques », 2004, 318 pages.

- 26 DESSAULLES, Louis-Antoine, *Petit bréviaire des vices de notre clergé*, suivi de *Le Clergé français au bordel, par un auteur anonyme*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2004, 169 pages.
- 27 FAUCHER DE SAINT-MAURICE, Narcisse-Henri-Édouard, *De Québec à México (1866-1867)*. Édition préparée par Mario BRASSARD et Marilène GILL, avec la collaboration de Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, collection La Saberdache, n° 5, 2004, 489 pages.
- 28 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à ses enfants, 1825-1871*, Tome I : 1825-1854. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET ; introduction par Yvan LAMONDE. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2004, 655 pages. (En format numérique au Septentrion).
- 29 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à ses enfants, 1825-1871*, Tome II : 1855-1871. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2004, 753 pages. (En format numérique au Septentrion).

2005

- 30 AUBIN, Georges, *Les Blanchet de la vallée du Richelieu*, suivi de *Lettre d'A.-M. Blanchet à Lord Gosford*. Préface de Louis BLANCHETTE. Publié par l'Association des familles Blanchet et Blanchette d'Amérique. Québec, 2005, 48 pages.
- 31 LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Mon cher Amable. Lettres de Louis-Hippolyte LA FONTAINE à divers correspondants (1848-1864)*. Tome III, correspondance générale. Annotations de Georges AUBIN et Renée BLANCHET ; traduction des lettres écrites en anglais par Michel DE LORIMIER ; postface d'Éric BÉDARD. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2005, 490 pages.

2006

- 32 OUIMET, André, *Journal de prison d'un Fils de la Liberté, 1837-1838*. Texte établi, présenté et annoté par Georges AUBIN. Montréal, Typo, 2006, 155 pages.
- 33 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à divers correspondants, 1810-1871*. Tome I : 1810-1845. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET ; avec la collaboration de Marla ARBACH ; introduction par Yvan LAMONDE. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2006, 588 pages. (En format numérique au Septentrion).
- 34 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à divers correspondants, 1810-1871*. Tome II : 1846-1871. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET ; avec la collaboration de Marla ARBACH ; Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2006, 425 pages. (En format numérique au Septentrion).
- 35 RHEAULT, Marcel et Georges AUBIN, *Médecins et patriotes, 1837-1838*. Québec, Septentrion, 2006, 350 pages. (Prix Percy-W. –Foy de la Société historique de Montréal, 2007).
- 36 SÉGUIN, Robert-Lionel, *Le Dernier des Capots-Gris* (roman) suivi de *Souviens-toi, Méditations sur 1837*. Introduction et notes par Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2006, 211 pages.

2007

- 37 AUBIN, Georges, *Papineau en exil à Paris* ; tome I, *Dictionnaire*. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2007, 304 pages.
- 38 AUBIN, Georges, *Papineau en exil à Paris* ; tome II, *Lettres reçues, 1839-1845*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2007, 599 pages.

39 AUBIN, Georges, *Papineau en exil à Paris* ; tome III, *Drame rue de Provence*, suivi de *Correspondance de Mme Dowling*, traduite en français par Corinne DURIN, annotée par Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2007, 218 pages.

40 AUBIN, Georges et Nicole MARTIN-VERENKA, *Insurrection. Examens volontaires. Tome II : 1838-1839*. Montréal, Lux Éditeur, collection « Mémoire des Amériques », 2007, 550 pages.

2009

41 AUBIN, Georges et Renée BLANCHET, *Amédée Papineau, correspondance 1831-1841*, tome I. Montréal, Éditions Michel Brûlé, 2009, 543 pages.

42 BLANCHET, Renée et Georges AUBIN, *Lettres de femmes au XIX^e siècle*. Québec, Septentrion, 2009, 286 pages.

2010

43 AUBIN, Georges et Renée BLANCHET, *Amédée Papineau, correspondance 1842-1846*, tome II. Montréal, Éditions Michel Brûlé, 2010, 471 pages.

44 PAPINEAU, Amédée, *Journal d'un Fils de la Liberté, 1838-1855*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, avec index. Québec, Septentrion, 2010, 1050 pages.

2011

45 JOLY, Pierre-Gustave, *Voyage en Orient (1839-1840), Journal d'un voyageur curieux du monde et d'un pionnier de la daguerréotypie*, présentation et mise en contexte par Jacques DESAUTELS ; texte du journal établi par Georges AUBIN et Renée BLANCHET, avec la collaboration de Jacques DESAUTELS. Québec, Les Presses de l'Université Laval, collection Cultures québécoises, 2011, 427 pages.

46 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à sa famille, 1803-1871*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET, introduction par Yvan LAMONDE. Québec, Septentrion, 2011, 846 pages. (En format numérique au Septentrion).

2012

47 NELSON, Wolfred, *Écrits d'un patriote (1812-1842)*, nouvelle édition revue et corrigée. Texte établi et présenté par Georges AUBIN. Montréal, Lux Éditeur, 2012, 192 pages.

2013

48 MERCIER, Honoré, *Dis-moi que tu m'aimes. Lettres d'amour à Léopoldine, 1863-1867*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2013, 302 pages.

2014

49 AUBIN, Georges et Yvan LAMONDE, *Gustave Papineau, Une tête forte méconnue*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, collection Cultures québécoises, 2014, 297 pages.

50 JOYER, prêtre, *Lettres d'amour à Mademoiselle de Lavaltrie, 1809-1822*. Texte établi avec présentation et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Éditions Point du Jour, 2014, 235 pages.

2015

51 AUBIN, Georges et Jonathan LEMIRE, *Ludger Duvernay, Lettres d'exil, 1837-1842*. Montréal, vlb éditeur, 2015, 302 pages.

52 AUBIN, Georges et Raymond OSTIGUY, *Louis-Joseph Papineau Les Débuts 1808-1815*, Les Éditions Histoire Québec, Collection Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, 2015, 251 pages.

53 AUBIN, Georges, *Joseph Papineau à travers les actes notariés*. L'Assomption, Aubin-Blanchet Recherches historiques, 2015, 237 pages.

2016

54 AUBIN, Georges, *Courir le monde, voyages, premiers départs*. L'Assomption, Aubin-Blanchet Recherches historiques, 2016, 322 pages.

55 PAPINEAU, Denis-Benjamin, *De l'Île à Roussin à Papineauville, Correspondance 1809-1853*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN et Renée BLANCHET, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2016, 657 pages.

56 BLANCHET, François-Norbert, *De Richibouctou à La Willamette, Lettres et journal (1821-1839)*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN, L'Assomption, Aubin-Blanchet Recherches historiques, 2016, 271 pages.

57 PAPINEAU, Honorine et Aurélie PAPINEAU, *Mille amitiés. Correspondance 1837-1914*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN et Renée BLANCHET, L'Assomption, Éditions Point du Jour, 2016, 303 pages.

58 TRUDEAU, Romuald, *Mes Tablettes, Journal d'un apothicaire montréalais, 1820-1850*. Texte établi et annoté par Fernande ROY et Georges AUBIN, Introduction de Fernande ROY, Montréal, Leméac, 2016, 772 pages.

2017

59 PAPINEAU, Joseph, *De Montréal à la Petite-Nation, Correspondance (1789-1840)*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2017, 569 pages.

60 LE NORMAND, Michelle, *À toi, de tout cœur, Lettres d'amour à Léo-Paul Desrosiers, 1920-1922*, texte transcrit et annoté par Georges AUBIN ; introduction par Adrien RANNAUD, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2017, 403 pages.

61 LE NORMAND, Michelle, *Premières amours, Journal 1909-1921*, présenté par Georges AUBIN, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2017, 271 pages.

2018

62 AUBIN, Georges, *Rhapsodies, Écrits 1988-2018*, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2018, 193 pages.

63 BLANCHET, François-Norbert, *Missions d'Oregon, 1839-1844*, avant-propos, notes et postface par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2018, 556 pages.

64 BLANCHET, François-Norbert, *À bord de L'Étoile du Matin, De Brest à l'Oregon en 1847*, transcription et notes par Georges AUBIN, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2018, 99 pages.

65 PAPINEAU, Amédée, *Correspondance, 1847-1856*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2018, 627 pages.

66 PAPINEAU, Amédée, *Correspondance, 1857-1903*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2018, 701 pages.

67 PAPINEAU, Azélie, *Vertiges, Journal 1867-1868*. Introduction et notes de Georges AUBIN ; avant-propos de Micheline LACHANCE, Montréal, VLB éditeur, 2018, 138 pages.

68 BLANCHET, François-Norbert, *Lettres de voyages, 1845-1870*. Texte établi avec présentation et notes par Georges AUBIN, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2018, 328 pages.

2019

- 69 BLANCHET, Augustin-Magloire, *De Saint-Pierre du Sud à l'évêché, Correspondance 1823-1846*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 151 pages.
- 70 AUBIN, Georges, *Beaudriau, patriote, médecin errant*, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 121 pages.
- 71 AUBIN, Georges, *Amédée, écrivain patriote*, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 240 pages.
- 72 BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe, *Journal d'un patriote, 1837-1838*, 2^e édition, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 131 pages.
- 73 BLANCHET, Augustin-Magloire-Alexandre, *Voyage au Mexique suivi de Voyage en Europe*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 132 pages.
- 74 PELTIER, Louis, *Voyage en Afrique du Sud*, 2^e édition, texte établi avec présentation et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 105 pages.
- 75 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres inédites*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Éditions Point du jour, 2019, 121 pages.
- 76 DESSAULLES, Louis-Antoine, *Paris illuminé : le sombre exil. Lettres 1878-1895*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN et Yvan LAMONDE. Les Presses de l'Université Laval, collection Cultures québécoises, 2019, 251 pages.

2020

- 77 AUBIN, Georges, *Partir en janvier, Lettres à un cousin*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 105 pages.
- 78 DESSAULLES-LAFRAMBOISE, Rosalie, *Mes Bavardages, Lettres à mon fils Louis, 1876-1905*, texte établi avec introduction et notes par Anne-Marie CHARUEST et Georges AUBIN. L'Assomption, Éditions Point du Jour, 2020, 221 p.
- 79 AUBIN, Georges, *Hors du temps*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 181 pages.
- 80 AUBIN, Georges, *Au temps des Patriotes*, Tome I : 1830-1837, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 401 pages.
- 81 AUBIN, Georges, *Au temps des Patriotes*, Tome II : 1838, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 475 pages.
- 82 AUBIN, Georges, *Au temps des Patriotes*, Tome III : 1839-1840, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 447 pages.
- 83 ROY, Basile, *Un Patriote en Australie, 1839-1844*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 225 pages.
- 84 PAPINEAU, Amédée, *D'un pays à l'autre, Journal de voyages, 1876-1880*, texte établi avec présentation et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 373 pages.
- 85 PAPINEAU, Amédée, *Journal 1881-1902*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 443 pages.

2021

- 86 CORNUD, Angelle, *Rien de nouveau ici, Correspondance 1823-1867*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 137 pages.

- 87 PAPINEAU, Amédée, *Mémoires d'un Patriote*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 461 pages.
- 88 PAPINEAU, Denis-Émery, *Correspondance, 1834-1877*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 311 pages.
- 89 AUBIN, Georges, *Glanures*, Tome I, 1720-1839. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 499 pages.
- 90 AUBIN, Georges, *Glanures*, Tome II, 1840-2020. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 396 pages.
- 91 BRUNEAU, Théophile, *Croyez-moi pour la vie, Correspondance 1830-1854*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 307 pages.
- 92 AUBIN, Georges, Robert DAIGLE, *Filles-mères à Montréal, 1845-1866*, notices biographiques, histoires secrètes. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 597 pages.
- 93 BLANCHET, Renée, Georges AUBIN, *Barney et les autres*, récits biographiques. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 121 pages.
- 94 LEMAN, Fanny, *Correspondance 1856-1870*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 225 pages.

2022

- 95 AUBIN, Georges, *Les Québécois et la soif de l'or en Californie, 1848-1859*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2022, 355 pages.
- 96 PAPINEAU, Joseph-Benjamin-Nicolas, *Par le temps qui court, Correspondance 1842-1893*, texte établi avec présentation et notes par Georges AUBIN. L'Assomption. Aubin-Blanchet recherches historiques, 2022, 199 pages.
- 97 AUBIN, Georges, *Radical jusqu'aux dents, Toussaint-Victor Papineau, éléments biographiques*. L'Assomption. Aubin-Blanchet recherches historiques, 2022, 251 pages.
- 98 PAPINEAU, Casimir-Fidèle, *Correspondance 1837-1885*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2022, 195 pages.
- 99 PAPINEAU, Augustin-Cyrille, *Correspondance 1845-1912*, transcrite et annotée par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2022, 649 pages.

2023

- 100 AUBIN, Georges, *Malo et Lepailleur, deux frères*. Essai biographique. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2023, 193 pages.

Imprimé au Québec
en mars 2023